

En 2019-2020 en France métropolitaine et dans les DROM, près de 1,2 million de personnels exercent leurs fonctions au titre de l'Éducation nationale (2). La part des enseignants est prépondérante : 725 000 personnes enseignent dans le secteur public et 141 000 dans le secteur privé sous contrat.

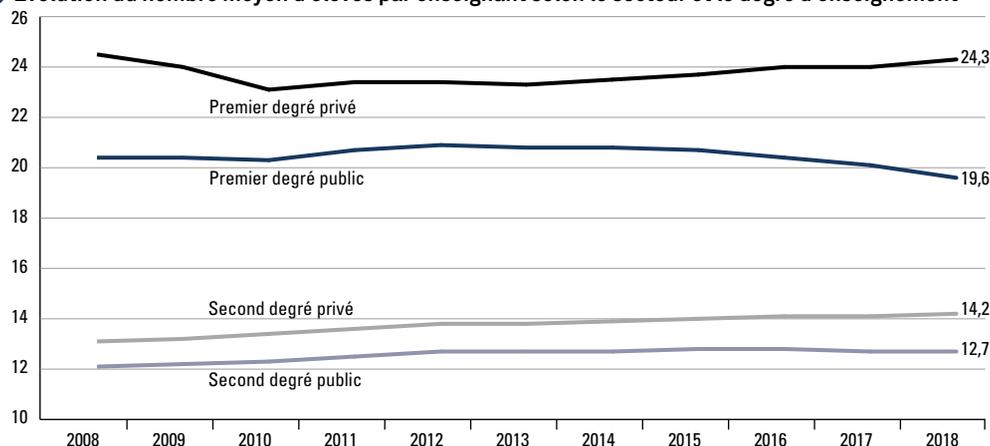
Dans le secteur public, le nombre d'enseignants auprès d'élèves a augmenté de 2,8% depuis 2010. Dans le secteur privé, l'augmentation des effectifs des enseignants est plus limitée (+0,5% depuis 2010). Entre 2018 et 2019, les effectifs enseignants du public et du privé baissent (-0,4%), sauf dans le premier degré public où les effectifs enseignants restent stables.

Concernant l'encadrement des élèves, en 2018 la moyenne est de 19,6 élèves par enseignant dans

le premier degré public, en diminution depuis 2014 (1). Au contraire, dans le premier degré privé, le nombre d'élèves par enseignant a augmenté et atteint 24,3 élèves en 2018. Ce ratio est beaucoup moins élevé dans le second degré : les élèves sont en moyenne 12,7 par enseignant dans le public et 14,2 dans le privé en 2018.

Les effectifs des personnels effectuant une **mission** autre que l'enseignement ont beaucoup augmenté ces dernières années, avec une hausse annuelle d'environ 7% depuis 2015. Cette forte évolution est entièrement due à l'augmentation des personnels d'assistance éducative, avec le recrutement soutenu d'AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap) (2).

1 Évolution du nombre moyen d'élèves par enseignant selon le secteur et le degré d'enseignement



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte pour le public sur toute la série), ensemble des agents payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre.

LECTURE : en 2018, les élèves sont en moyenne 19,6 par enseignant dans le premier degré public.

NOTE : le nombre moyen d'élèves par enseignant correspond à l'effectif d'élèves divisé par le nombre d'enseignants en équivalents temps plein. Cet indicateur est une approche simplifiée des conditions d'accueil des élèves pour permettre des comparaisons internationales.

© DEPP

Précisions

Les effectifs peuvent légèrement varier d'une édition à l'autre du RERS, car le panel des personnels est recalculé chaque année sur la base des données de gestion actualisées. Or, il arrive que des modifications des bases de gestion soient effectuées avec plusieurs années de décalage

(corrections d'erreurs notamment). En outre, le calcul des indicateurs statistiques s'affine toujours davantage.

Pour en savoir plus

- MENJS-DEPP, 2020, *Bilan social 2019-2020, Enseignement scolaire*. À paraître.

Source

MENJS-MESRI-DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2019.

2 Évolution des effectifs de personnels par mission, et équivalents temps pleins (ETP) consacrés à chaque mission en 2019

	2010	2015 hors SIEC, administration centrale, apprentissage, CLD/CFP (1)	2015 y c. SIEC, administration centrale, apprentissage, CLD/CFP (1)	2016	2017	2018	2019	Évolution 2019/2018 (%)	2019 Total des ETP consacrés à la mission (2)
Enseignement du premier degré public	319 852	323 168	323 168	327 293	330 671	332 996	332 832	0,0	314 975
Enseignement en classe préélémentaire	77 447	80 097	80 097	80 052	80 189	78 719	78 190	-0,7	85 872
Enseignement en classe élémentaire	144 727	149 291	149 291	150 993	153 277	157 107	159 417	1,5	175 252
Enseignement et direction d'école simultanée (3)	46 953	44 144	44 144	43 455	42 730	41 974	41 265	-1,7	
Remplacement	27 045	26 897	26 897	28 720	29 682	31 230	30 078	-3,7	30 321
Besoins spécifiques	23 680	22 739	22 739	24 073	24 793	23 966	23 882	-0,4	23 530
Enseignement du second degré public	385 493	386 128	386 128	390 610	394 857	395 471	392 349	-0,8	382 489
Enseignement sur classes attirées	351 340	352 934	352 934	357 108	360 570	360 565	357 057	-1,0	347 748
Remplacement	20 182	18 346	18 346	18 457	19 161	19 597	19 962	1,9	19 661
Documentation	9 248	9 510	9 510	9 556	9 585	9 595	9 546	-0,5	9 296
Besoins spécifiques	4 723	5 338	5 338	5 489	5 541	5 714	5 784	1,2	5 784
Total enseignement du secteur public	705 345	709 296	709 296	717 903	725 528	728 467	725 181	-0,5	697 464
Enseignement du premier degré privé	44 517	44 786	44 786	45 067	45 421	45 071	44 846	-0,5	41 021
Enseignement en classe préélémentaire	10 412	10 333	10 333	10 365	10 378	10 310	10 235	-0,7	10 479
Enseignement en classe élémentaire	23 741	24 027	24 027	24 293	24 571	24 570	24 762	0,8	24 834
Enseignement et direction d'école simultanée (3)	4 105	3 893	3 893	3 886	3 819	3 709	3 663	-1,2	
Remplacement	2 742	2 909	2 909	2 837	2 859	2 670	2 335	-12,5	2 062
Besoins spécifiques	3 517	3 624	3 624	3 686	3 794	3 812	3 851	1,0	3 647
Enseignement du second degré privé	96 032	95 545	95 545	96 284	96 957	96 667	96 456	-0,2	89 367
Enseignement sur classes attirées	89 804	89 697	89 697	90 387	90 808	90 818	90 516	-0,3	83 954
Remplacement	3 739	3 274	3 274	3 276	3 480	3 183	3 251	2,1	2 914
Documentation	2 221	2 192	2 192	2 218	2 222	2 193	2 178	-0,7	1 984
Besoins spécifiques	268	382	382	403	447	473	511	8,0	514
Total enseignement du secteur privé (4)	140 549	140 331	140 331	141 351	142 378	141 738	141 302	-0,3	130 388
Soutien à l'enseignement	10 735	7 413	7 413	8 050	8 161	7 886	8 003	1,5	6 850
Animation pédagogique	9 759	9 866	9 866	9 947	10 150	10 234	10 292	0,6	10 219
Assistance éducative	75 544	83 544	83 544	95 992	110 065	128 986	152 366	18,1	104 318
Éducation (5)	21 410	22 106	22 108	22 355	22 782	22 460	22 285	-0,8	21 802
Direction du premier degré	3 270	3 481	3 481	3 631	3 827	4 077	4 310	5,7	13 006
Direction du second degré	14 885	15 100	15 100	15 283	15 402	15 474	15 244	-1,5	15 232
Inspection	3 184	3 342	3 579	3 572	3 622	3 553	3 597	1,2	3 664
Administration, logistique, santé et social	77 089	78 600	81 348	82 609	83 541	82 414	80 265	-2,6	77 301
Total autres missions (non-enseignement)	215 856	223 452	226 439	241 439	257 550	275 084	296 362	7,7	252 393
Total personnels affectés	1 061 750	1 073 079	1 076 066	1 100 693	1 125 456	1 145 289	1 162 845	1,5	1 080 245
Aucune affectation (6)	198	.	12 572	12 017	11 416	11 157	11 227	0,6	
Ensemble des personnels	1 061 948	1 073 079	1 088 638	1 112 710	1 136 872	1 156 446	1 174 072	1,5	

► **Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'Éducation nationale, en activité au 30 novembre.**

1. Les effectifs des personnels du service interacadémique des examens et concours (SIEC) et de l'administration centrale ainsi que des apprentis ne sont pas disponibles avant le 30 novembre 2015. Ces agents effectuant uniquement des missions autres que l'enseignement, seule la catégorie « autres missions (non-enseignement) » est affectée par le changement de champ. Les effectifs des personnels en congé longue durée (CLD) ou en congé de formation professionnelle (CFP) ne sont pas non plus disponibles avant le 30 novembre 2015 ce qui affecte le champ des agents sans affectation (il ne reste que les stagiaires IUFM).

2. Les effectifs physiques des personnels sont affectés à leur mission principale, c'est-à-dire celle à laquelle ils consacrent le plus de temps. Cependant, de nombreux agents sont affectés sur plusieurs missions différentes. Les ETP consacrés à la mission sont donc la somme de tous les ETP que les personnels consacrent à cette mission, que ce soit leur mission principale ou non.

3. Sont classés dans cette catégorie les personnels chargés de la direction d'une école et qui sont également chargés d'enseigner dans une classe du premier degré.

Pour le total des ETP consacrés à la mission, cette catégorie est vide car les ETP sont répartis entre la mission de direction du premier degré et les missions d'enseignement en classe préélémentaire ou élémentaire.

4. Uniquement enseignants du secteur privé sous contrat, ceux du secteur privé hors contrat ne sont pas payés par l'Éducation nationale.

5. Organisation de la vie quotidienne de l'établissement, animation éducative, développement psychologique.

6. 2008-2014 : stagiaires IUFM (fermeture en 2013). 2015-2019 : agents en congé longue durée ou en congé de formation professionnelle (données non disponibles avant 2015).

Lecture : parmi les 1 174 072 agents en activité au 30 novembre 2019, 78 190 ont pour mission l'enseignement en classe préélémentaire dans le secteur public.

© DDFP

En 2019-2020, en France métropolitaine et dans les DROM, près de 1,2 million de personnes sont en activité dans les secteurs public et privé au titre du ministère en charge de l'Éducation nationale (2).

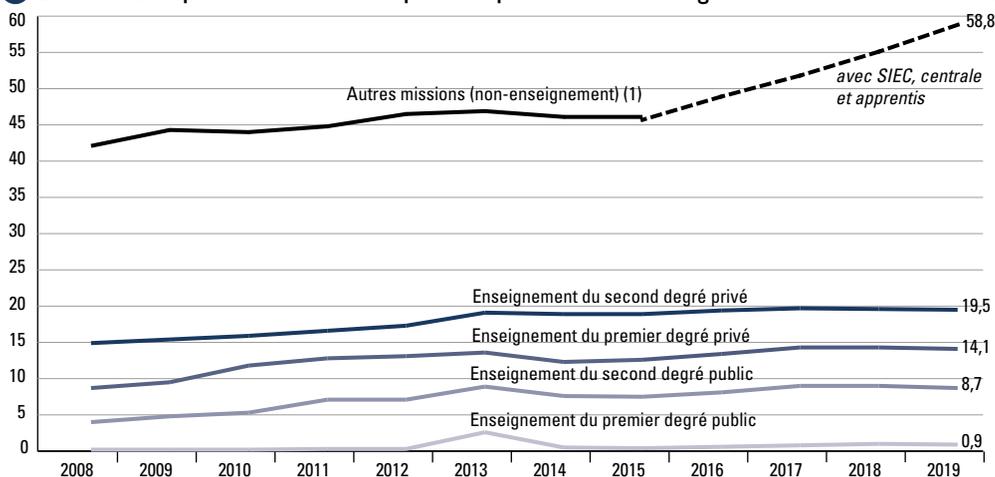
377 700 de ces agents ont pour **mission** l'enseignement d'élèves dans le premier degré ou privé : parmi eux, 23 % enseignent en classe de préélémentaire, 49 % en classe élémentaire et 12 % enseignent en étant également directeurs d'école. Ces enseignants sont en grande majorité des professeurs des écoles. Les agents **non titulaires** représentent 1 % des personnes enseignant dans le premier degré public contre 14 % des personnes enseignant dans le premier degré privé sous contrat (3).

La plus grande part des 488 800 enseignants auprès d'élèves du second degré sont des professeurs

certifiés et professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS), des professeurs de lycée professionnels (PLP) ou des agrégés (2). La grande majorité de ces enseignants ont des classes attirées (92 %). Les non-titulaires sont toujours plus nombreux dans le secteur privé sous contrat (19 %) que dans le secteur public (9 %) (3).

Parmi les 296 400 agents effectuant des missions autres que de l'enseignement, 6 % sont titulaires d'un corps enseignant (ou assimilés) (2). L'assistance éducative emploie à elle seule 152 400 personnes, exclusivement contractuelles. Parmi elles, les accompagnants d'élèves en situation de handicap ont des effectifs en forte croissance. Ainsi, la part des agents non titulaires dans les missions non enseignantes est en hausse depuis 2008 (1).

1 Évolution de la part des non-titulaires parmi les personnels de l'enseignement scolaire selon la mission, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte pour le public sur toute la série), ensemble des agents payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre.

1. Les effectifs des personnels du service interacadémique des examens et concours (SIEC) et de l'administration centrale ainsi que des apprentis ne sont pas disponibles avant le 30 novembre 2015. Ces agents effectuant uniquement des missions de non-enseignement, seule la catégorie « autres missions » (non-enseignement) est affectée par le changement de champ.

© DEPP

Précisions

Pour un historique des effectifs par mission, il est préférable de se référer à la fiche 8.1.

Professeur des écoles - Voir corps enseignants du premier degré dans le glossaire.

Certifié, PEPS, PLP, agrégé - Voir corps enseignants du second degré dans le glossaire.

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 20.16.

- MENJS-DEPP, 2020, *Bilan social 2019-2020, Enseignement scolaire*. À paraître.

Source

MENJS-MESRI-DEPP, Panel des personnels issus de BSA, novembre 2019.

2 Les personnels de l'enseignement scolaire selon leur mission et leur corps en 2019-2020

	Corps enseignants titulaires ou assimilés premier degré (1)		Corps enseignants titulaires ou assimilés second degré (1)				Enseignants non titulaires	Corps non enseignants et cas particuliers (3)	Ensemble des personnels
	Professeurs des écoles	Instituteurs	Agrégés et chaires supérieures	Certifiés et PEPS	PLP	Autres corps titulaires ou assimilés (2)			
Enseignement du premier degré public	328 029	1 850	€	45	24		2 881		332 832
Enseignement en classe préélémentaire	77 339	503					348		78 190
Enseignement en classe élémentaire	157 390	927		14	€		1 085		159 417
Enseignement et direction d'école simultanée	41 106	157					€		41 265
Remplacement	28 697	179		€			1 201		30 078
Besoins spécifiques	23 497	84	€	30	23		245		23 882
Enseignement du second degré public	9 034	20	51 522	242 170	54 299	1 258	34 046		392 349
Enseignement sur classes attirées	6 325	16	50 460	224 614	51 932	1 210	22 500		357 057
Remplacement	30		895	7 565	971	31	10 470		19 962
Documentation	€		24	8 820	68	€	629		9 546
Besoins spécifiques	2 678	€	143	1 171	1 326	13	447		5 784
Total enseignement du secteur public	337 063	1 870	51 525	242 215	54 323	1 258	36 927		725 181
Enseignement du premier degré privé	38 401	121		€			6 322		44 846
Enseignement en classe préélémentaire	9 490	26					719		10 235
Enseignement en classe élémentaire	22 551	83					2 128		24 762
Enseignement et direction d'école simultanée	3 565	€					93		3 663
Remplacement	€						2 334		2 335
Besoins spécifiques	2 794	7		€			1 048		3 851
Enseignement du second degré privé	497		4 025	60 779	11 027	1 365	18 763		96 456
Enseignement sur classes attirées	261		4 020	58 908	10 877	1 307	15 143		90 516
Remplacement			€	67	74	€	3 102		3 251
Documentation	€			1 701	14	49	413		2 178
Besoins spécifiques	235		€	103	62	€	105		511
Total enseignement du secteur privé (4)	38 898	121	4 025	60 781	11 027	1 365	25 085		141 302
Soutien à l'enseignement							51	7 952	8 003
Animation pédagogique	5 071	7	279	1 593	2 061	20	1 091	170	10 292
Assistance éducative							40	152 326	152 366
Éducation (5)	481	9	€	11	14	€	16	21 752	22 285
Direction du premier degré	4 289	20					€		4 310
Direction du second degré	1 264		23	315	174		€	13 464	15 244
Inspection	76		45	17	34		€	3 424	3 597
Administration, logistique, santé et social	1 110	18	211	881	273	15	49	77 708	80 265
Total autres missions (non-enseignement)	12 291	54	559	2 817	2 556	36	1 253	276 796	296 362
Aucune affectation (6)	3 896	83	655	3 794	902	119	164	1 614	11 227
Ensemble des personnels	392 148	2 128	56 764	309 607	68 808	2 778	63 429	278 410	1 174 072

► **Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'Éducation nationale, en activité au 30 novembre 2019.** © DEPP

- Y compris stagiaires : les lauréats des concours de l'enseignement et de l'éducation effectuent un service à mi-temps en école ou établissement, et à mi-temps en formation à l'université.
- Professeurs d'enseignement général de collège, adjoints et chargés d'enseignement, maîtres auxiliaires sur contrat définitif (privé seulement).
- Cas particuliers : apprentis, contractuels alternants, assistants étrangers.
- Uniquement enseignants du secteur privé sous contrat, ceux du secteur privé hors contrat ne sont pas payés par le ministère en charge de l'Éducation nationale.
- Organisation de la vie quotidienne de l'établissement, animation éducative, développement psychologique.
- Agents en congé longue durée ou en congé de formation professionnelle.

Lecture : parmi les 78 190 agents ayant pour mission l'enseignement en classe préélémentaire dans le secteur public, 77 339 sont des professeurs des écoles.

3 Répartition des personnels de l'enseignement scolaire selon leur statut, par mission, en 2019-2020, en %

		Titulaires ou assimilés	Non-titulaires	Total
Enseignement du public	Premier degré	99,1	0,9	100,0
	Second degré	91,3	8,7	100,0
Enseignement du privé	Premier degré	85,9	14,1	100,0
	Second degré	80,6	19,5	100,0
Autres missions (non-enseignement)	Soutien à l'enseignement ou animation pédagogique	50,0	50,0	100,0
	Assistance éducative	0,0	100,0	100,0
	Éducation	86,7	13,4	100,0
	Direction ou inspection	100,0	0,0	100,0
	Administration, logistique, santé et social	88,0	12,0	100,0

► **Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2019.** © DEPP

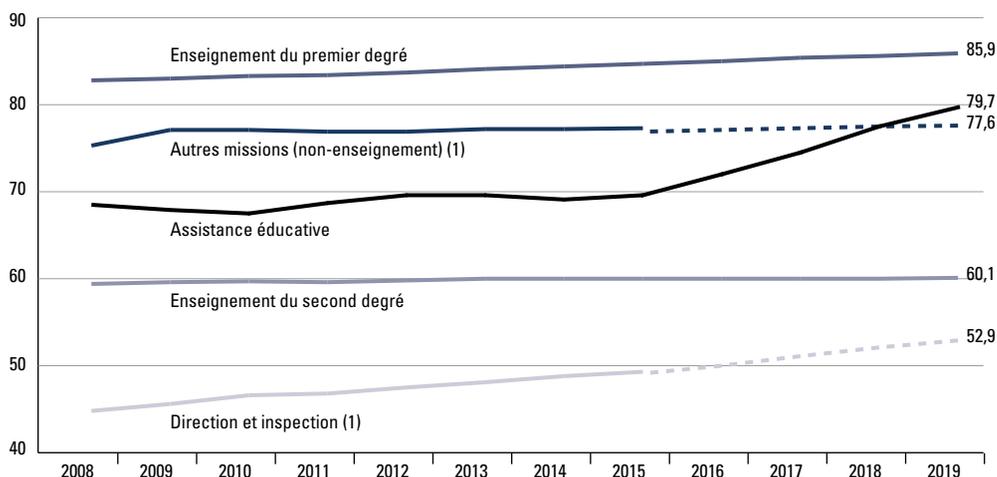
En 2019-2020, en France métropolitaine et dans les DROM, 725 200 personnes enseignent dans le secteur public, 141 300 enseignent dans le secteur privé sous contrat et 296 400 exercent des missions de non-enseignement (inspection, direction d'établissement, éducation, administration, santé, etc.) (2) (3) (4).

Les femmes représentent 70,8% des enseignants du secteur public, 85,0% dans le premier degré et 58,7% dans le second degré (respectivement 74,2%, 92,0% et 65,9% dans le privé sous contrat). Quel que soit le secteur, les enseignantes sont plus nombreuses à exercer à temps partiel ou incomplet que les enseignants (12,1% contre 5,1% dans le public, 20,1% contre 16,1% dans le privé sous contrat).

76,8% des personnels relevant de missions non enseignantes sont des femmes. Elles sont fortement majoritaires au sein des missions de soutien à l'enseignement (76,0%), d'assistance éducative (79,7%), d'éducation (78,6%) et administratives et logistiques (77,3%). Elles occupent presque entièrement les missions sanitaires et sociales (95,5%). Comme dans l'enseignement, les femmes exercent davantage que les hommes leurs missions à temps partiel ou incomplet (52,4% des femmes et, en particulier, 85,3% des assistantes éducatives).

Depuis 2008, la part des femmes augmente sur la plupart des missions. En particulier, la part des femmes occupant une mission de direction ou d'inspection augmente régulièrement chaque année, avec un gain de 8 points en onze ans, dépassant le seuil des 50% depuis 2017 (1).

1 Évolution de la part des femmes selon la mission entre 2008 et 2019



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte pour le public sur toute la série), agents payés par le MENJS, en activité et ayant une affectation au 30 novembre. © DEPP
 1. Les effectifs des personnels du service interacadémique des examens et concours (SIEC) et de l'administration centrale ainsi que des apprentis ne sont pas disponibles avant le 30 novembre 2015. Ces agents effectuant uniquement des missions de non-enseignement (hors assistance éducative), seules les catégories « direction et inspection » et « autres missions (non-enseignement) » sont affectées par le changement de champ.

Pour en savoir plus

- MENJS-DEPP, 2020, *Bilan social 2019-2020, Enseignement scolaire*. À paraître.

Source

MENJS-MESRI-DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2019.

2 Les enseignants en mission dans le secteur public en 2019-2020

	Effectifs			Âge moyen			Temps partiel ou incomplet (1)		
	Total	Femmes	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes (%)	Hommes (%)	Ensemble (%)
Enseignement d'élèves du premier degré public	332 832	283 047	85,0	42,0	44,2	42,3	11,8	3,5	10,6
Professeurs des écoles	328 029	279 402	85,2	42,0	44,3	42,3	11,9	3,5	10,7
Instituteurs et autres titulaires	1 922	1 369	71,2	48,9	48,5	48,8	8,7	2,2	6,8
Non-titulaires	2 881	2 276	79,0	33,7	34,9	34,0	5,7	1,8	4,9
Enseignement d'élèves du second degré public	392 349	230 219	58,7	43,9	45,0	44,4	12,3	5,5	9,5
Professeurs de chaire supérieure	2 094	799	38,2	53,4	53,8	53,7	0,5	0,2	0,3
Professeurs agrégés	49 428	26 552	53,7	44,7	45,6	45,1	10,0	3,9	7,2
Professeurs certifiés	214 950	139 501	64,9	43,7	45,1	44,2	12,3	4,5	9,6
Professeurs d'EPS	27 220	11 599	42,6	43,3	41,8	42,4	10,2	3,8	6,6
Professeurs de lycée professionnel	54 299	27 517	50,7	46,8	47,8	47,3	7,7	2,5	5,2
Professeurs des écoles, instituteurs	9 054	5 920	65,4	42,6	45,4	43,6	4,7	2,0	3,8
PEGC, adjoints et chargés d'enseignement	1 258	657	52,2	60,0	60,3	60,1	18,7	9,7	14,4
Non-titulaires	34 046	17 674	51,9	40,2	40,7	40,5	27,3	20,4	24,0
Total	725 181	513 266	70,8	42,9	44,8	43,4	12,1	5,1	10,0

► **Champ : France métropolitaine + DROM, agents payés par le MENJS, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2019.**

© DEPP

1. Il regroupe le temps partiel à l'initiative de l'agent, et le temps incomplet à l'initiative de l'administration. Un agent contractuel peut se voir attribuer un temps de travail inférieur à un temps plein.

3 Les enseignants en mission dans le secteur privé sous contrat en 2019-2020

	Effectifs			Âge moyen			Temps partiel ou incomplet (1)		
	Total	Femmes	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes (%)	Hommes (%)	Ensemble (%)
Enseignement d'élèves du premier degré privé	44 846	41 268	92,0	43,7	44,0	43,7	18,4	9,6	17,7
Professeurs des écoles et instituteurs	38 524	35 481	92,1	44,7	45,4	44,7	15,6	7,5	15,0
Non-titulaires	6 322	5 787	91,5	37,5	36,3	37,4	35,2	21,3	34,0
Enseignement d'élèves du second degré privé	96 456	63 594	65,9	45,6	45,7	45,6	21,2	16,8	19,7
Professeurs de chaire supérieure et agrégés	4 025	2 137	53,1	47,3	48,9	48,1	10,2	5,9	8,2
Professeurs certifiés	54 445	39 110	71,8	46,5	47,6	46,8	16,9	12,8	15,7
Professeurs d'EPS	6 334	2 468	39,0	44,8	44,1	44,4	13,1	8,0	10,0
Professeurs de lycée professionnel	11 027	7 073	64,1	48,2	48,9	48,4	11,7	8,4	10,5
Autres assimilés titulaires (2)	1 862	1 251	67,2	52,2	53,6	52,7	23,4	29,6	25,5
Non-titulaires	18 763	11 555	61,6	39,9	39,5	39,7	45,2	36,3	41,8
Total	141 302	104 862	74,2	44,8	45,6	45,0	20,1	16,1	19,1

► **Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte), agents payés par le MENJS, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2019.**

© DEPP

1. Il regroupe le temps partiel à l'initiative de l'agent, et le temps incomplet (à l'initiative de l'administration, un agent contractuel peut se voir attribuer un temps de travail inférieur à un temps plein).

2. Professeurs des écoles, instituteurs, professeurs d'enseignement général de collège (PEGC), adjoints et chargés d'enseignement, maîtres auxiliaires sur contrat définitif.

4 Les personnels de la mission non enseignante en 2019-2020 (secteur public)

	Effectifs			Âge moyen			Temps partiel ou incomplet (1)		
	Total	Femmes	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes (%)	Hommes (%)	Ensemble (%)
Soutien à l'enseignement	8 003	6 082	76,0	26,8	26,5	26,7	32,0	34,5	32,6
Animation pédagogique	10 292	5 726	55,6	49,1	50,5	49,7	4,0	2,2	3,2
Assistance éducative	152 366	121 482	79,7	40,3	31,6	38,6	85,3	61,5	80,5
Éducation (2)	22 285	17 513	78,6	44,9	47,0	45,3	8,5	3,9	7,5
Direction (3)	19 554	10 462	53,5	51,2	51,4	51,3	0,3	0,0	0,2
Inspection	3 597	1 790	49,8	53,1	53,1	53,1	0,2	0,2	0,2
Administration, logistique	67 233	51 999	77,3	47,9	47,0	47,7	15,3	4,1	12,7
Santé et social	13 032	12 449	95,5	47,9	47,9	47,9	32,0	12,0	31,1
Total	296 362	227 503	76,8	43,3	40,5	42,6	52,4	30,0	47,2

► **Champ : France métropolitaine + DROM, agents payés par le MENJS, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2019.**

© DEPP

1. Il regroupe le temps partiel à l'initiative de l'agent, et le temps incomplet (à l'initiative de l'administration, un agent contractuel peut se voir attribuer un temps de travail inférieur à un temps plein).

2. Organisation de la vie quotidienne de l'établissement, animation éducative, développement psychologique.

3. Y compris directeurs d'écoles entièrement déchargés d'enseignement des secteurs public et privé sous contrat.

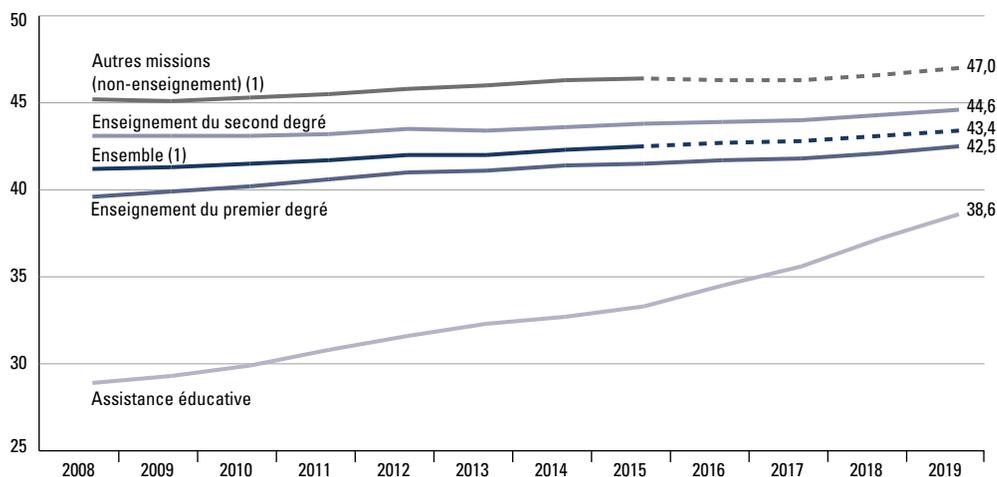
En 2019-2020, les personnels de l'Éducation nationale ont en moyenne 43 ans (1). Quels que soient le secteur et le niveau d'enseignement, les enseignants sont généralement plus jeunes dans le public que dans le privé sous contrat : les enseignants affectés dans le premier degré ont en moyenne 42 ans dans le public contre 44 ans dans le privé et, respectivement, 44 ans contre 46 ans dans le second degré (2) (3).

Parmi les personnels relevant de la mission d'assistance éducative, ceux en charge d'assistance d'éducation ou d'assistance prévention sécurité, quel que soit le sexe, sont les plus jeunes, ayant en moyenne moins de 30 ans contre 44 ans pour ceux en charge

de l'accompagnement à la situation de handicap (4). À l'inverse, les personnes en mission de direction ou d'inspection ont en moyenne 52 ans, soit 5,5 ans de plus que les personnes relevant des autres missions non enseignantes (soutien à l'enseignement, éducation, administratives, logistiques, sanitaires et sociales) (5).

Depuis 2008, on observe un vieillissement de la population enseignante, en particulier dans le premier degré (+3 ans en 11 ans) mais également des personnels d'assistance éducative en raison du recrutement massif d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) (1).

1 Évolution de l'âge moyen selon la mission



► Champ : France métropolitaine + DROM, agents payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre.

© DEPP

1. Les effectifs des personnels du service interacadémique des examens et concours (SIEC) et de l'administration centrale ainsi que des apprentis ne sont pas disponibles avant le 30 novembre 2015. Ces agents effectuant uniquement des missions de non-enseignement (hors assistance éducative), seule la catégorie « autres missions (non-enseignement) » est affectée par le changement de champ.

Pour en savoir plus

- MENJS-DEPP, 2020, *Bilan social 2019-2020, Enseignement scolaire*. À paraître.

Source

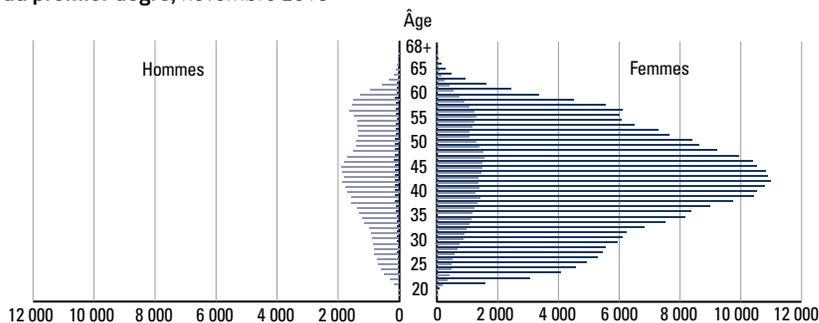
MENJS-MESRI-DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2019.

2 Enseignement du premier degré, novembre 2019

Âge moyen hommes
Secteur public : 44,2
Secteur privé : 44,0

Âge moyen femmes
Secteur public : 42,0
Secteur privé : 43,7

Âge moyen
hommes + femmes
Secteur public : 42,3
Secteur privé : 43,7



► Champ : France métropolitaine + DROM. Enseignants en mission d'enseignement dans le premier degré public ou privé sous contrat.

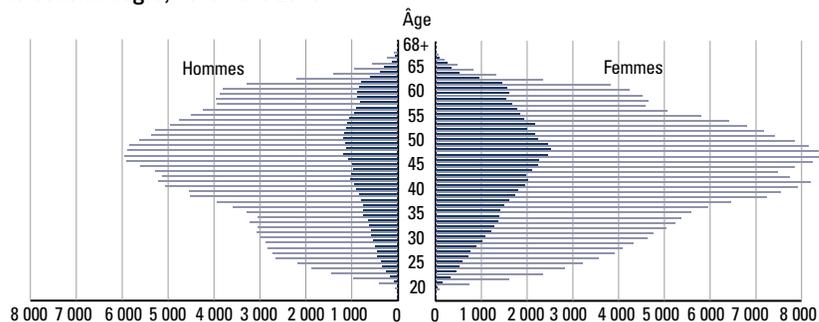
© DEPP

3 Enseignement du second degré, novembre 2019

Âge moyen hommes
Secteur public : 45,0
Secteur privé : 45,7

Âge moyen femmes
Secteur public : 43,9
Secteur privé : 45,6

Âge moyen
hommes + femmes
Secteur public : 44,4
Secteur privé : 45,6



► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte pour le privé). Enseignants en mission d'enseignement dans le second degré public ou privé sous contrat.

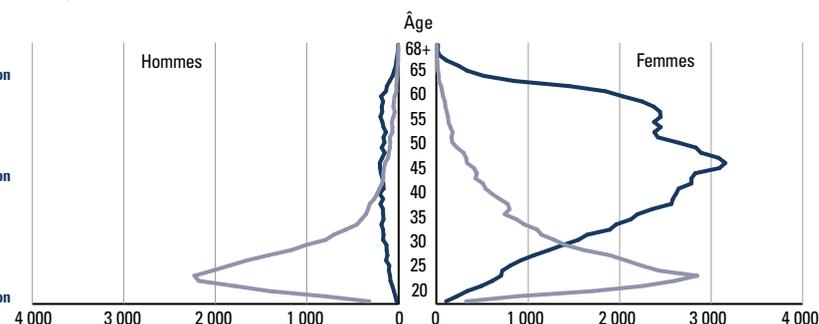
© DEPP

4 Assistance éducative, novembre 2019

Âge moyen hommes
Assistance d'éducation
et prévention sécurité : 28,4
Accompagnement à la situation
de handicap : 43,3

Âge moyen femmes
Assistance d'éducation
et prévention sécurité : 30,4
Accompagnement à la situation
de handicap : 44,5

Âge moyen
hommes + femmes
Assistance d'éducation
et prévention sécurité : 29,6
Accompagnement à la situation
de handicap : 44,4



► Champ : France métropolitaine + DROM. Personnels relevant de la mission d'assistance éducative.

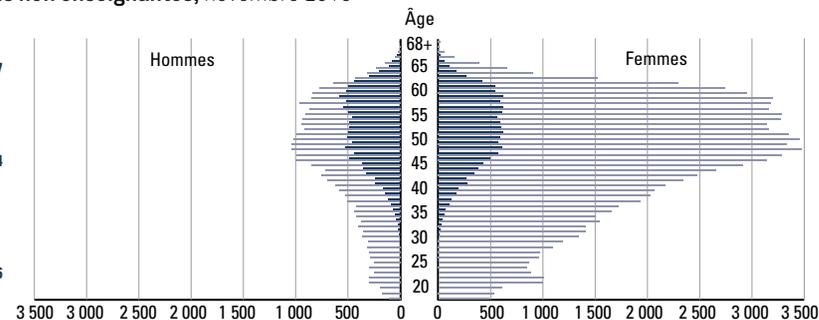
© DEPP

5 Autres missions non enseignantes, novembre 2019

Âge moyen hommes
Direction et inspection : 51,7
Autres missions
non enseignantes : 46,2

Âge moyen femmes
Direction et inspection : 51,4
Autres missions
non enseignantes : 46,1

Âge moyen
hommes + femmes
Direction et inspection : 51,6
Autres missions
non enseignantes : 46,1



► Champ : France métropolitaine + DROM. Personnels relevant des missions non enseignantes (hors assistance éducative).

© DEPP

8.05 Les enseignants du premier degré public par département

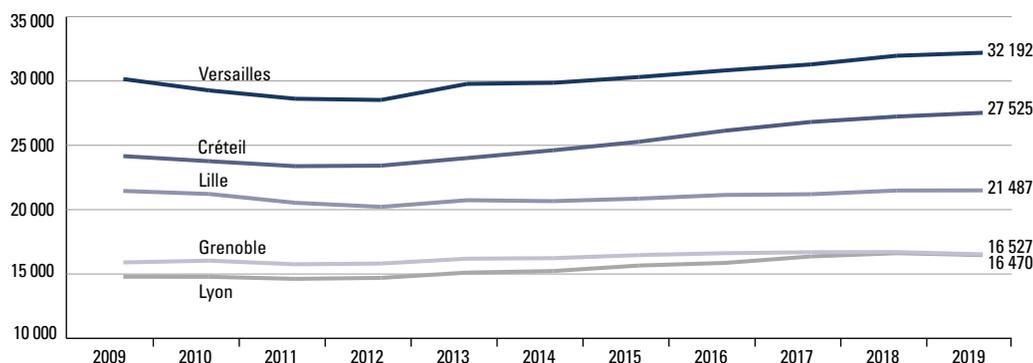
En 2019-2020, la répartition des 332 800 agents en charge d'une mission d'enseignement dans le premier degré public sur l'ensemble du territoire de France métropolitaine et des DROM est très contrastée (2). La moitié des départements, notamment dans le Centre et le Sud-Ouest de la France, disposent de moins de 2 600 enseignants. À l'opposé, dix-sept départements, situés pour la plupart en Île-de-France et au Nord, regroupent chacun plus de 6 000 enseignants.

De 2009 à 2019, les effectifs des cinq académies présentant le plus d'agents ont évolué de façon différenciée (1). Les effectifs des académies de Créteil et Lyon ont fortement crû (respectivement 14 % et 11 %) en dix ans alors que ceux de Grenoble et Versailles augmentaient plus modérément (respectivement 4 % et 7 %). Les effectifs de l'académie de Lille sont stables sur toute la période.

Dans le premier degré public, la part des enseignants non titulaires est faible : 0,9 % en moyenne (3). La plupart des académies se situent très en dessous de ce seuil national. Dans les académies de Créteil, Versailles et de la Corse, la part d'enseignants non titulaires est plus élevée, mais ne dépasse pas 4,1 %. Les académies de Guyane et Mayotte atteignent respectivement un taux de 17 % et 25 %.

Environ 17 % des enseignants titulaires du premier degré public ont moins de cinq ans d'ancienneté (4). Mis à part l'académie de Guyane, les académies avec le plus d'enseignants récents se trouvent en Île-de-France : Créteil (29 %), Versailles (23 %) et Paris (22 %), mais également dans l'académie de Lyon (20 %).

1 Évolution des effectifs des cinq plus grandes académies du premier degré public



► Champ : les cinq plus grandes académies parmi celles de France métropolitaine + DROM au regard de leurs effectifs, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré public, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2019.

© DEPP

Précisions

Les effectifs peuvent légèrement varier d'une édition à l'autre du RERS, car le panel des personnels est recalculé chaque année sur la base des données de gestion actualisées. Or, il arrive que des modifications des bases de gestion soient effectuées avec plusieurs années de décalage (corrections d'erreurs notamment). En outre, le calcul des indicateurs statistiques s'affine toujours davantage.

Ancienneté - Il s'agit du nombre d'années passées par l'agent en tant qu'enseignant titulaire, depuis la date de

sa nomination jusqu'au 30 novembre 2019. Les éventuelles activités de non-titulaire ou de non-enseignant ne sont pas prises en compte.

Corps enseignants du premier degré public - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- MENJS-DEPP, 2020, *Bilan social 2019-2020, Enseignement scolaire*. À paraître.

Source
MENJS-MESRI-DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2019.

2 Répartition des enseignants du premier degré public par académie et département en 2019-2020

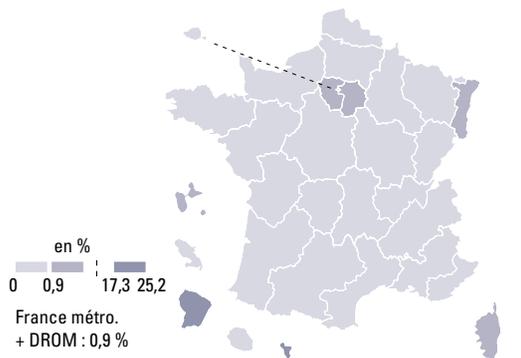
Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total
Alpes-Hte-Prov.	205	378	309	892	Nord	3 393	6 305	3 649	13 347	Paris	2 230	3 788	1 837	7 855
Hautes-Alpes	49	433	282	764	Pas-de-Calais	1 994	3 810	2 346	8 150	Charente	348	642	593	1 583
Bouches-du-Rh.	2 513	5 207	2 571	10 291	Lille	5 387	10 115	5 995	21 497	Charente-Marit.	586	1 199	1 032	2 817
Vaucluse	690	1 448	785	2 923	Corrèze	233	430	401	1 064	Deux-Sèvres	335	695	635	1 665
Aix-Marseille	3 457	7 466	3 947	14 870	Creuse	87	227	280	594	Vienne	453	932	681	2 066
Aisne	690	1 336	950	2 976	Haute-Vienne	343	793	490	1 626	Poitiers	1 722	3 468	2 941	8 131
Oise	1 106	1 964	1 671	4 741	Limoges	663	1 450	1 171	3 284	Ardennes	371	647	497	1 515
Somme	294	1 573	951	2 818	Ain	845	1 705	922	3 472	Aube	391	722	536	1 649
Amiens	2 090	4 873	3 572	10 535	Loire	909	1 654	916	3 479	Marne	707	1 299	937	2 943
Doubs	689	1 304	925	2 918	Rhône	2 612	4 896	2 011	9 519	Haute-Marne	220	367	381	968
Jura	256	500	478	1 234	Lyon	4 366	8 255	3 849	16 470	Reims	1 689	3 035	2 351	7 075
Haute-Saône	300	503	445	1 248	Aude	387	734	624	1 745	Côtes-d'Armor	113	1 340	672	2 125
Terr. de Belfort	178	305	248	731	Gard	874	1 761	975	3 610	Finistère	745	1 389	800	2 934
Besançon	1 423	2 612	2 096	6 131	Hérault	1 395	2 602	1 434	5 431	Ille-et-Vilaine	1 074	1 918	932	3 924
Dordogne	143	910	650	1 703	Lozère	31	218	168	417	Morbihan	469	1 005	589	2 063
Gironde	1 943	3 638	1 882	7 463	Pyrénées-Orient.	509	1 097	640	2 246	Rennes	2 401	5 652	2 993	11 046
Landes	203	987	627	1 817	Montpellier	3 196	6 412	3 841	13 449	Bas-Rhin	1 408	2 721	1 449	5 578
Lot-et-Garonne	354	607	523	1 484	Meurthe-et-Mos.	806	1 623	1 159	3 588	Haut-Rhin	948	1 795	1 117	3 860
Pyrénées-Atl.	574	1 113	918	2 605	Meuse	84	531	384	999	Strasbourg	2 356	4 516	2 566	9 438
Bordeaux	3 217	7 255	4 600	15 072	Moselle	1 181	2 426	1 674	5 281	Ariège	70	349	291	710
Allier	200	764	606	1 570	Vosges	422	755	698	1 875	Aveyron	58	561	454	1 073
Cantal	26	422	273	721	Nancy-Metz	2 493	5 335	3 915	11 743	Haute-Garonne	1 631	3 142	1 815	6 588
Haute-Loire	64	485	350	899	Loire-Atlantique	1 440	2 732	1 424	5 596	Gers	181	319	344	844
Puy-de-Dôme	547	1 456	922	2 925	Maine-et-Loire	726	1 350	795	2 871	Lot	141	259	323	723
Clermont-Ferrand	837	3 127	2 151	6 115	Mayenne	255	523	399	1 177	Hautes-Pyrénées	215	378	385	978
Corse-du-Sud	139	353	227	719	Sarthe	357	1 590	742	2 689	Tarn	267	841	517	1 625
Haute-Corse	124	449	263	836	Vendée	473	772	578	1 823	Tarn-et-Garonne	140	759	419	1 318
Corse	263	802	490	1 555	Nantes	3 251	6 967	3 938	14 156	Toulouse	2 703	6 608	4 548	13 859
Seine-et-Marne	2 128	3 904	2 164	8 196	Alpes-Maritimes	1 251	2 366	1 281	4 898	Yvelines	1 965	3 951	2 100	8 016
Seine-St-Denis	3 243	5 149	3 501	11 893	Var	1 238	2 393	1 199	4 830	Essonne	2 012	4 043	1 868	7 923
Val-de-Marne	2 085	3 918	1 433	7 436	Nice	2 489	4 759	2 480	9 728	Hauts-de-Seine	2 305	3 832	1 631	7 768
Créteil	7 456	12 971	7 098	27 525	Calvados	224	2 113	814	3 151	Val-d'Oise	2 223	4 181	2 081	8 485
Côte-d'Or	523	1 098	966	2 587	Eure	809	1 470	1 021	3 300	Versailles	8 505	16 007	7 680	32 192
Nièvre	226	367	417	1 010	Manche	550	967	634	2 151	France métro.	74 190	150 309	90 796	315 295
Saône-et-Loire	584	1 077	990	2 651	Orne	341	535	370	1 246	Guadeloupe	610	1 183	889	2 682
Yonne	376	713	707	1 796	Seine-Maritime	1 459	2 916	2 028	6 403	Guyane	697	1 646	685	3 028
Dijon	1 709	3 255	3 080	8 044	Normandie	3 383	8 001	4 867	16 251	Martinique	414	1 182	810	2 406
Ardèche	121	694	523	1 338	Cher	303	584	551	1 438	Mayotte	549	1 791	481	2 821
Drôme	620	1 169	779	2 568	Eure-et-Loir	602	1 109	682	2 393	La Réunion	1 730	3 306	1 564	6 600
Isère	1 602	3 029	1 889	6 520	Indre	205	379	387	971	DROM	4 000	9 108	4 429	17 537
Savoie	487	889	687	2 063	Indre-et-Loire	696	1 302	807	2 805	Total	78 190	159 417	95 225	332 832
Haute-Savoie	1 091	2 001	946	4 038	Loir-et-Cher	311	710	557	1 578					
Grenoble	3 921	7 782	4 824	16 527	Loiret	866	1 714	982	3 562					
					Orléans-Tours	2 983	5 798	3 966	12 747					

► Champ : France métropolitaine + DROM, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré public, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2019.

© DEFP

Note : la catégorie « Préél. » (respectivement « Élém. ») regroupe le personnel chargé, pour l'ensemble de l'année scolaire, d'enseigner dans une classe maternelle (respectivement élémentaire). La catégorie « Autres » regroupe les enseignants en mission de remplacement (y compris contractuels affectés en cours d'année), ceux chargés d'enseigner dans des conditions particulières (enseignement mobile pour élèves en difficultés, enseignant chargé de classes pour enfants handicapés, etc.), et les directeurs d'écoles cumulant des missions de direction et d'enseignement.

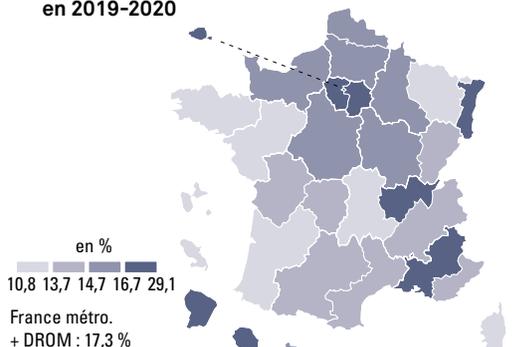
3 Part des non-titulaires parmi les enseignants du premier degré public en 2019-2020



► Champ : France métropolitaine + DROM, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré public, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2019.

© DEFP

4 Part des enseignants titulaires du premier degré public ayant moins de 5 ans d'ancienneté en 2019-2020



► Champ : France métropolitaine + DROM, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré public, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2019.

© DEFP

En 2019-2020, 44 800 personnes enseignent dans le premier degré privé sous contrat en France métropolitaine et dans les DROM (2). Les enseignants du privé sont inégalement répartis entre les départements. Une bonne moitié des départements accueillent moins de 300 enseignants. Outre Mayotte, dans lequel il n'y a pas d'école privée sous contrat, la Creuse est le département qui compte le moins d'enseignants du secteur privé sous contrat (13 enseignants). À l'opposé, dix départements regroupent chacun plus de 1 000 enseignants.

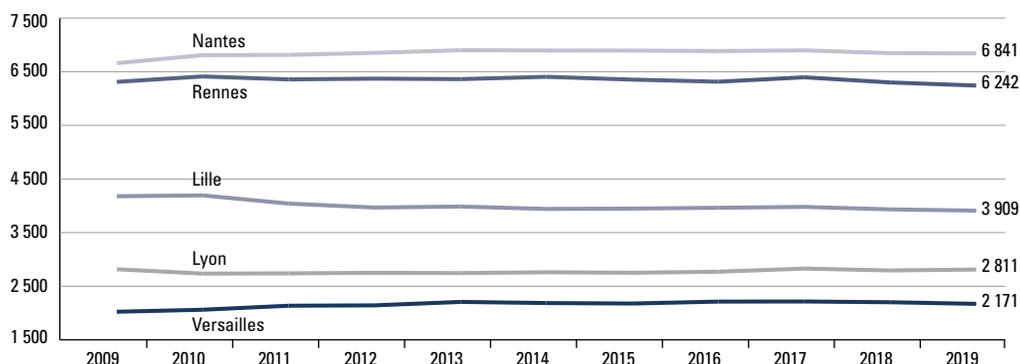
De 2009 à 2019, les effectifs des cinq académies présentant le plus d'agents ont évolué de façon contrastée (1). En dix ans, les effectifs des académies de Nantes et Versailles ont crû respectivement de 3 % et 7 % alors que ceux de Lille diminuaient de 5 %. Sur la même période, les effectifs sont quasi stables dans

les académies de Lyon et Rennes (-1,1 % et -0,2 % respectivement).

Dans le premier degré privé sous contrat, la part des enseignants non titulaires est de 14 % (3). Cette part atteint 28 % dans l'académie de Limoges et dépasse 34 % en Martinique. Sauf la Corse (11 %), les trois académies qui présentent proportionnellement le moins de non-titulaires sont celles qui ont les effectifs les plus élevés : 9 % pour Rennes, 11 % pour Nantes et Lille.

Environ 13 % des enseignants assimilés titulaires du premier degré privé ont moins de cinq ans d'ancienneté (4). Cette part est la plus élevée dans les académies de Créteil (22 %), Paris (21 %), Guadeloupe et Guyane (18 %), et de moins de 10 % dans les académies de Limoges, de Corse et de La Réunion.

1 Évolution des effectifs des cinq plus grandes académies du premier degré privé sous contrat



► Champ : les cinq plus grandes académies parmi celles de France métropolitaine + DROM (hors Mayotte) au regard de leurs effectifs, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré privé sous contrat, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2019.

© DEPP

Précisions

Les effectifs peuvent légèrement varier d'une édition à l'autre du RERS, car le panel des personnels est recalculé chaque année sur la base des données de gestion actualisées. Or, il arrive que des modifications des bases de gestion soient effectuées avec plusieurs années de décalage (corrections d'erreurs notamment). En outre, le calcul des indicateurs statistiques s'affine toujours davantage.

Ancienneté - Il s'agit du nombre d'années passées par l'agent en tant qu'enseignant titulaire ou assimilé, depuis

la date de sa nomination jusqu'au 30 novembre 2019. Les éventuelles activités de non-titulaire ou de non-enseignant ne sont pas prises en compte.

Enseignant assimilé titulaire - Voir « Corps enseignants du privé sous contrat » dans le glossaire.

Pour en savoir plus

- MENJS-DEPP, 2020, *Bilan social 2019-2020, Enseignement scolaire*. À paraître.

2 Répartition des enseignants du premier degré privé sous contrat par académie et département en 2019-2020

Départements et académies	Préal.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préal.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préal.	Élém.	Autres	Total
Alpes-Hte-Prov.	8	25	13	46	Nord	819	1 608	512	2 939	Paris	405	1 034	224	1 663
Hautes-Alpes	15	34	11	60	Pas-de-Calais	266	542	162	970	Charente	36	77	54	167
Bouches-du-Rh.	265	604	221	1 090	Lille	1 085	2 150	674	3 909	Charente-Marit.	45	101	61	207
Vaucluse	76	167	51	294	Corrèze	17	42	11	70	Deux-Sèvres	80	191	74	345
Aix-Marseille	364	830	296	1 490	Creuse	2	5	6	13	Vienne	56	136	50	242
Aisne	56	139	54	249	Haute-Vienne	22	46	24	92	Poitiers	217	505	239	961
Oise	67	148	55	270	Limoges	41	93	41	175	Ardennes	23	60	19	102
Somme	111	234	52	397	Ain	76	201	96	373	Aube	28	75	24	127
Amiens	234	521	161	916	Loire	204	433	217	854	Marne	71	187	74	332
Doubs	56	144	57	257	Rhône	380	883	321	1 584	Haute-Marne	10	25	4	39
Jura	28	84	19	131	Lyon	660	1 517	634	2 811	Reims	132	347	121	600
Haute-Saône	12	42	15	69	Aude	36	61	24	121	Côtes-d'Armor	8	644	204	856
Terr. de Belfort	13	41	21	75	Gard	106	196	103	405	Finistère	380	835	358	1 573
Besançon	109	311	112	532	Hérault	151	310	176	637	Ille-et-Vilaine	531	1 111	416	2 058
Dordogne	3	81	28	112	Lozère	37	79	39	155	Morbihan	443	923	389	1 755
Gironde	146	358	192	696	Pyrénées-Orient.	39	110	65	214	Rennes	1 362	3 513	1 367	6 242
Landes	.	107	38	145	Montpellier	369	756	407	1 532	Bas-Rhin	41	169	101	311
Lot-et-Garonne	32	88	30	150	Meurthe-et-Mos.	50	143	75	268	Haut-Rhin	36	149	63	248
Pyrénées-Atl.	214	389	219	822	Meuse	9	42	18	69	Strasbourg	77	318	164	559
Bordeaux	395	1 023	507	1 925	Moselle	56	132	90	278	Ariège	.	36	15	51
Allier	27	80	35	142	Vosges	29	74	28	131	Aveyron	3	215	92	310
Cantal	18	33	22	73	Nancy-Metz	144	391	211	746	Haute-Garonne	142	318	129	569
Haute-Loire	78	197	94	369	Loire-Atlantique	670	1 251	544	2 465	Gers	23	58	29	110
Puy-de-Dôme	95	192	81	368	Maine-et-Loire	414	839	456	1 709	Lot	10	41	23	74
Clermont-Ferrand	218	502	232	952	Mayenne	129	268	134	531	Hautes-Pyrénées	31	66	41	138
Corse-du-Sud	10	15	3	28	Sarthe	6	341	125	472	Tarn	60	141	83	284
Haute-Corse	2	14	1	17	Vendée	453	809	402	1 664	Tarn-et-Garonne	16	94	35	145
Corse	12	29	4	45	Nantes	1 672	3 508	1 661	6 841	Toulouse	285	969	447	1 701
Seine-et-Marne	83	216	61	360	Alpes-Maritimes	112	224	65	401	Yvelines	146	417	100	663
Seine-St-Denis	86	310	77	473	Var	61	166	103	330	Essonne	81	201	87	369
Val-de-Marne	112	311	88	511	Nice	173	390	168	731	Aveyron	212	494	102	808
Créteil	281	837	226	1 344	Calvados	104	265	78	447	Val-d'Oise	78	200	53	331
Côte-d'Or	47	145	44	236	Eure	49	131	61	241	Versailles	517	1 312	342	2 171
Nièvre	14	31	9	54	Manche	114	247	72	433	France métro.	9 990	24 188	9 617	43 795
Saône-et-Loire	56	114	36	206	Orne	57	147	73	277	Guadeloupe	56	144	46	246
Yonne	30	77	24	131	Seine-Maritime	133	340	130	603	Mayenne	34	90	16	140
Dijon	147	367	113	627	Normandie	457	1 130	414	2 001	Guyane	27	101	104	232
Ardeèche	6	284	151	441	Cher	23	58	18	99	La Réunion	128	239	66	433
Drôme	78	184	88	350	Eure-et-Loir	46	136	45	227	DROM (1)	245	574	232	1 051
Isère	125	331	169	625	Indre	14	31	18	63	Total	10 235	24 762	9 849	44 846
Savoie	45	100	52	197	Indre-et-Loire	59	175	92	326					
Haute-Savoie	128	279	134	541	Loir-et-Cher	35	94	38	167					
Grenoble	382	1 178	594	2 154	Loiret	75	163	47	285					
					Orléans-Tours	252	657	258	1 167					

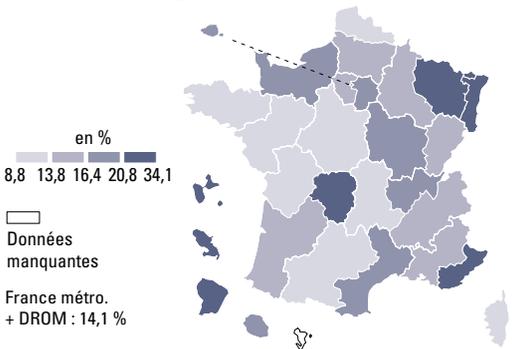
► Champ : France métropolitaine + DROM, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré privé sous contrat, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2019.

1. Mayotte ne comprend pas d'école privée sous contrat.

Note : la catégorie « Préal. » (respectivement « Élém. ») regroupe le personnel chargé, pour l'ensemble de l'année scolaire, d'enseigner dans une classe maternelle (respectivement élémentaire). La catégorie « Autres » regroupe les enseignants en mission de remplacement (y compris contractuels affectés en cours d'année), ceux chargés d'enseigner dans des conditions particulières (enseignant mobile pour élèves en difficultés, enseignant chargé de classes pour enfants handicapés, etc.), et les directeurs d'écoles cumulant des missions de direction et d'enseignement.

© DEFP

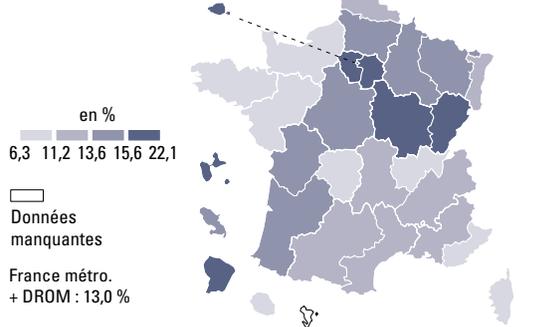
3 Part des non-titulaires parmi les enseignants du premier degré privé sous contrat en 2019-2020



► Champ : France métropolitaine + DROM, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré privé sous contrat, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2019.

© DEFP

4 Part des enseignants titulaires du premier degré privé sous contrat ayant moins de 5 ans d'ancienneté en 2019-2020



► Champ : France métropolitaine + DROM, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré privé sous contrat, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2019.

© DEFP

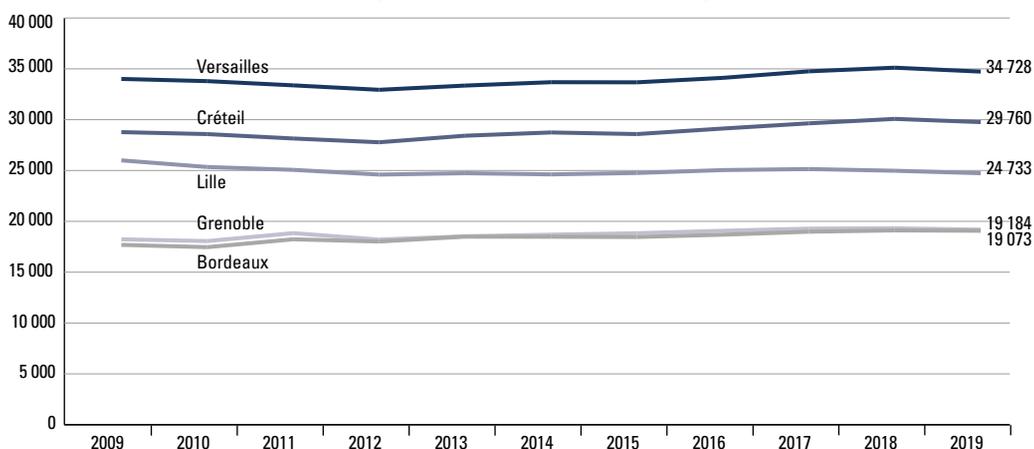
En 2019-2020, la répartition des 392 300 agents en charge d'une mission d'enseignement dans le second degré public sur l'ensemble du territoire de France métropolitaine et des DROM est très contrastée (2). Trois académies regroupent chacune plus de 20 000 enseignants et totalisent ensemble plus d'un cinquième des effectifs : Versailles (34 700), Créteil (29 800) et Lille (24 700).

De 2009 à 2019, les effectifs des cinq académies présentant le plus d'agents ont évolué de façon différenciée (1). En dix ans, les effectifs des académies de Bordeaux, Grenoble, Créteil et Versailles ont crû respectivement de 7,8 %, 5,2 %, 3,4 % et 2,1 %. Ceux de l'académie de Lille ont diminué de près de 5 %.

Dans le second degré public, la part des enseignants non titulaires est de l'ordre de 9 % (3). Elle est de moins de 5 % dans les académies d'Amiens et de Normandie contre dix fois plus à Mayotte (52 %). L'académie de Guyane comporte également une part importante de non-titulaires (29 %).

Environ 14 % des enseignants titulaires du second degré public ont moins de cinq ans d'ancienneté en tant que titulaire d'un corps enseignant (4). Les deux académies avec le plus d'enseignants récents se trouvent en Île-de-France : Créteil (27 %), Versailles (23 %), mais cette proportion est également élevée dans l'académie d'Amiens et de Guyane (21 %).

1 Évolution des effectifs des cinq plus grandes académies du second degré public



► Champ : les cinq plus grandes académies parmi celles de France métropolitaine + DROM au regard de leurs effectifs, agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré public, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre.

© DEPP

Précisions

Les effectifs peuvent légèrement varier d'une édition à l'autre du RERS, car le panel des personnels est recalculé chaque année sur la base des données de gestion actualisées. Or, il arrive que des modifications des bases de gestion soient effectuées avec plusieurs années de décalage (corrections d'erreurs notamment). En outre, le calcul des indicateurs statistiques s'affine toujours davantage.

Toutes les personnes enseignant dans le second degré sont prises en compte. Outre des enseignants du second degré, le champ inclut donc des enseignants des corps du premier degré, professeurs des écoles ou instituteurs exerçant en Segpa, des enseignants des sections de techniciens supérieurs (STS) et des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).

Ancienneté - Il s'agit du nombre d'années passées par l'agent en tant qu'enseignant titulaire, depuis la date de sa nomination jusqu'au 30 novembre 2019. Les éventuelles activités de non-titulaire ou de non-enseignant ne sont pas prises en compte.

Corps enseignants du second degré public - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- MENJS-DEPP, 2020, *Bilan social 2019-2020, Enseignement scolaire*. À paraître.

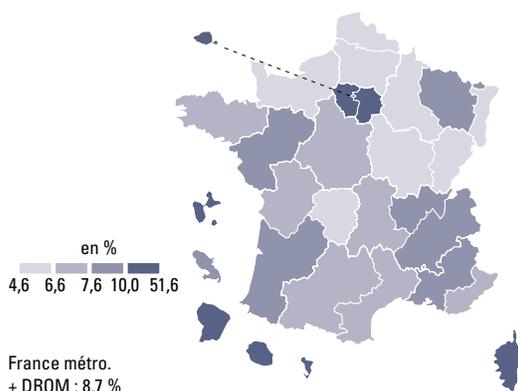
2 Répartition des enseignants du second degré public par corps et par académie en 2019-2020

Académies et régions académiques	Agrégés et prof. de chaires sup.	Certifiés et PEPS	PLP	Professeurs des écoles et instituteurs	PEGC, adjoints et chargés enseignement	Non-titulaires	Total 2 nd degré
Clermont-Ferrand	894	4 661	1 072	204	19	563	7 413
Grenoble	2 750	12 080	2 372	389	59	1 534	19 184
Lyon	2 956	10 394	2 239	385	35	1 523	17 532
Auvergne-Rhône-Alpes	6 600	27 135	5 683	978	113	3 620	44 129
Besançon	898	4 709	1 056	185	17	410	7 275
Dijon	1 122	6 196	1 179	213	40	609	9 359
Bourgogne-Franche-Comté	2 020	10 905	2 235	398	57	1 019	16 634
Bretagne (Rennes)	1 797	9 289	1 938	335	50	1 099	14 508
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	1 790	9 896	1 916	379	40	1 054	15 075
Corse	158	1 245	268	46	10	266	1 993
Nancy-Metz	1 633	8 804	2 080	398	66	1 083	14 064
Reims	938	5 106	1 220	222	29	483	7 998
Strasbourg	1 763	6 940	1 687	336	36	684	11 446
Grand Est	4 334	20 850	4 987	956	131	2 250	33 508
Amiens	1 176	8 120	2 029	359	53	568	12 305
Lille	2 389	15 898	4 068	679	112	1 587	24 733
Hauts-de-France	3 565	24 018	6 097	1 038	165	2 155	37 038
Créteil	4 296	17 613	3 546	501	43	3 761	29 760
Paris	3 425	5 406	1 215	98	19	1 239	11 402
Versailles	5 667	20 630	4 085	605	51	3 690	34 728
Île-de-France	13 388	43 649	8 846	1 204	113	8 690	75 890
Normandie	2 212	12 828	2 758	505	82	954	19 339
Bordeaux	2 442	11 643	2 755	445	69	1 719	19 073
Limoges	489	2 730	633	104	10	251	4 217
Poitiers	1 157	6 507	1 359	258	34	723	10 038
Nouvelle-Aquitaine	4 088	20 880	4 747	807	113	2 693	33 328
Montpellier	2 056	10 173	2 159	360	62	1 103	15 913
Toulouse	2 306	10 776	2 413	327	59	1 269	17 150
Occitanie	4 362	20 949	4 572	687	121	2 372	33 063
Pays de la Loire (Nantes)	1 943	10 571	2 304	431	49	1 513	16 811
Aix-Marseille	2 321	10 626	2 417	340	54	1 323	17 081
Nice	1 607	7 740	1 526	264	38	908	12 083
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3 928	18 366	3 943	604	92	2 231	29 164
France métropolitaine	50 185	230 581	50 294	8 368	1 136	29 916	370 480
Guadeloupe	260	2 305	695	135	22	470	3 887
Guyane	118	1 407	545	155	12	902	3 139
Martinique	177	1 822	677	82	19	294	3 071
Mayotte	53	957	386	81	5	1 582	3 064
La Réunion	729	5 098	1 702	233	64	882	8 708
DROM	1 337	11 589	4 005	686	122	4 130	21 869
France métropolitaine + DROM	51 522	242 170	54 299	9 054	1 258	34 046	392 349

► Champ : France métropolitaine + DROM, agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré public, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2019.

© DEFP

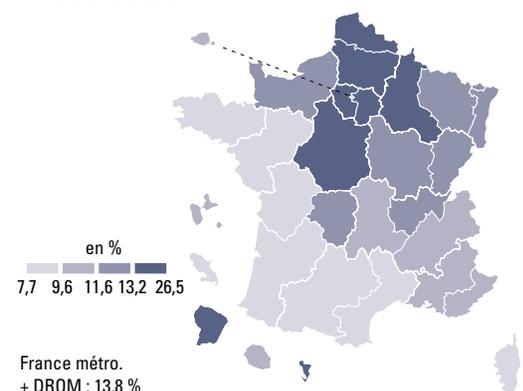
3 Part des non-titulaires parmi les enseignants du second degré public en 2019-2020



► Champ : France métropolitaine + DROM, agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré public, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2019.

© DEFP

4 Part des enseignants titulaires du second degré public ayant moins de 5 ans d'ancienneté en 2019-2020



► Champ : France métropolitaine + DROM, agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré public, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2019.

© DEFP

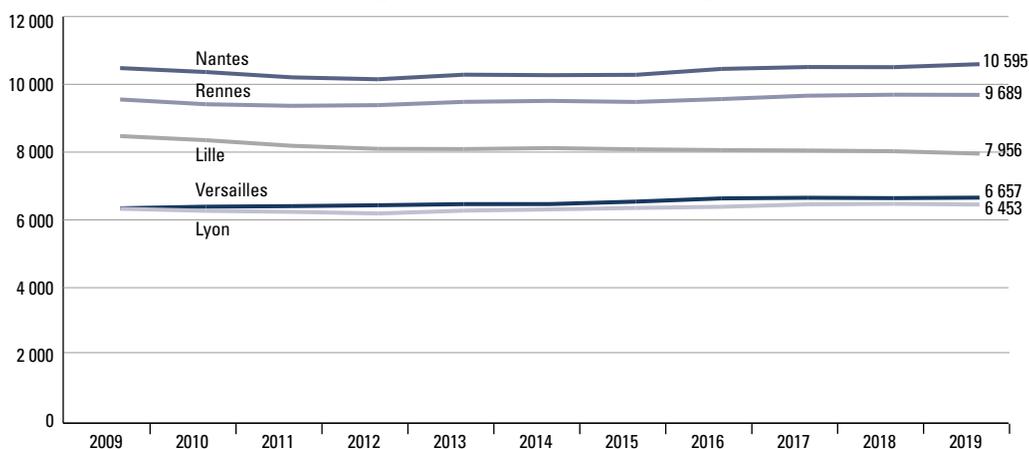
En 2019-2020, 96 500 enseignants effectuent leur service dans l'enseignement privé sous contrat du second degré en France métropolitaine et dans les DROM, hors Mayotte. Les enseignants certifiés et d'éducation physique et sportive (PEPS) représentent à eux seuls 63 % des effectifs (2).

De 2009 à 2019, les effectifs des cinq académies présentant le plus d'agents ont évolué de façon différenciée (1). Les effectifs de l'académie de Versailles ont crû de 5 %, ceux de Lyon, Rennes et Nantes ont augmenté plus modérément, entre 1 % et 2 %. À l'inverse, les effectifs de l'académie de Lille ont diminué de 6 %.

Dans le second degré privé sous contrat, la part des enseignants non titulaires est d'environ 20 % (3). Elle est la plus faible à Nice et dans les deux académies de l'Ouest (environ 14 % à Nantes et Rennes) alors que plus d'un enseignant sur deux est non-titulaire en Guyane (52 %).

Environ 19 % des enseignants assimilés titulaires du second degré privé sous contrat ont moins de cinq ans d'ancienneté (4). Les trois académies d'Île-de-France font partie des dix académies qui accueillent plus de 20 % de jeunes enseignants. À l'opposé, les deux académies possédant le moins de jeunes enseignants se situent dans les DROM : 12 % pour la Guadeloupe et 15 % pour la Martinique.

1 Évolution des effectifs des cinq plus grandes académies du second degré privé sous contrat



► Champ : les cinq plus grandes académies parmi celles de France métropolitaine + DROM au regard de leurs effectifs, agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré privé sous contrat, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre.

© DEPP

Précisions

Les effectifs peuvent légèrement varier d'une édition à l'autre du RERS, car le panel des personnels est recalculé chaque année sur la base des données de gestion actualisées. Or, il arrive que des modifications des bases de gestion soient effectuées avec plusieurs années de décalage (corrections d'erreurs notamment). En outre, le calcul des indicateurs statistiques s'affine toujours davantage.

À l'instar de ce qui s'observe dans le second degré public, le champ inclut des enseignants des corps du premier degré, professeurs des écoles ou instituteurs exerçant en Segpa, et les enseignants des sections de techniciens supérieurs (STS) et des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).

Ancienneté - Il s'agit du nombre d'années passées par l'agent en tant qu'enseignant assimilé titulaire, depuis la date de sa nomination jusqu'au 30 novembre 2019. Les éventuelles activités de non-titulaire ou de non-enseignant ne sont pas prises en compte.

Missions des personnels, corps enseignants du privé sous contrat - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- MENJS-DEPP, 2020, *Bilan social 2019-2020, Enseignement scolaire*. À paraître.

Source

MENJS-MESRI-DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2019.

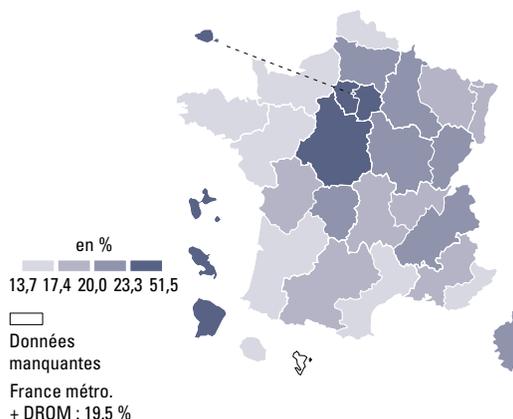
2 Les enseignants du second degré privé sous contrat par corps et par académie en 2019-2020

Académies et régions académiques	Agrégés et prof. de chaire sup.	Certifiés et PEPS	PLP	PEGC, adjoints et chargés enseignement	Professeurs des écoles et instituteurs	Non-titulaires	Total 2 nd degré
Clermont-Ferrand	75	1 294	213	37	14	351	1 984
Grenoble	182	3 059	698	54	23	1 010	5 026
Lyon	382	4 019	750	84	28	1 190	6 453
Auvergne-Rhône-Alpes	639	8 372	1 661	175	65	2 551	13 463
Besançon	18	799	175	17	13	280	1 302
Dijon	53	915	242	17	8	327	1 562
Bourgogne-Franche-Comté	71	1 714	417	34	21	607	2 864
Bretagne (Rennes)	320	6 661	1 151	109	93	1 355	9 689
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	66	1 500	325	44	12	689	2 636
Corse	3	80	1	3	.	25	112
Nancy-Metz	66	1 465	399	59	1	497	2 487
Reims	38	917	251	18	12	332	1 568
Strasbourg	130	1 150	152	23	5	315	1 775
Grand Est	234	3 532	802	100	18	1 144	5 830
Amiens	50	1 385	202	42	8	513	2 200
Lille	279	5127	1027	186	25	1312	7956
Hauts-de-France	329	6 512	1 229	228	33	1 825	10 156
Créteil	111	2 249	263	49	5	1 201	3 878
Paris	450	2 698	222	73	11	1 331	4 785
Versailles	419	4 052	271	145	21	1 749	6 657
Île-de-France	980	8 999	756	267	37	4 281	15 320
Normandie	125	2 722	674	63	14	872	4 470
Bordeaux	149	2 691	543	35	32	613	4 063
Limoges	15	332	40	5	4	119	515
Poitiers	47	1 148	227	12	10	360	1 804
Nouvelle-Aquitaine	211	4 171	810	52	46	1 092	6 382
Montpellier	138	1 999	444	25	28	554	3 188
Toulouse	172	2 401	454	67	31	675	3 800
Occitanie	310	4 400	898	92	59	1 229	6 988
Pays de la Loire (Nantes)	401	7 230	1 233	106	71	1 554	10 595
Aix-Marseille	192	2 649	655	55	14	797	4 362
Nice	101	1 303	212	13	9	260	1 898
Provence-Alpes-Côte d'Azur	293	3 952	867	68	23	1 057	6 260
France métropolitaine	3 982	59 845	10 824	1 341	492	18 281	94 765
Guadeloupe	7	213	89	8	1	129	447
Guyane	2	86	23	1	1	120	233
Martinique	30	399	50	9	3	101	592
La Réunion	4	236	41	6	.	132	419
DROM	43	934	203	24	5	482	1 691
France métropolitaine + DROM	4 025	60 779	11 027	1 365	497	18 763	96 456

► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte), agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré privé sous contrat, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2019.

© DEPP

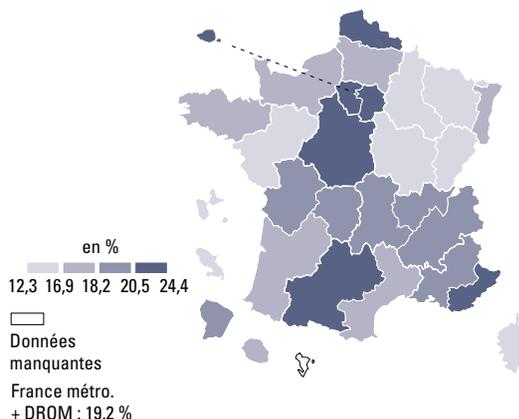
3 Part des non-titulaires parmi les enseignants du second degré privé en 2019-2020



► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte), agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré privé sous contrat, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2019.

© DEPP

Part des enseignants titulaires du second degré privé ayant moins de 5 ans d'ancienneté en 2019-2020



► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte), agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré privé sous contrat, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2019.

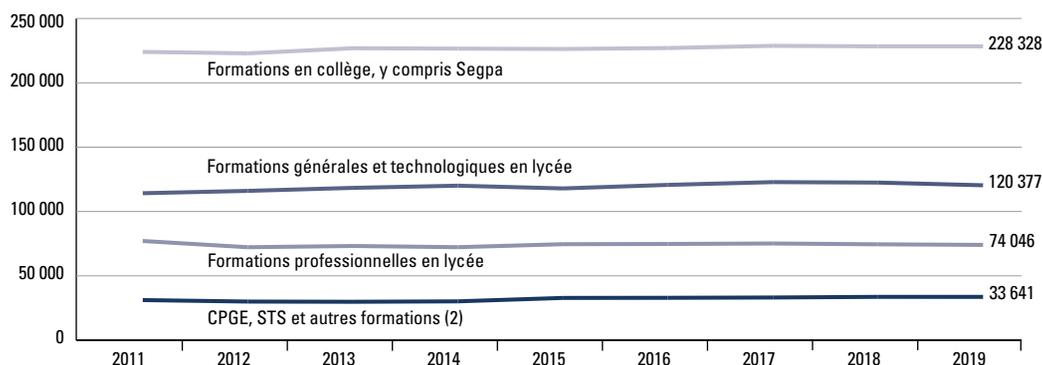
© DEPP

Entre les rentrées 2018 et 2019, les effectifs d'enseignants des formations de niveau collège sont restés stables et ceux des formations générales et technologiques en lycée ont diminué de 1,7 % (1).

À la rentrée 2019, en France métropolitaine et dans les DROM, la moitié des 364 200 enseignants du second degré public sont en charge d'une formation en collège (y compris Segpa) contre 26,3 % pour les formations générales et technologiques et 16,4 % pour les formations professionnelles (2). Cette répartition est quasiment identique parmi les 92 100 enseignants du secteur privé : la moitié assure une formation au collège (y compris Segpa), 26,6 % une formation générale et technologique et 15,5 % une formation professionnelle en lycée (3).

Dans les deux secteurs, les certifiés et assimilés sont majoritaires dans les formations de niveau collège (81,2 % du corps enseignant dans le public et 75,9 % dans le privé sous contrat) comme dans les formations générales et technologiques en lycée (65,3 % et 76,9 %). Les formations professionnelles en lycée sont assurées majoritairement par les professeurs de lycée professionnel (79,7 % dans le public et 69,3 % dans le privé) et c'est pour ce type de formation que la part d'enseignants non titulaires est la plus importante (soit 12,6 % dans le public et 22,7 % dans le privé). En revanche, les formations de niveau CPGE sont assurées à 97,8 % par des agrégés et des professeurs de chaire supérieure dans le public (contre 82,5 % dans le privé).

1 Évolution du nombre d'enseignants du second degré en charge d'élèves à l'année par niveau de formation dans les secteurs public et privé sous contrat (1)



► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Uniquement les enseignants en charge d'élèves à l'année. Les enseignants sont comptabilisés au prorata de leur enseignement dans chaque niveau de formation.

2. La catégorie « autres formations » regroupe principalement la mission de lutte contre le décrochage scolaire, mais aussi diverses préparations post-bac (hors STS et CPGE) et des formations complémentaires d'initiative locale.

© DEPP

Précisions

Corps enseignants du second degré public, corps enseignants du privé sous contrat, temps de travail des agents de l'Éducation nationale - Voir « Glossaire ».

2 Répartition des enseignants du second degré en charge d'élèves à l'année dans le secteur public par corps selon le niveau de la formation enseignée en 2019-2020 (1)

	Formations en collège y c. Segpa	Formations pro en lycée	Formations générales et technologiques en lycée	CPGE	STS	Autres formations (2)	Total	Total (%)	Part des femmes (%)	Part à temps partiel (%) (3)
Professeurs de chaire supérieure	–	–	9	2 074	5	€	2 089	0,6	38,2	0,3
Agrégés	10 146	350	27 820	4 588	5 491	64	48 458	13,3	53,6	7,0
Certifiés et assimilés	147 859	3 807	62 568	140	11 627	402	226 403	62,2	61,5	9,2
Adjoints, chargés d'enseignement et PEGC	975	84	143	€	€	€	1 207	0,3	52,6	14,5
PLP	3 933	47 669	194	€	759	350	52 904	14,5	50,6	5,1
Autres titulaires (4)	7 618	373	21	–	€	38	8 054	2,2	65,8	3,8
Total titulaires	170 531	52 284	90 755	6 804	17 886	855	339 115	93,1	58,6	8,1
Total non-titulaires	11 522	7 515	5 074	4	838	175	25 129	6,9	49,3	
Ensemble	182 053	59 799	95 829	6 808	18 724	1 030	364 244	100,0	57,9	

► **Champ : France métropolitaine + DROM.**

1. Uniquement les enseignants en charge d'élèves à l'année. Les enseignants sont comptabilisés au prorata de leur enseignement dans chaque niveau de formation.
2. Cette catégorie regroupe principalement la mission de lutte contre le décrochage scolaire, mais aussi diverses préparations post-bac (hors STS et CPGE) et des formations complémentaires d'initiative locale.
3. Les agents contractuels travaillant à temps incomplet ne sont pas comptés dans le temps partiel.
4. Quasi exclusivement des enseignants des corps du premier degré.

Lecture : 10 146 professeurs agrégés donnent une formation en collège (y compris Segpa). La part de femmes parmi les professeurs de chaire supérieure est de 38,2 %.

© DEPP

3 Répartition des enseignants du second degré en charge d'élèves à l'année dans le secteur privé sous contrat par corps selon le niveau de la formation enseignée en 2019-2020 (1)

	Formations en collège y c. Segpa	Formations pro en lycée	Formations générales et technologiques en lycée	CPGE	STS	Autres formations (2)	Total	Total (%)	Part des femmes (%)	Part à temps partiel (%) (3)
Professeurs de chaire supérieure	–	–	€	103	–	–	106	0,1	27,4	0,9
Agrégés	700	35	1 820	932	505	9	4 000	4,3	53,2	5,2
Certifiés et assimilés	35 140	982	18 883	198	3 845	27	59 075	64,1	67,8	9,3
Adjoints, chargés d'enseignement et PEGC	490	91	105	€	22	–	711	0,8	64,6	14,8
PLP	854	9 871	146	–	211	19	11 101	12,1	64,1	7,1
Autres titulaires (4)	426	38	7	–	–	–	471	0,5	78,6	6,4
Total titulaires	37 610	11 017	20 965	1 235	4 582	55	75 464	81,9	66,5	8,8
Total non-titulaires	8 665	3 230	3 583	19	1 145	41	16 683	18,1	61,1	
Ensemble	46 275	14 247	24 548	1 254	5 727	96	92 147	100,0	65,5	

► **Champ : France métropolitaine + DROM.**

1. Uniquement les enseignants en charge d'élèves à l'année. Les enseignants sont comptabilisés au prorata de leur enseignement dans chaque niveau de formation.
2. Cette catégorie regroupe principalement la mission de lutte contre le décrochage scolaire mais aussi diverses préparations post-bac (hors STS et CPGE) et des formations complémentaires d'initiative locale.
3. Les agents contractuels travaillant à temps incomplet ne sont pas comptés dans le temps partiel.
4. Quasi exclusivement des enseignants des corps du premier degré.

© DEPP

À la rentrée scolaire 2019, 456 400 enseignants sont en charge d'élèves à l'année dans le second degré (dont 79,8 % dans le secteur public). Parmi eux, 353 000 professeurs enseignent des disciplines générales (philosophie, lettres, mathématiques, etc.) soit 77,3 % du total. 12,3 % des enseignants exercent dans le domaine de la production et 8,3 % dans celui des services (2).

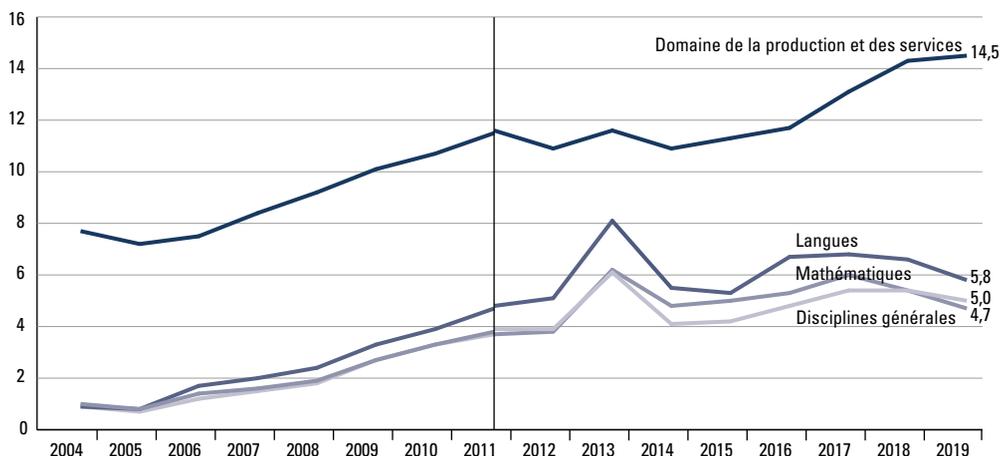
Le groupe de disciplines de poste « langues » est le plus important avec 72 900 enseignants devant les « lettres » et les « mathématiques » avec respectivement 71 100 et 57 700 enseignants.

Les femmes sont largement majoritaires dans les disciplines générales (61,8 % dans le public et 67,8 %

dans le privé) et dans le domaine des services (66,8 % dans le public et 75,1 % dans le privé), mais minoritaires dans le domaine de la production (28,3 % dans le public et 36,6 % dans le privé).

Dans le secteur public, la proportion de non-titulaires est plus importante dans les domaines de la production (14,5 %) et dans le domaine des services (14,6 %) que dans les disciplines générales (5,0 %), avec un taux minimum de 2,5 % pour les enseignants en éducation physique et sportive et un taux maximum de 9,5 % en philosophie. Cette proportion a fortement augmenté depuis 2004 dans toutes les disciplines, mais diminue pour les disciplines générales par rapport à la rentrée 2018 suite à une baisse des effectifs plus forte parmi les enseignants non titulaires que parmi les titulaires (1).

1 Évolution de la part des enseignants non titulaires dans le secteur public pour certains groupes de discipline (1)



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), secteur public.

1. Uniquement les enseignants en charge d'élèves à l'année.

Note : le pic de 2013 s'explique par l'apport des contractuels admissibles à la session exceptionnelle des concours enseignants de cette année. Ces agents, en attendant de se présenter aux épreuves d'admission en juin 2014, ont bénéficié d'un contrat uniquement pour cette année scolaire.

© DEPP

Précisions

Regroupement des disciplines - Un professeur du second degré est affecté sur un poste pour y assurer un enseignement d'une ou plusieurs disciplines (postes bivalents). Les disciplines de postes étant nombreuses, elles sont ici regroupées. Par exemple, le groupe Lettres comprend princi-

palement les lettres classiques et les lettres modernes, mais aussi les disciplines bivalentes lettres-histoire-géographie, lettres-langues, lettres-EPS, etc.

L'enseignement non spécialisé englobe les disciplines généralistes dispensées principalement en Segpa, UPE2A, etc., et les enseignements du braille et du langage des signes.

Source

MENJS-MESRI-DEPP, Bases relais.

2 Répartition des enseignants en charge d'élèves à l'année dans le second degré par groupe de disciplines en 2019-2020 (1)

	Secteur public									Secteur privé	
	Formations en collège y.c. Segpa	Formations pro en lycée	Formations GT en lycée	CPGE	STS	Autres	Total	Part des femmes (%)	Part des non-titulaires (%)	Total privé	Part des femmes (%)
Disciplines générales											
Philosophie	€	€	3 874	337	53	9	4 273	38,9	9,5	1 148	44,1
Lettres	31 412	12 996	10 087	700	1 360	186	56 741	79,5	5,3	14 393	83,9
<i>dont Lettres modernes</i>	25 077	76	8 261	376	1 162	71	35 022	83,1	3,8	9 926	86,4
<i>dont Lettres classiques</i>	5 145	€	1 786	324	98	13	7 366	82,6	3,4	945	84,2
Langues	34 664	236	19 169	1 159	1 849	94	57 172	83,0	5,8	15 705	87,6
<i>dont Anglais</i>	20 232	19	9 689	620	1 420	46	32 025	82,5	4,1	8 645	87,4
<i>dont Espagnol</i>	8 947	142	5 871	249	293	25	15 528	84,7	6,9	4 381	89,2
<i>dont Allemand</i>	3 633	24	2 053	220	89	16	6 035	84,0	5,8	1 782	86,8
Histoire-géographie	18 259	6	10 085	384	71	44	28 849	50,3	3,1	7 671	57,2
Sciences économiques et sociales	€	€	4 190	117	14	10	4 333	49,0	6,3	1 346	56,7
Mathématiques	23 943	6 619	13 040	1 591	749	90	46 033	44,5	4,7	11 684	56,8
Physique-chimie	8 828	5	10 214	1 439	1 274	26	21 786	42,8	6,8	5 354	51,6
Biologie-géologie	10 297		6 804	154	8	22	17 288	65,3	3,6	4 734	71,9
Éducation musicale	6 271	€	194	6	€	9	6 486	55,6	8,9	1 697	59,6
Arts plastiques	6 095	12	431	21	16	10	6 585	68,4	6,7	1 801	74,9
Éducation physique et sportive	21 182	3 575	5 607	98	5	57	30 524	42,7	2,5	7 408	37,7
Total disciplines générales	160 952	23 458	83 696	6 006	5 401	557	280 070	61,8	5,0	72 941	67,8
Domaines de la production											
Technologie	9 530	69	4 165	10	3 414	36	17 224	14,9	12,0	3 572	22,7
Sciences techniques industrielles	–	€	11	607	€	–	620	9,4	€	75	12,0
Génie industriel (2)	466	3 273	18	–	126	39	3 922	25,6	18,2	366	27,6
Génie chimique	€	101	€	–	10	–	112	33,0	17,0	10	60,0
Génie civil	710	1 843	€	–	61	25	2 641	12,3	21,7	166	19,3
Génie thermique	96	898	€	–	55	€	1 058	3,8	15,9	157	7,6
Génie mécanique	186	4 602	25	13	218	28	5 071	4,5	12,1	757	9,9
Génie électrique	45	3 143	30	–	196	13	3 427	4,4	12,1	779	4,8
Biotech.-santé-environnement-génie biologique	1 226	4 229	45	–	223	36	5 759	85,3	15,7	1 372	89,9
Métiers des arts appliqués	97	2 334	423	21	588	14	3 477	67,2	18,4	989	65,5
Biotech.-génie biologique et biochimie	281	151	1 003	10	581	5	2 030	66,0	18,6	423	70,9
Hôtellerie : techniques culinaires	59	1 306	123	–	131	€	1 620	17,2	19,3	381	13,4
Total domaines de la production	12 696	21 948	5 851	660	5 604	202	46 961	28,3	14,5	9 047	36,6
Domaines des services											
Informatique, télématique	–	–	10	€	110	€	121	9,1	4,1	20	30,0
Industries graphiques	€	176	–	–	62	–	240	41,3	31,7	31	41,9
Autres activités : conduite, navigation	€	665	–	–	–	–	668	9,0	15,3	85	14,1
Métiers d'arts, de l'artisanat et spécifiques	34	448	21	€	46	€	553	41,1	37,4	101	46,5
EFS-Employé technique des collectivités (3)	40	6	–	–	–	–	46	87,0	30,4	49	85,7
Paramédical et social, soins personnels	14	2 369	863	–	423	63	3 732	90,8	14,0	1 952	93,7
Économie et gestion	362	9 086	5 201	141	6 797	139	21 726	66,7	14,1	6 686	72,5
Hôtellerie : services, tourisme	26	1 014	135	–	278	€	1 456	50,7	12,8	378	49,2
Total domaines des services	478	13 764	6 230	142	7 717	211	28 542	66,8	14,6	9 302	75,1
Enseignement non spécialisé	7 927	629	52	–	€	61	8 671	65,5	3,1	857	73,3
Ensemble	182 053	59 799	95 829	6 808	18 724	1 030	364 244	57,9	6,9	92 147	65,5

► Champ : France métropolitaine + DROM.

- Uniquement les enseignants en charge d'élèves à l'année, y compris stagiaires. Les enseignants sont comptabilisés au prorata de leur enseignement dans chaque niveau de formation.
- Englobe également les disciplines d'encadrement des ateliers (industrie).
- EFS : économie familiale et sociale.

© DEFP

À la rentrée 2019, le service moyen d'un enseignant du second degré public (y compris ceux à temps partiel ou incomplet) est de 18,5 heures par semaine, dont 17,5 heures d'enseignement (2). Parmi les titulaires, ce service moyen est de 16,0 heures pour les professeurs agrégés et de chaire supérieure, 18,9 heures pour les certifiés et assimilés et 19,3 heures pour les professeurs de lycée professionnel. Les professeurs agrégés et de chaire supérieure effectuent le plus d'heures supplémentaires (2,2 en moyenne contre 1,8 pour les professeurs de lycée professionnel et 1,4 pour les certifiés).

Dans le second degré privé, le service moyen d'un enseignant est de 18,5 heures pour les assimilés titulaires dont 1,7 heure supplémentaire en moyenne. Le service des enseignants non titulaires du privé est

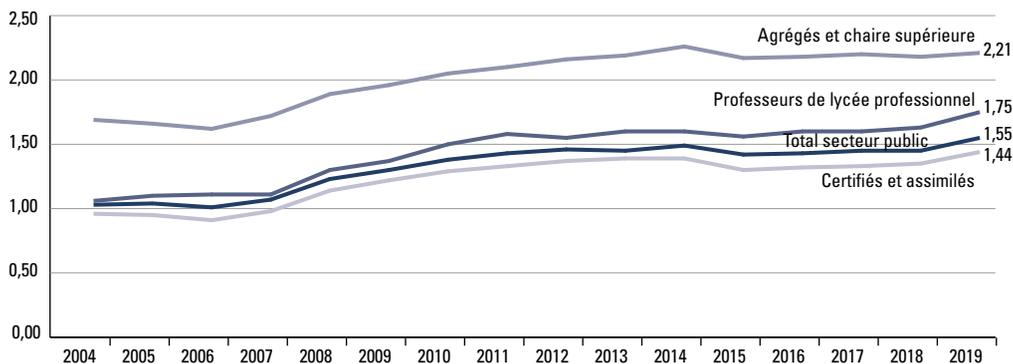
de 16,0 heures, contre 17,1 heures pour les non-titulaires du public (3).

La part des enseignants faisant des heures supplémentaires à l'année est plus importante parmi les hommes, tant dans le secteur public (74,2 % des hommes contre 65,5 % des femmes) que dans le secteur privé (69,6 % des hommes contre 63,6 % des femmes) (4). Dans le secteur public, 12,8 % des femmes et 6,0 % des hommes ne sont pas éligibles, parce qu'à temps partiel ou stagiaires.

Le nombre moyen d'heures supplémentaires à l'année dans le secteur public a augmenté de 2004 à 2019 pour passer de 1,03 à 1,55 (1). La baisse de ces heures entre 2014 et 2015 est liée à des évolutions réglementaires du calcul du temps de service.

1 Évolution du nombre moyen d'heures supplémentaires année (HSA) par regroupement de corps dans le second degré du secteur public

Nombre moyen de HSA



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte sur toute la série).

© DEPP

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 19.37 ; 17.09 ; 13.13.

2 Service hebdomadaire moyen dans le second degré public 2019-2020

	Effectifs (1)	Heures rémunérées				
		Enseignement	Autres activités (2)	Heures de pondération	Service hebdomadaire total (3)	dont heures supplémentaires
Agrégés et chaires supérieures	50 547	14,7	0,4	0,9	16,0	2,2
Certifiés et assimilés	226 403	17,7	0,6	0,5	18,9	1,4
Adjoints, chargés d'enseignement et PEGC	1 207	17,4	1,8	0,1	19,3	0,9
PLP	52 904	18,9	0,2	0,1	19,3	1,8
Autres titulaires (4)	8 054	20,5	0,5	0,2	21,2	0,6
Total titulaires	339 115	17,5	0,5	0,5	18,6	1,6
Non-titulaires (5)	25 129	16,5	0,3	0,4	17,1	1,2
Ensemble	364 244	17,5	0,5	0,5	18,5	1,6

► **Champ : France métropolitaine + DROM.**

- Y compris les temps partiels et les temps incomplets.
- Heures de réduction de service ainsi que les heures consacrées à des activités complémentaires à l'enseignement.
- Y compris les pondérations.
- Quasi exclusivement des enseignants du premier degré.
- Professeurs contractuels et maîtres auxiliaires.

Lecture : toutes disciplines et toutes modalités de service confondues, les agrégés et professeurs de chaire supérieure ont un service moyen de 16,0 heures qui se décompose en 14,7 heures devant élèves, 0,4 heure dans une autre activité et 0,9 heure de pondération. Sur ce service moyen, 2,2 heures sont rémunérées en heure supplémentaire.

© DEPP

3 Service hebdomadaire moyen dans le second degré privé en 2019-2020

	Effectifs (1)	Heures rémunérées				
		Enseignement	Autres activités (2)	Heures de pondération	Service hebdomadaire total (3)	dont heures supplémentaires
Agrégés et chaires supérieures	4 106	14,4	0,3	0,9	15,5	2,7
Certifiés et assimilés	59 075	17,6	0,4	0,6	18,6	1,6
Adjoints et chargés d'enseignement	711	15,7	0,3	0,2	16,2	0,9
PLP	11 101	18,6	0,2	0,2	18,9	1,9
Autres titulaires (4)	471	19,5	0,3		19,8	0,3
Total titulaires	75 464	17,6	0,4	0,5	18,5	1,7
Non-titulaires	16 683	15,4	0,4	0,4	16,0	1,3
Ensemble	92 147	17,2	0,4	0,5	18,0	1,6

► **Champ : France métropolitaine + DROM.**

- Y compris les temps partiels et les temps incomplets.
- Heures de réduction de service ainsi que les heures consacrées à des activités complémentaires à l'enseignement.
- Y compris les pondérations.
- Quasi exclusivement des enseignants du premier degré.

© DEPP

4 Proportion d'enseignants effectuant au moins une heure supplémentaire année (HSA) dans le second degré en 2019-2020

		Répartition des populations d'enseignants face à élèves (%)					
		Enseignants qui ne peuvent pas faire de HSA (1)		Enseignants qui peuvent faire des HSA mais n'en font pas		Enseignants effectuant au moins une HSA	
		Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé
Sexe	Hommes	6,0	4,7	19,8	25,7	74,2	69,6
	Femmes	12,8	10,6	21,7	25,8	65,5	63,6
Âge	Moins de 30 ans	20,2	12,3	23,2	31,2	56,6	56,5
	De 30 à 39 ans	11,1	7,6	21,3	25,4	67,6	67,0
	De 40 à 49 ans	8,4	6,6	19,2	24,5	72,4	68,9
	50 ans ou plus	8,1	10,1	21,7	26,1	70,2	63,8
Corps	Agrégés et chaires supérieures	8,4	5,1	11,3	14,6	80,3	80,3
	Certifiés et assimilés	12,1	11,0	18,5	20,8	69,4	68,2
	Adjoints, chargés d'enseignement et PEGC	14,5	14,8	34,0	38,2	51,5	47,0
	PLP	7,1	8,5	21,1	20,8	71,8	70,7
	Autres titulaires (2)	3,8	6,4	60,6	76,4	35,6	17,2
	Total titulaires	10,6	10,3	18,9	20,9	70,5	68,8
Non-titulaires (3)	0,9	0,6	48,2	47,5	50,9	51,9	
Ensemble		9,9	8,5	20,9	25,8	69,2	65,7

► **Champ : France métropolitaine + DROM.**

- La réglementation interdit aux stagiaires en responsabilité et aux enseignants à temps partiel de faire des HSA.
- Quasi exclusivement des enseignants du premier degré.
- Professeurs contractuels et maîtres auxiliaires

Lecture : dans le second degré public, 12,8 % des femmes ne peuvent pas faire HSA, 21,7 % pourraient en faire, mais n'en font pas et 65,5 % en font.

© DEPP

L'indicateur E/S, nombre d'élèves par structure, est le nombre d'élèves dont un professeur a la charge en moyenne pendant une heure de cours. Il mesure ainsi les conditions d'encadrement. Dans le secteur public, il est passé de 21,0 élèves en 2001 à 21,8 à la rentrée 2019 (1).

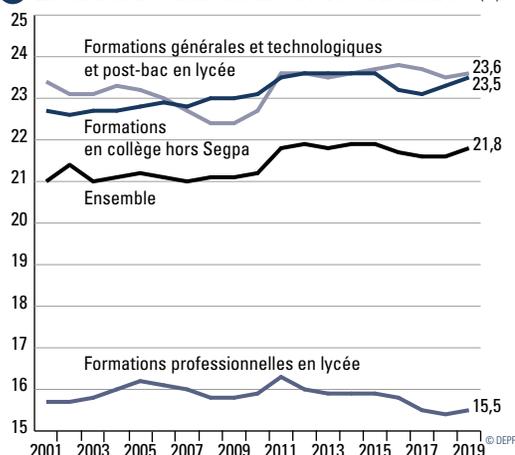
L'indicateur H/E, nombre d'heures d'enseignement allouées par élève, traduit les moyens fournis. À la rentrée 2019, il est de 1,35 heure (comme en 2001) et reste stable depuis 2012 (2).

Le nombre d'élèves par structure est plus faible dans le secteur public que dans le privé tant pour les formations en collège (23,5 contre 26,1) que pour les formations professionnelles en lycée (15,5 et 16,7) et

pour les formations générales et technologiques en lycée (24,4 et 24,8) (3). Pour les formations en collège, le nombre moyen d'élèves par structure est le plus faible pour l'académie de Guyane (20,4) et le plus élevé à Mayotte (25,4).

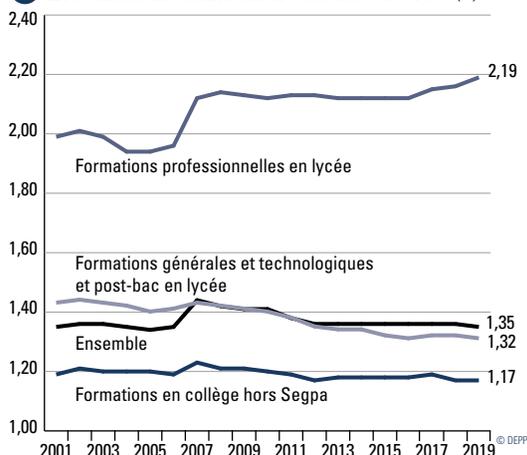
C'est pour les formations en collège que le nombre d'heures par élève est le plus faible (1,15 heure), tandis qu'il s'établit à 1,27 heure pour les formations générales et technologiques en lycée. L'indicateur H/E est plus élevé lorsque les formations sont dispensées en plus petits effectifs (atelier, etc.), comme c'est le cas pour les formations professionnelles en lycée (2,17 heures). Dans chaque niveau de formation, le H/E est proche entre secteur public et privé.

1 Évolution de l'indicateur « élèves/structure » (1)



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public.
1. Élèves/structure (E/S), voir « Précisions ».

2 Évolution de l'indicateur « heures/élève » (1)



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public.
1. Heures/élève (H/E), voir « Précisions ».

Précisions

Heures d'enseignement par élève : H/E - Rapport du nombre d'heures hebdomadaires d'enseignement délivrées par des enseignants à un niveau de formation donné, au nombre d'élèves dans ce niveau de formation. Il dépend notamment des horaires des programmes et des tailles des structures dans lesquelles sont faits les enseignements. Un indicateur H/E égal à 1,5 signifie que pour 100 élèves, 150 heures d'enseignement de professeurs sont mobilisées.

Nombre moyen d'élèves par structure (groupe ou division) : E/S - Moyenne des effectifs des structures (classes entières

ou groupes) pondérée par le nombre d'heures d'enseignement assurées dans chaque structure. Il permet d'estimer le nombre d'élèves dont un professeur a la charge en moyenne pendant une heure de cours. Il est plus faible lorsque les élèves suivent les enseignements en petits groupes que lorsque les cours sont délivrés devant des classes entières. L'indicateur E/S est inférieur à la taille moyenne de la classe, qui rend compte du nombre d'élèves de la classe dans laquelle un élève suit un enseignement pendant une heure.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 19.39 ; 18.31.

3 Indicateurs « heures/élève » et « élèves/structure » dans le second degré en 2019-2020 (1)

Secteur public	Formations en collège		Formations en Segpa		Formations professionnelles au lycée		Formations générales et technologiques en lycée		Formations post-bac en lycée		Total	
	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S
Clermont-Ferrand	1,19	23,5	2,24	12,5	2,30	14,9	1,24	24,7	1,76	19,3	1,38	21,5
Grenoble	1,15	23,8	2,21	12,9	2,17	15,1	1,24	24,0	1,69	19,6	1,31	22,0
Lyon	1,14	24,0	2,44	12,4	2,23	14,9	1,23	24,6	1,51	21,8	1,31	22,3
Auvergne-Rhône-Alpes	1,15	23,8	2,30	12,6	2,22	15,0	1,24	24,4	1,63	20,4	1,32	22,0
Besançon	1,18	23,2	2,43	13,3	2,29	14,9	1,25	24,5	1,85	17,0	1,38	21,3
Dijon	1,20	22,6	2,22	12,9	2,34	13,9	1,28	24,0	1,76	18,1	1,38	20,9
Bourgogne-Franche-Comté	1,19	22,8	2,30	13,1	2,32	14,4	1,27	24,3	1,80	17,6	1,38	21,1
Bretagne (Rennes)	1,16	23,6	2,44	12,5	2,18	15,8	1,26	24,5	1,58	21,2	1,34	22,0
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	1,18	23,0	2,26	12,6	2,10	15,9	1,27	24,8	1,73	19,0	1,34	21,8
Corse	1,30	22,1	2,39	11,7	2,74	12,6	1,40	21,6	2,36	14,0	1,52	19,6
Nancy-Metz	1,21	23,0	2,50	12,0	2,16	15,1	1,23	24,9	1,66	19,4	1,37	21,5
Reims	1,19	23,3	2,47	12,1	2,26	15,1	1,26	24,4	1,70	19,5	1,39	21,3
Strasbourg	1,16	23,9	2,24	12,9	2,17	15,3	1,23	25,3	1,62	20,4	1,34	22,1
Grand Est	1,19	23,4	2,39	12,4	2,19	15,1	1,24	24,9	1,66	19,7	1,37	21,6
Amiens	1,22	22,8	2,34	12,3	2,10	16,3	1,26	24,7	1,76	18,7	1,39	21,3
Lille	1,23	22,5	2,59	11,8	2,05	16,6	1,34	23,6	1,57	21,4	1,42	21,1
Hauts-de-France	1,22	22,6	2,50	11,9	2,07	16,5	1,31	24,0	1,62	20,7	1,41	21,2
Créteil	1,20	23,0	2,43	12,3	2,09	15,8	1,30	23,9	1,65	20,7	1,36	21,6
Paris	1,18	23,6	2,48	11,9	2,27	14,7	1,25	25,1	1,34	25,3	1,34	22,7
Versailles	1,14	24,3	2,53	11,7	2,15	15,3	1,23	24,8	1,52	22,1	1,30	22,6
Île-de-France	1,17	23,7	2,48	12,0	2,14	15,4	1,26	24,5	1,48	22,8	1,33	22,2
Normandie	1,20	23,0	2,29	13,3	2,23	15,5	1,24	24,7	1,69	19,5	1,36	21,6
Bordeaux	1,16	24,1	2,41	12,0	2,27	15,8	1,25	24,6	1,64	20,7	1,34	22,2
Limoges	1,19	23,3	2,01	13,9	2,40	16,8	1,27	24,2	1,75	18,7	1,39	21,8
Poitiers	1,17	23,3	2,26	13,0	2,32	14,9	1,26	24,4	1,84	18,2	1,36	21,6
Nouvelle-Aquitaine	1,17	23,7	2,31	12,6	2,30	15,7	1,26	24,5	1,71	19,7	1,35	22,0
Montpellier	1,16	23,9	2,17	13,2	2,15	15,8	1,24	25,2	1,63	20,3	1,33	22,3
Toulouse	1,14	24,2	2,34	12,1	2,24	15,3	1,26	24,1	1,72	19,3	1,33	22,1
Occitanie	1,15	24,1	2,25	12,7	2,20	15,5	1,25	24,6	1,68	19,7	1,33	22,2
Pays de la Loire (Nantes)	1,14	24,0	2,22	12,7	2,33	14,9	1,24	24,6	1,70	20,1	1,34	22,0
Aix-Marseille	1,17	23,6	2,31	12,8	2,25	15,0	1,29	23,4	1,60	20,9	1,36	21,6
Nice	1,13	23,9	2,41	11,9	2,06	16,1	1,24	24,2	1,62	21,2	1,30	22,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1,15	23,7	2,35	12,5	2,17	15,5	1,27	23,7	1,61	21,0	1,33	21,9
France métropolitaine	1,17	23,5	2,36	12,5	2,19	15,5	1,26	24,4	1,62	20,6	1,35	21,8
Guadeloupe	1,31	22,4	2,31	13,0	2,27	16,2	1,49	22,5	1,77	18,7	1,54	20,5
Guyane	1,33	20,4	2,31	12,9	2,10	15,8	1,47	20,3	2,54	14,4	1,54	18,7
Martinique	1,26	22,2	2,31	13,1	2,31	14,6	1,45	22,6	1,98	16,8	1,56	19,6
Mayotte	1,03	25,4	2,46	11,9	1,83	19,1	1,16	25,5	1,68	19,3	1,18	23,8
La Réunion	1,21	23,1	2,13	14,9	2,21	16,1	1,33	23,7	1,82	18,5	1,44	21,0
DROM	1,21	22,8	2,26	13,5	2,16	16,2	1,36	23,2	1,88	17,9	1,44	20,8
Public, France métropolitaine + DROM	1,17	23,5	2,35	12,5	2,19	15,5	1,26	24,4	1,63	20,5	1,35	21,8
Privé, France métropolitaine + DROM	1,08	26,1	2,58	11,7	2,12	16,7	1,30	24,8	1,54	21,9	1,27	23,9
Public + Privé, France métropolitaine + DROM	1,15	24,0	2,36	12,5	2,17	15,7	1,27	24,4	1,61	20,8	1,34	22,2

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Heures/élève (H/E) et élèves/structure (E/S), voir « Précisions ».

© DEPP

En 2019-2020, dans le premier degré public, 30 100 enseignants, titulaires ou non, sont des enseignants remplaçants, c'est-à-dire qu'ils sont mobilisés ou mobilisables pour faire l'intérim, pour des durées inférieures à l'année, sur des postes vacants ou dont l'enseignant est absent (2). Ils représentent ainsi 9 % des enseignants. Cette part est de 5,2 % dans le privé.

Dans le second degré public, 20 000 enseignants, titulaires ou non, sont remplaçants, représentant ainsi 5,1 % des enseignants. Cette part est de 3,4 % dans le privé.

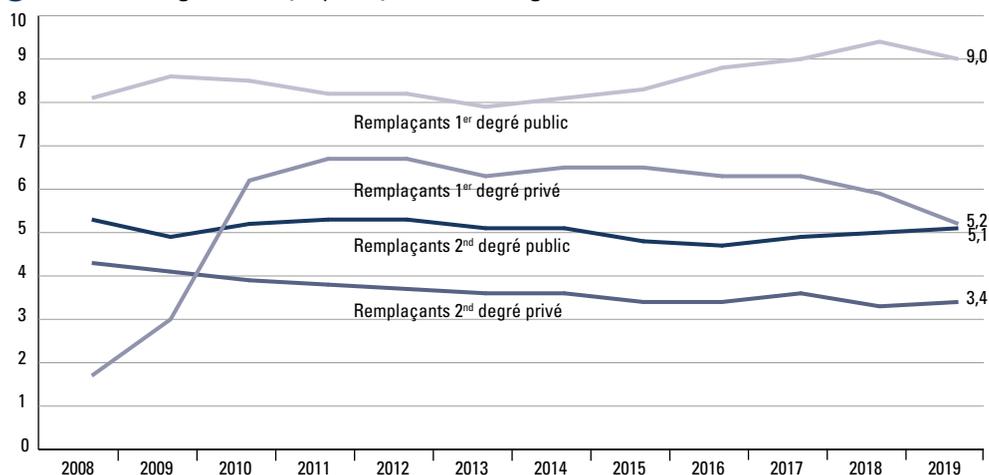
Les remplaçants du premier degré du secteur public sont en moyenne âgés de 42 ans pour les hommes et de 37 ans pour les femmes (3). Les hommes remplaçants se répartissent de façon régulière selon les âges, tandis que les femmes remplaçantes se situent plutôt sous la trentaine.

Les remplaçants du second degré du secteur public sont en moyenne âgés de 39 ans tant pour les hommes que pour les femmes (4). Pour les hommes comme pour les femmes, ils se répartissent principalement sous les 35 ans.

La part des enseignants remplaçants du premier degré public parmi les enseignants a été la plus forte en 2018 avec 9,4 %. En 2019, elle est redescendue au niveau de 2017. Dans le premier degré privé, elle a d'abord augmenté jusqu'en 2012 pour ensuite se stabiliser jusqu'en 2017 autour de 6,5 %, puis pour redescendre en 2018 et 2019 et atteindre 5,2 % (1).

Dans le second degré public, elle est constante depuis 2008 autour de 5 %. Elle a légèrement baissé dans le second degré privé depuis 2008. Cette baisse ne s'est pas accentuée en 2019 (3,4 %).

1 Part des enseignants remplaçants parmi les enseignants, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte pour le public sur toute la série), agents en mission d'enseignement, payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre.

© DEPP

Précisions

Remplaçants - Voir « Glossaire » pour la méthodologie, car la caractérisation du remplacement est basée sur le temps de service réel mobilisable pour ces fonctions, et non pas sur l'existence d'une affectation en zone de remplacement.

Pour en savoir plus

- MENJS-DEPP, 2020, *Bilan social 2019-2020, Enseignement scolaire*. À paraître.

Source

MENJS-MESRI-DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2019.

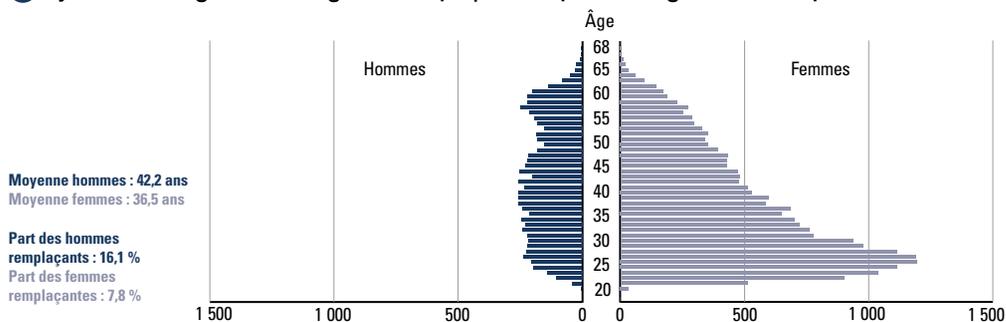
2 Effectifs des enseignants remplaçants et part parmi l'ensemble des enseignants en 2019-2020

	Enseignants du secteur public		Enseignants du secteur privé	
	Effectifs remplaçants	Part parmi les enseignants	Effectifs remplaçants	Part parmi les enseignants
Enseignement d'élèves du premier degré public				
Professeur des écoles	28 697	8,7	€	€
Instituteur	179	9,7		
Enseignant non titulaire	1 201	41,7	2 334	36,9
Enseignant de corps du second degré	€	€		
Total 1^{er} degré	30 078	9,0	2 335	5,2
Enseignement d'élèves du second degré public				
Agrégé et chaire supérieure	895	1,7	€	€
Certifié et PEPS	7 565	3,1	67	0,1
Professeur en lycée professionnel	971	1,8	74	0,7
PEGC, adjoint et chargé d'enseignement	31	2,5		
Enseignant non titulaire	10 470	30,8	3 102	16,5
Enseignant de corps du premier degré	30	0,3		
Total 2^d degré	19 962	5,1	3 251	3,4

► **Champ :** France métropolitaine + DROM (hors Mayotte pour le privé), enseignants remplaçants payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2019. © DEFP

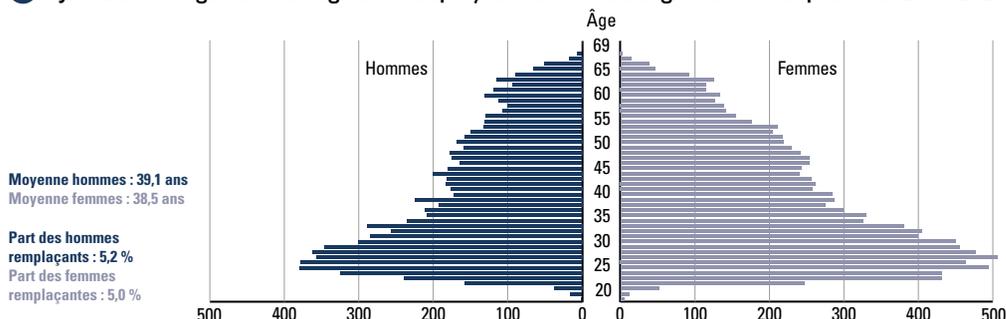
Lecture : 19 962 enseignants du second degré public sont remplaçants, c'est-à-dire que, à la date d'observation, la majorité de leurs temps de service est en zone de remplacement ou consacrée à des affectations dont la durée de chacune est inférieure à l'année. Ils représentent 5,1 % de l'ensemble des enseignants du second degré public.

3 Pyramide des âges des enseignants remplaçants du premier degré du secteur public en 2019-2020



► **Champ :** France métropolitaine + DROM, enseignants remplaçants du premier degré du secteur public, payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2019. © DEFP

4 Pyramide des âges des enseignants remplaçants du second degré du secteur public en 2019-2020



► **Champ :** France métropolitaine + DROM, enseignants remplaçants du second degré du secteur public, payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2019. © DEFP

À la rentrée 2019, hors néo-titulaires, 3 850 enseignants titulaires du premier degré public ont changé de département, et 5 660 enseignants titulaires du second degré public ont changé d'académie d'affectation. Ces mouvements correspondent à des taux de mobilité interdépartementale de 1,2 % dans le premier degré (2,2 % en 2008) et de mobilité interacadémique de 1,7 % (2,1 % en 2008) dans le second degré (1) (2).

Si l'on inclut, en outre, les changements d'établissement n'entraînant pas de changement de département ou d'académie, ces taux de mobilité s'élèvent respectivement à 18,6 % et 7,9 %.

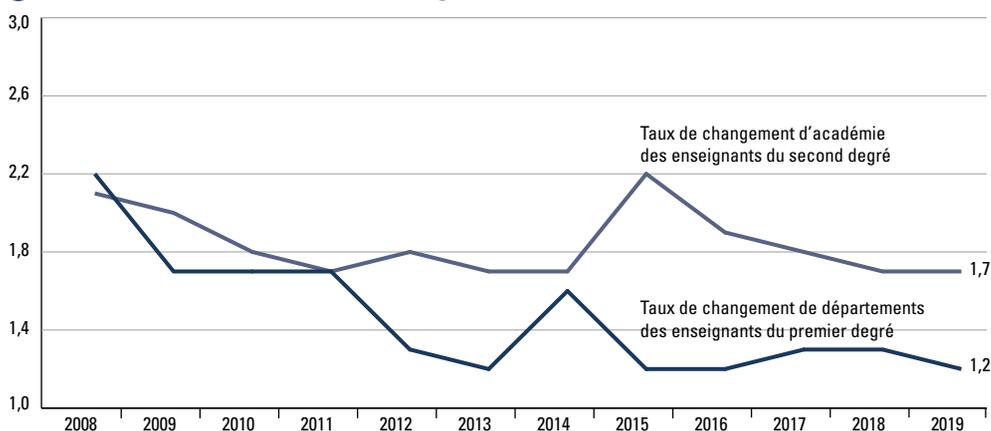
En plus de la **mobilité** des titulaires, la plupart des néo-titulaires changent d'établissement après leur stage, pour leur première affectation en tant que titulaires : 96,6 % dans le premier degré et 92,4 % dans le second degré. Les néo-titulaires du second degré

sont souvent affectés dans une autre académie que celle où ils ont effectué leur stage (50,2 %). À l'inverse, les nouveaux professeurs des écoles ne changent de département que dans 0,9 % des cas, ce qui s'explique par le fait que les concours sont de niveau académique, avec un stage dans un département de l'académie selon une liste de vœux.

Dans le premier degré, les taux de migration interdépartementaux sont peu dispersés (3). En revanche, les taux de migration interacadémiques nets des enseignants titulaires du second degré sont très dispersés entre -8,5 % à Mayotte, -4,0 % dans l'académie de Créteil et +2,1 % dans celle de Bordeaux (4).

Les enseignants ont plus souvent moins de six ans d'ancienneté dans les écoles et collèges de REP et REP+ que dans les autres (5).

1 Évolution des taux de mobilité des enseignants titulaires du public, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, personnels appartenant à un corps enseignant titulaire du public, rémunérés au titre de l'Éducation nationale, en activité au 30 novembre 2019.

© DEPP

Précisions

Les données présentées ici correspondent aux mouvements observés entre le 30 novembre de deux années consécutives. Elles ne sont donc pas directement comparables à celles présentées par la DGRH dans le bilan social national (bilan de la campagne annuelle de mobilité).

Taux de migration nette - Différence entre les entrées et les sorties d'une zone (académie ou département) au cours de la période rapportée à la population moyenne de la zone sur la période. On ne comptabilise pas dans les mouvements ceux des agents n'ayant pas d'affectation en novembre 2018 et/ou en novembre 2019, ni ceux des néo-titulaires.

Source

MENJS-MESRI-DEPP, base statistique des agents (BSA) 2018-2019.

2 Taux de mobilité des enseignants des premier et second degrés publics selon la classe d'âge entre 2018 et 2019, en %

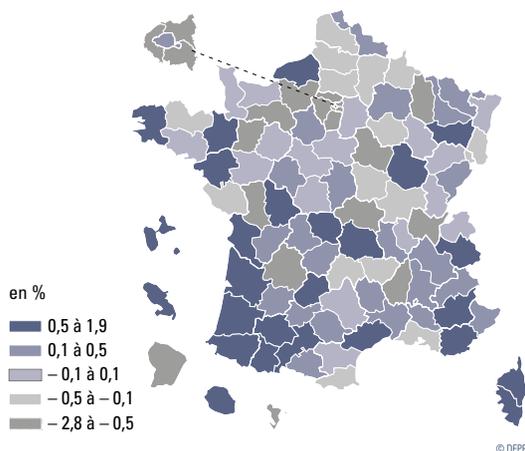
	Premier degré			Second degré			Ensemble
	Mobilité globale (3)		Mobilité inter-départementale	Mobilité globale		Mobilité inter-académique	
	Ensemble	Titulaires d'un poste définitif en établissement		Ensemble	Titulaires d'un poste définitif en établissement		
Titulaires (1)	18,6	7,3	1,2	7,9	3,8	1,7	13,1
Moins de 30 ans (1)	55,1	10,4	2,9	25,5	8,4	7,1	41,9
30-39 ans (1)	25,3	9,3	1,9	12,5	6,0	3,0	19,5
40-49 ans (1)	13,5	7,2	0,9	6,1	3,6	1,1	9,8
50 ans et plus (1)	9,2	5,7	0,6	4,3	2,4	0,8	6,3
Néo-titulaires (2)	96,6	-	0,9	92,4	-	50,2	94,6

► Champ : France métropolitaine + DROM, personnels appartenant à un corps enseignant titulaire du public, rémunérés au titre de l'Éducation nationale, en activité au 30 novembre 2019.

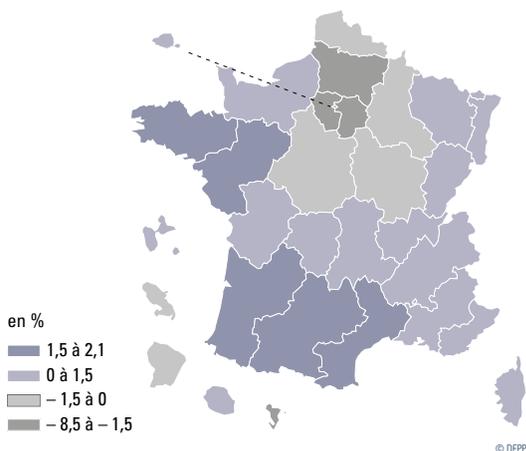
- 1. Hors néo-titulaires.
- 2. Les néo-titulaires correspondent aux enseignants stagiaires le 30 novembre 2018 et titulaires le 30 novembre 2019.
- 3. La mobilité globale correspond au nombre de personnes ayant changé d'établissement entre le 30 novembre 2018 et le 30 novembre 2019, rapportée à la population en affectation aux deux dates.

Lecture : entre novembre 2018 et novembre 2019, les enseignants titulaires du premier degré public sont 18,6 % à avoir changé d'établissement d'affectation et 7,3 % parmi ceux qui étaient déjà titulaires d'un poste définitif en novembre 2018. Pendant la même période, 1,7 % des enseignants du second degré ont changé d'académie.

3 Taux de migration nette des enseignants titulaires du premier degré public par département, en %



4 Taux de migration nette des enseignants titulaires du second degré public par académie, en %



5 Répartition des enseignants en fonction de leur ancienneté dans l'établissement, en %

	Moins de 1 an	Entre 1 an et 6 ans	Entre 6 ans et 12 ans	12 ans ou plus	Total
Écoles					
Hors zone REP ou REP+	19,4	36,0	17,4	27,2	100,0
REP	22,7	42,2	15,3	19,8	100,0
REP+	18,8	46,4	16,2	18,6	100,0
Collèges et Segpa					100,0
Hors zone REP ou REP+	10,2	30,8	20,6	38,5	100,0
REP	12,6	40,7	18,4	28,3	100,0
REP+	12,7	45,4	19,2	22,7	100,0
Lycées GT	7,7	30,6	18,8	42,9	100,0
Lycées professionnels	7,6	30,0	17,9	44,6	100,0
Lycées polyvalents	8,2	34,1	17,7	40,0	100,0
Autres établissements	23,5	49,1	14,3	13,1	100,0

► Champ : France métropolitaine + DROM, personnels appartenant à un corps enseignant titulaire du public, rémunérés au titre de l'Éducation nationale, en activité au 30 novembre 2019.

Lecture : en novembre 2019, 19,4 % des enseignants affectés en écoles, hors zone REP ou REP+, exercent dans leur école depuis moins d'un an.

8.15 La rémunération des enseignants de l'Éducation nationale

En 2018, en France entière (hors Mayotte), les enseignants ont en moyenne perçu un salaire net mensuel de 2 510 euros dans le secteur public et de 2 120 euros dans le secteur privé sous contrat (1) (2). Cette moyenne prend en compte le salaire des enseignants à temps plein, mais aussi celui des enseignants à temps partiel ou incomplet. Le salaire net en EQTP, qui est le salaire qui serait perçu si tout le monde travaillait à temps plein toute l'année, est plus élevé de 100 euros dans le public, et de 170 euros dans le privé (le temps partiel ou incomplet y étant plus fréquent).

Dans le secteur public, les professeurs des écoles ont perçu un salaire net moyen de 2 320 euros, correspondant à un traitement indiciaire brut de 2 540 euros, auquel s'ajoutent 270 euros de primes, éventuellement un supplément familial de traitement et une indemnité de résidence, et se retranchent les charges sociales. Les professeurs certifiés, d'EPS (PEPS) et de lycées professionnels (PLP), bénéficient de la même grille de rémunération que les professeurs des écoles : les traitements indiciaires bruts moyens de tous ces corps sont proches, les écarts provenant des différences de temps partiel et d'ancienneté. En revanche, les enseignants du second degré perçoivent davantage de primes et d'heures supplémentaires : en moyenne

470 euros par mois pour les certifiés, 770 euros pour les agrégés, et jusqu'à 2 340 euros pour les professeurs de chaire supérieure, qui sont les enseignants les mieux rémunérés avec un salaire net moyen de 5 630 euros.

Dans le secteur privé sous contrat, les enseignants perçoivent en moyenne des salaires plus faibles que leurs homologues du public. Les professeurs des écoles ont en moyenne perçu un salaire net de 2 060 euros, soit 260 euros de moins que dans le public. Dans le second degré, les enseignants rémunérés sur les grilles de rémunération des enseignants titulaires du public (certifiés, PEPS, PLP, agrégés, etc.) ont gagné 2 420 euros nets par mois contre 2 800 euros dans le public. En effet, outre le temps partiel ou incomplet plus fréquent, les enseignants du privé sous contrat sont généralement moins avancés dans leur carrière et cotisent davantage pour la retraite que leurs homologues du public.

Les enseignants perçoivent des salaires plus élevés que leurs homologues féminins. En moyenne, un enseignant du public gagne 1,13 fois plus qu'une enseignante du public. Le rapport est de 1,09 dans le privé sous contrat.

Précisions

Le salaire net est le salaire que perçoit effectivement l'agent. Il s'obtient en retranchant du salaire brut (composé du traitement indiciaire brut, des primes et indemnités, du supplément familial de traitement et de l'indemnité de résidence) les cotisations sociales salariales (cotisations vieillesse, maladie, solidarité chômage, contribution sociale généralisée et contribution au remboursement de la dette sociale).

Seuls les salaires versés par le ministère en charge de l'Éducation nationale sont pris en compte.

Il s'agit ici de salaires individuels perçus. Chaque personne compte pour 1, qu'elle ait travaillé à temps partiel, à temps incomplet, ou à temps plein, et qu'elle ait été présente toute l'année ou seulement une partie de l'année (par exemple une personne présente 6 mois dans l'année compte pour 1 et non pas pour 0,5).

La méthodologie de calcul des salaires est détaillée dans le chapitre 5 du *Bilan Social 2019-2020*, à paraître.

Pour en savoir plus

- MENJS-DEPP, 2020, *Bilan social 2019-2020, Enseignement scolaire*. À paraître.

- Defresne M., 2020, « L'évolution du salaire des enseignants entre 2017 et 2018 », *Note d'Information*, à paraître, MENJS-MESRI-DEPP.

- Defresne M., Monso O., Saint-Philippe S., 2018, « Pourquoi les enseignantes perçoivent-elles un salaire inférieur de 14 % à celui des enseignants ? », *Éducation & formations*, n° 96, MEN-DEPP.

- Defresne M., 2016, « Les enseignants du public sont-ils mieux payés que ceux du privé ? », *Éducation & formations*, n° 92, MENESR-DEPP.

Source

Insee, Système d'information sur les agents des services publics (Siasp). Traitement MENJS-MESRI-DEPP.

1 La rémunération des enseignants du secteur public en 2018

	Salaire brut (1)					Salaire net (3)				
	Montant	Traite- ment indiciaire brut	Primes et indemnités (2)			Moyenne	1 ^{er} décile (4)	9 ^e décile (5)	Ratio hommes/ femmes	Salaire net en EQTP (6)
			Montant	dont heures sup.	Primes et indem- nités dans le salaire brut (en %)					
Enseignants du premier degré public	2 866	2 531	273	<i>n.s.</i>	9,5	2 310	1 671	2 967	1,10	2 398
Enseignants titulaires	2 871	2 536	272	<i>n.s.</i>	9,5	2 314	1 680	2 971	1,11	2 402
<i>dont professeurs des écoles</i>	<i>2 873</i>	<i>2 538</i>	<i>272</i>	<i>n.s.</i>	<i>9,5</i>	<i>2 316</i>	<i>1 681</i>	<i>2 972</i>	<i>1,11</i>	<i>2 402</i>
Maitres délégués du premier degré	2 310	1 969	288	<i>n.s.</i>	12,5	1 865	1 122	2 514	1,06	1 910
Enseignants du second degré public	3 324	2 741	523	214	15,7	2 694	1 760	3 651	1,08	2 804
Enseignants titulaires	3 455	2 849	544	227	15,7	2 801	1 954	3 712	1,09	2 873
<i>dont professeurs de chaire supérieure</i>	<i>6 781</i>	<i>4 349</i>	<i>2 336</i>	<i>1 969</i>	<i>34,4</i>	<i>5 633</i>	<i>4 445</i>	<i>6 915</i>	<i>1,11</i>	<i>5 641</i>
<i>dont professeurs agrégés</i>	<i>4 315</i>	<i>3 458</i>	<i>774</i>	<i>467</i>	<i>17,9</i>	<i>3 509</i>	<i>2 501</i>	<i>4 496</i>	<i>1,09</i>	<i>3 590</i>
<i>dont professeurs certifiés</i>	<i>3 241</i>	<i>2 712</i>	<i>473</i>	<i>174</i>	<i>14,6</i>	<i>2 624</i>	<i>1 886</i>	<i>3 409</i>	<i>1,07</i>	<i>2 700</i>
<i>dont professeurs d'EPS</i>	<i>3 284</i>	<i>2 739</i>	<i>483</i>	<i>139</i>	<i>14,7</i>	<i>2 660</i>	<i>1 946</i>	<i>3 390</i>	<i>1,01</i>	<i>2 720</i>
Maitres délégués du second degré	3 477	2 827	589	205	16,9	2 824	2 092	3 581	1,06	2 871
Enseignants contractuels	2 271	1 878	352	111	15,5	1 833	1 107	2 539	1,08	2 046
Ensemble des enseignants du secteur public	3 109	2 643	406	118	13,1	2 514	1 712	3 409	1,13	2 613

1. Le salaire brut se compose du traitement indiciaire brut, de l'indemnité de résidence (IR), du supplément familial de traitement (SFT) et des primes et indemnités.

2. L'indemnité de résidence (IR) et le supplément familial de traitement (SFT) en sont exclus.

3. Salaire que perçoit effectivement l'enseignant. Il s'obtient en retranchant du salaire brut les cotisations sociales salariales (cotisations vieillesse, maladie, solidarité chômage), la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

4. En 2018, les 10 % des enseignants du secteur public les moins bien rémunérés perçoivent au plus 1 712 euros nets mensuels.

5. En 2018, les 10 % des enseignants du secteur public les mieux rémunérés perçoivent au moins 3 409 euros nets mensuels.

6. Salaire net en équivalent temps plein annualisé : il correspond au salaire qui serait perçu si tous les enseignants avaient travaillé à temps plein toute l'année. Dans cette approche, les enseignants sont pris en compte au prorata du temps de travail qu'ils ont effectué durant l'année : ceux à temps plein toute l'année comptent pour 1, ceux à temps partiel ou n'ayant été rémunérés par le MENJS que quelques mois comptent pour moins. Par exemple, un agent ayant occupé un poste durant six mois à 80 % et ayant perçu 1 000 euros par mois compte pour 0,4 EQTP (0,5 année * 80 %) rémunéré 1 250 euros en EQTP par mois (1000/0,8).

© DEFP

2 La rémunération des enseignants du secteur privé sous contrat en 2018

	Salaire brut (1)					Salaire net (3)				
	Montant	Traite- ment indiciaire brut	Primes et indemnités (2)			Moyenne	1 ^{er} décile (4)	9 ^e décile (5)	Ratio hommes/ femmes	Salaire net en EQTP (6)
			Montant	dont heures sup.	Primes et indem- nités dans le salaire brut (en %)					
Enseignants du premier degré privé	2 556	2 346	151	<i>n.s.</i>	5,9	1 975	1 304	2 612	1,06	2 118
Enseignants assimilés titulaires	2 659	2 447	151	<i>n.s.</i>	5,7	2 049	1 500	2 646	1,06	2 162
<i>dont professeurs des écoles</i>	<i>2 669</i>	<i>2 456</i>	<i>151</i>	<i>n.s.</i>	<i>5,7</i>	<i>2 056</i>	<i>1 508</i>	<i>2 646</i>	<i>1,06</i>	<i>2 169</i>
Maitres délégués du premier degré	1 658	1 463	149	<i>n.s.</i>	9,0	1 332	762	1 778	1,14	1 559
Enseignants du second degré privé	2 803	2 359	391	175	13,9	2 185	1 309	3 122	1,06	2 376
Enseignants assimilés titulaires	3 123	2 636	430	199	13,8	2 422	1 744	3 219	1,07	2 537
<i>dont professeurs de chaire supérieure et agrégés</i>	<i>4 422</i>	<i>3 521</i>	<i>816</i>	<i>553</i>	<i>18,5</i>	<i>3 479</i>	<i>2 576</i>	<i>4 474</i>	<i>1,13</i>	<i>3 576</i>
<i>dont professeurs certifiés</i>	<i>3 048</i>	<i>2 588</i>	<i>406</i>	<i>185</i>	<i>13,3</i>	<i>2 362</i>	<i>1 703</i>	<i>3 135</i>	<i>1,06</i>	<i>2 483</i>
<i>dont professeurs d'EPS</i>	<i>3 047</i>	<i>2 611</i>	<i>382</i>	<i>138</i>	<i>12,5</i>	<i>2 360</i>	<i>1 784</i>	<i>3 088</i>	<i>1,01</i>	<i>2 440</i>
<i>dont professeurs de lycée professionnel</i>	<i>3 221</i>	<i>2 685</i>	<i>484</i>	<i>210</i>	<i>15,0</i>	<i>2 500</i>	<i>1 882</i>	<i>3 239</i>	<i>1,06</i>	<i>2 587</i>
Maitres délégués du second degré	1 878	1 558	277	106	14,7	1 501	883	1 989	1,06	1 717
Ensemble des enseignants du secteur privé	2 726	2 355	317	122	11,6	2 120	1 308	2 999	1,09	2 294

► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte), secteur privé sous contrat.

1. 2. 3. 4. 5. et 6. Voir [1] supra.

© DEFP

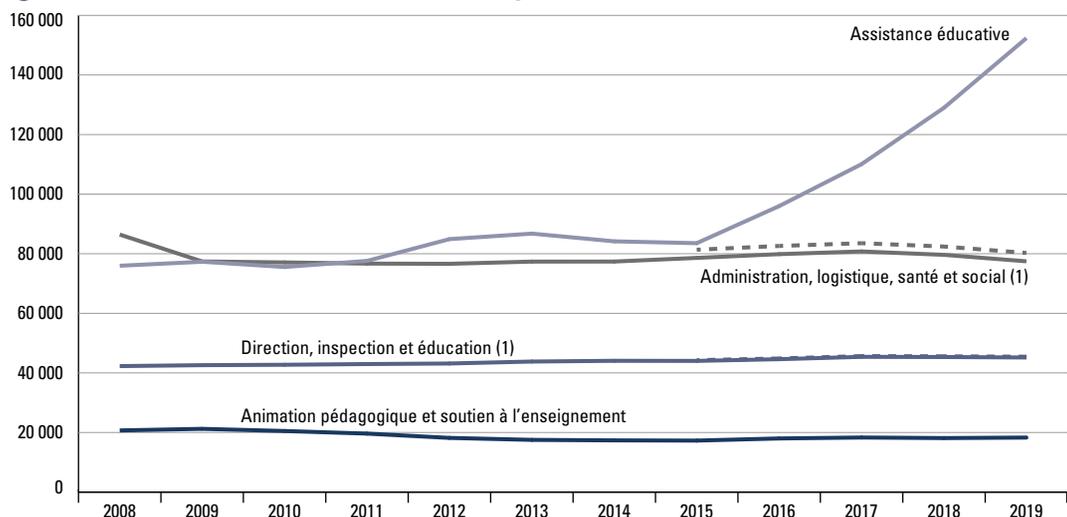
En 2019-2020, 296 400 personnes, effectuant des missions autres que l'enseignement, sont rémunérées au titre du ministère en charge de l'Éducation nationale (1) (2) ; 41,2% d'entre eux sont titulaires. La forte présence des personnels d'assistance éducative (152 400 personnes) explique le poids important des non-titulaires dans les personnels non enseignants.

La majorité des personnels non enseignants sont affectés en établissement du second degré. Les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) exercent en établissement, mais sont souvent recensés au rectorat ou en service départemental. Sans les personnels d'assistance éducative, 19% des personnels non enseignants travaillent en rectorat ou en administration centrale et 16% en services départementaux.

Depuis 2008, l'évolution des personnels non enseignants à l'Éducation nationale est surtout marquée par l'augmentation de l'assistance éducative, en lien avec le recrutement AESH : le nombre de personnes affectées à l'assistance éducative a augmenté de 82% entre 2015 et 2019 (18% sur la dernière année). Pour l'ensemble des autres activités non enseignantes, l'augmentation est de moins de 1% (1).

Outre les personnels rémunérés par le ministère en charge de l'Éducation nationale, 54 800 agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem) sont affectés dans les écoles maternelles publiques de l'Éducation nationale, au 1^{er} décembre 2018 (3). 86% des Atsem sont fonctionnaires ou stagiaires et environ un tiers travaille à temps partiel. Par ailleurs, 99,4% sont des femmes. Les Atsem ont en moyenne 47 ans.

1 Évolution des effectifs de personnels non enseignants



► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Les effectifs des personnels du Service interacadémique des examens et concours (SIEC) et de l'administration centrale ainsi que des apprentis ne sont pas disponibles avant le 30 novembre 2015. Les catégories « Administration, logistique, santé et social » et « Direction, inspection et éducation » sont affectées par le changement de champ. Les courbes en traits pleins correspondent aux évolutions à champ constant.

© DEPP

Pour en savoir plus

- MENJS-DEPP, 2020, *Bilan social 2019-2020, Enseignement scolaire*. À paraître.

Source

MENJS-MESRI-DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2019.

Insee, Système d'information sur les agents des services publics (Siasp), 2018. Traitement MENJS-MESRI-DEPP.

2 Les personnels non enseignants du scolaire en 2019-2020

	Écoles élémentaires et préélémentaire	Collèges et Segpa	Lycées GT	Lycées pro	Services départementaux et inspections académiques (1)	Rectorats et administration centrale (1)	Autres (2)	Ensemble	Parts de titulaires (%)
Animation pédagogique du 1 ^{er} degré public	620	8			4 217	31	117	4 993	99,9
Animation pédagogique du 2 nd degré public		120	1 648	1 126	131	1 205	640	4 870	76,1
Animation pédagogique du 1 ^{er} degré privé	15							15	100,0
Animation pédagogique du 2 nd degré privé			247	167				414	93,5
Animation pédagogique	635	128	1 895	1 293	4 348	1 236	757	10 292	88,4
Direction d'école du 1 ^{er} degré public sans enseignement	3 531				4		53	3 588	100,0
Direction d'école du 1 ^{er} degré privé sans enseignement	721						€ 722	99,9	
Direction d'établissement du 2 nd degré	13	10 113	3 636	1 354	8	35	85	15 244	100,0
Direction	4 265	10 113	3 636	1 354	12	35	139	19 554	100,0
Inspection du 1^{er} degré public		2		€	1 421	37		1 461	100,0
Inspection du 2nd degré public		14	51	17	112	1 687	6	1 887	99,9
Inspection générale de l'Éducation nationale					249	249		249	100,0
Inspection		16	51	18	1 533	1 973	6	3 597	100,0
Éducation en internat	158						€ 161	98,1	
Développement psychologique et socialisation des élèves	€	€		€	3 849	124	20	3 997	90,7
Éducation du 1^{er} public	160	€		€	3 849	124	23	4 158	91,0
Conseiller principal d'éducation		6 832	4 200	1 516			511	13 059	89,3
Éducation en internat	€	€		352				355	90,1
Développement psychologique et orientation des élèves		€	€			4 533	177	4 713	75,2
Éducation du 2nd degré public	€	6 835	4 202	1 868		4 533	688	18 127	85,7
Éducation	161	6 836	4 202	1 869	3 849	4 657	711	22 285	86,7
Assistance d'éducation		506	52	21				579	0,0
Accompagnement à la situation handicap		3 405	14 398	815	27 352	2 840	€	48 811	0,0
Assistance éducative du 1^{er} degré public		3 911	14 450	836	27 352	2 840	€	49 390	0,0
Assistance d'éducation	€	35 115	17 745	6 531	2		21	59 416	0,0
Assistance prévention sécurité		336	64	94				494	0,0
Accompagnement à la situation handicap		2 359	7 099	395	14 260	1 979	1	26 093	0,0
Assistance éducative du 2nd degré public	€	37 810	24 908	7 020	14 262	1 979	22	86 003	0,0
Assistance éducative inter degré public ou référent		493	6 456	274	9 157	593		16 973	0,0
Assistance éducative	€	42 214	45 814	8 130	50 771	5 412	23	152 366	0,0
Administration	69	15 759	13 221	3 318	8 241	14 614	1 016	56 238	88,6
Santé et accompagnement social	11	5 576	2 183	853	3 938	466	5	13 032	87,8
Logistique technique et de services		592	5 920	83	372	3 749	279	10 995	85,5
Administration, logistique, santé et social	80	21 927	21 324	4 254	12 551	18 829	1 300	80 265	88,0
Soutien à l'enseignement	93	3 051	2 959	344	892	105	559	8 003	0,6
Ensemble	5 236	84 285	79 881	17 262	73 956	32 247	3 495	296 362	41,2

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Les personnels non titulaires, en particulier les personnels d'assistance éducative, interviennent dans les établissements, mais peuvent être affectés de façon administrative ailleurs, en particulier dans les services départementaux ou aux rectorats.

2. Y compris les établissements publics administratifs sous la tutelle du ministère en charge de l'Éducation nationale, centres d'information et d'orientation, Greta, etc.

© DEFP

3 Les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles en 2018-2019

	Effectifs			Âge moyen	
	Total	Part des femmes (%)	Part des temps partiels (%)	Femmes	Hommes
Titulaires	46 150	99,5	28,9	49,3	45,6
Stagiaires	1 057	99,6	46,6	38,1	n.s.
Contractuels	7 590	98,9	64,8	39,9	33,5
Ensemble	54 797	99,4	34,2	47,7	42,4

► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte). Agents en activité au 1^{er} décembre 2018.

© DEFP

En 2018-2019, 90 700 personnes enseignent dans les établissements publics d'enseignement supérieur en France métropolitaine et en outre-mer, principalement en universités, instituts nationaux polytechniques et universités de technologie (92 %) (2).

L'effectif total des enseignants du supérieur a augmenté de 11 % au cours des vingt dernières années, de 81 400 à 90 700. Les taux de croissance les plus élevés ont, pour cette période, concerné les effectifs des enseignants non permanents (+ 20 %), suivi des maîtres de conférences et des professeurs des universités (+ 11 %) (1).

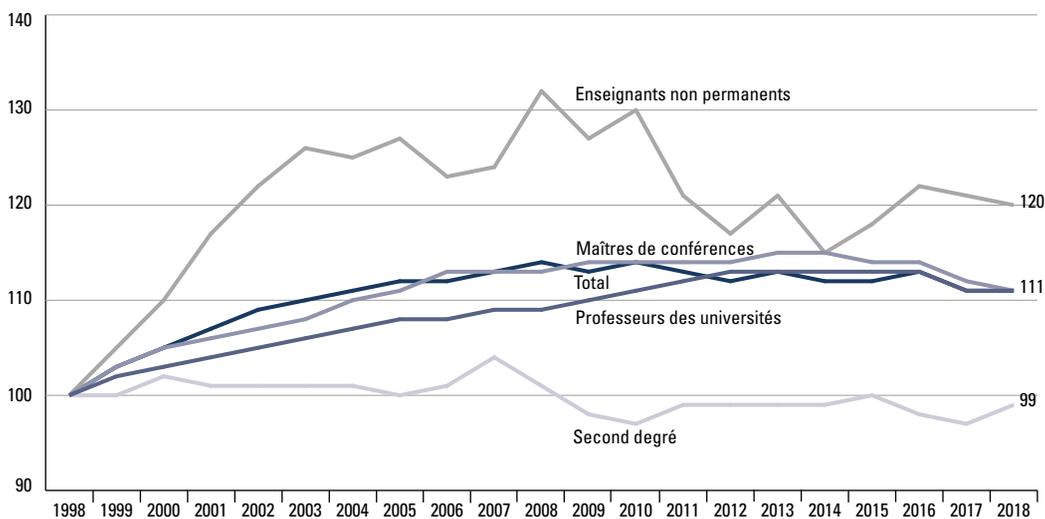
Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur se répartissent en trois grandes catégories : 55 500 enseignants-chercheurs (EC) titulaires et stagiaires (soit 61 %) constitués des maîtres de conférences (MCF) et des professeurs des universités

(PR) ; 13 100 enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur (soit 14 %) ; et 22 100 enseignants non permanents (soit 24 %) dont plus de la moitié est constituée des doctorants contractuels effectuant un service d'enseignement et des attachés temporaires d'enseignement et de recherche (2).

Les enseignants en sciences forment le groupe disciplinaire le plus important (38 %), suivis par ceux des lettres (30 %), de droit et de santé (respectivement 14 % chacun).

En lettres, les EC représentent 53 % de l'effectif et les enseignants du second degré sont davantage représentés (25 %). En sciences, les EC constituent 71 % du personnel alors que les enseignants non permanents ne représentent que 17 %. Dans les disciplines de santé, la part des PR est très importante, 38 % contre 23 % de MCF (22 % de PR et 39 % de MCF sur l'ensemble).

1 Évolution des effectifs enseignants du supérieur public depuis 1998-1999, base 100 en 1998-1999



► Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.

© DGRH

Précisions

La discipline - La discipline est issue des rattachements aux sections du Conseil national des universités (CNU). La discipline « droit » regroupe les sciences juridiques, politique, économiques et de gestion ; la discipline « lettres », les lettres et les sciences humaines ; la discipline « sciences », les sciences et techniques. La discipline « santé » regroupe

médecine, pharmacie, et odontologie. La discipline est inconnue pour un certain nombre de non-permanents et pour quelques enseignants du second degré.

Personnels enseignants du supérieur, personnels enseignants des corps spécifiques, personnels enseignants de type « second degré », ATER et doctorants contractuels (personnels non permanents) - Voir « Glossaire ».

Source

MENJS-MESRI-DGRH, RHSUPinfo au 31 décembre 2018 (année 2018-2019) et enquête sur les personnels non permanents 2018-2019.

2 Répartition des enseignants du supérieur public en activité par discipline, fonction et type d'établissement en 2018-2019

Disciplines et fonctions		Universités, instituts nationaux polytechniques et universités de technologie	Écoles d'ingénieurs (1)	Autres établissements (2)	Total
Droit	Professeurs titulaires (et stagiaires)	2 243	14	124	2 381
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	4 988	32	189	5 209
	Enseignants du second degré	1 783	38	37	1 858
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	1 924	1	139	2 064
	Enseignants associés	818	14	68	900
	Autres non permanents (5)	528	21	2	551
Total		12 284	120	559	12 963
Lettres	Professeurs titulaires (et stagiaires)	4 044	13	179	4 236
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	10 015	41	331	10 387
	Enseignants du second degré	6 512	227	180	6 919
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	2 913	6	228	3 147
	Enseignants associés	692	24	34	750
	Autres non permanents (5)	2 002	131	71	2 204
Total		26 178	442	1 023	27 643
Sciences	Professeurs titulaires (et stagiaires)	7 107	745	156	8 008
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	14 831	1 368	289	16 488
	Enseignants du second degré	3 732	328	91	4 151
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	4 135	400	257	4 792
	Enseignants associés	387	28	31	446
	Autres non permanents (5)	362	101	7	470
Total		30 554	2 970	831	34 355
Santé	Professeurs titulaires (et stagiaires)	4 841		1	4 842
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	2 942		2	2 944
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	200		4	204
	Enseignants associés	330			330
	Chefs de clinique, AHU, PHU (4)	4 403			4 403
	Autres non permanents (5)	10			10
Total		12 726		7	12 733
Corps spécifiques	Professeurs titulaires (et stagiaires)	76	4	473	553
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	104		355	459
	Total	180	4	828	1 012
Non renseignée	Enseignants du second degré	106	33	43	182
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	1 087	57	59	1 203
	Enseignants associés	103	8	13	124
	Autres non permanents (5)	444	57	6	507
	Total	1 740	155	121	2 016
Total	Professeurs titulaires (et stagiaires)	18 311	776	933	20 020
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	32 880	1 441	1 166	35 487
	Enseignants du second degré	12 133	626	351	13 110
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	10 259	464	687	11 410
	Enseignants associés	2 330	74	146	2 550
	Chefs de clinique, AHU, PHU (4)	4 403			4 403
	Autres non permanents (5)	3 346	310	86	3 742
Total		83 662	3 691	3 369	90 722

► Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. ENI, INSA, écoles centrales, ENS chimie, etc.

2. ENS, IEP, grands établissements, écoles françaises à l'étranger, etc.

3. Les assistants de l'enseignement supérieur, corps en voie d'extinction, sont inclus.

4. AHU : assistants hospitalo-universitaires, PHU : praticiens hospitalo-universitaires (personnels non permanents).

5. Lecteurs et maîtres de langues, professeurs contractuels sur emplois vacants du second degré, contractuels LRU.

© DGRH

En 2019, l'enseignement supérieur public compte 82 900 agents assurant des fonctions de personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et sociaux et de santé (BIATSS) : 61 400 agents titulaires et 21 500 agents contractuels sur missions permanentes. La part des agents contractuels sur missions permanentes atteint 25,9 % de l'effectif total.

La filière professionnelle la plus représentée est celle des ingénieurs et techniciens de recherche et de formation (ITRF), qui regroupe 76,3 % de l'ensemble des personnels BIATSS. La filière administrative en regroupe quant à elle 16,5 %.

Sur l'ensemble des personnels BIATSS, 71,7 % des agents titulaires relèvent de la filière ITRF et 89,6 % des agents contractuels sur missions permanentes sont rattachés à cette dernière.

La part des agents exerçant des fonctions de catégorie C est la plus élevée dans la filière administrative (50,7 %). À l'inverse, la proportion d'agents exerçant des fonctions de catégorie A est plus importante parmi les ITRF (41,5 %).

La catégorie C est nettement surreprésentée parmi les agents titulaires (40,7 %) alors que la majorité des agents contractuels sur missions permanentes est rattachée à la catégorie A (55,6 %).

Le personnel BIATSS, titulaire et contractuel, est principalement féminin (63,9 %), mais il existe une grande disparité entre les filières : les femmes sont les plus nombreuses dans la filière administrative (82,2 %) alors que la filière ITRF est nettement moins féminisée (59,0 %). La part des femmes dans les deux autres filières (sociale et de santé et bibliothèques) est également élevée (respectivement 90,5 % et 69,7 %).

Précisions

Concernant les agents BIATSS titulaires, les données présentées sont extraites des annuaires de gestion Agora, Poppee-Bib et Poppee-Itarf (au 1^{er} février 2020). Le personnel titulaire recensé est le personnel en activité en 2019 dans les établissements bénéficiant des responsabilités et compétences élargies (RCE) et ceux non RCE, qui est rémunéré sur les programmes budgétaires « Formations supérieures et recherche universitaire » (P150) et « Vie étudiante » (P231).

Concernant les agents BIATSS contractuels, les données présentées sont issues de l'enquête de la DGRH sur les

agents contractuels BIATSS en fonction en 2019 dans les établissements d'enseignement supérieur (RCE et non RCE) et au sein du réseau des œuvres universitaires et scolaires (EANT 2020). Seuls ont été comptabilisés les agents contractuels BIATSS de droit public sur missions permanentes. N'ont pas été comptabilisés les agents contractuels sur missions temporaires, les agents vacataires, les contractuels étudiants et les apprentis. N'ont pas non plus été comptabilisés les agents contractuels exerçant leurs fonctions au sein du réseau des œuvres universitaires et scolaires. Les effectifs présentés sont les personnes physiques rémunérées sous plafond État ou sur ressources propres au cours de l'année 2019, quelle que soit la durée de leur contrat.

Source

MENJS-DGRH, annuaires (Agora, Poppee-BIB pour les personnels des bibliothèques et Poppee-ITARF pour les personnels ITRF des établissements RCE et non RCE), enquête sur les agents contractuels BIATSS (EANT).

1 Personnels BIATSS rémunérés sur les programmes budgétaires « Formations supérieures et recherche universitaire » (P 150) et « Vie étudiante » (P 231) en 2019

Filière	Catégorie statutaire	Corps	Effectifs			Part des femmes (en %)		
			Titulaires	Contractuels sur missions permanentes (1)	Ensemble	Titulaires	Contractuels sur missions permanentes (1)	Ensemble
Administrative, dont encadrement (ADM)	A	Administrateurs (ADMENESR) et administrateurs civils	218		218	53,7		53,7
		Autres corps d'encadrement supérieur (2)	291		291	36,1		36,1
		Attachés d'administration de l'État	2 111	400	2 511	66,5	66,8	66,5
		Total catégorie A	2 620	400	3 020	62,0	66,8	62,6
	B	Secrétaires administratifs	3 388	342	3 730	85,5	91,8	86,1
C	Adjoint administratifs	6 309	633	6 942	88,6	89,7	88,7	
Total ADM			12 317	1 375	13 692	82,1	83,6	82,2
Bibliothèques (BIB)	A	Conservateurs généraux des bibliothèques	102		102	64,7		64,7
		Conservateurs des bibliothèques	738	14	752	69,6	64,3	69,5
		Bibliothécaires	529	53	582	75,8	50,9	73,5
		Total catégorie A	1 369	67	1 436	71,7	53,7	70,8
	B	Bibliothécaires assistants spécialisés	1 466	107	1 573	77,7	72,0	77,3
C	Magasiniers	1 729	181	1 910	62,1	68,0	62,7	
Total BIB			4 564	355	4 919	70,0	66,5	69,7
Ingénieurs et techniciens de recherche et de formation (ITRF)	A	Ingénieurs de recherche	2 544	2 140	4 684	38,8	46,3	42,2
		Ingénieurs d'études	8 667	6 271	14 938	53,1	60,7	56,3
		Assistants ingénieurs	4 043	2 576	6 619	51,7	64,9	56,8
		Total catégorie A	15 254	10 987	26 241	50,4	58,9	53,9
	B	Techniciens de recherche et de formation (3)	11 762	3 140	14 902	57,9	70,9	60,6
C	Adjoint techniques de recherche et de formation (3)	16 973	5 135	22 108	62,0	70,7	64,0	
Total ITRF			43 989	19 262	63 251	56,9	64,0	59,0
Sociale et de santé (SS)	A	Médecins de l'Éducation nationale et médecins de prévention		364	364		80,2	80,2
		Infirmiers	251	102	353	96,0	95,1	95,8
		Conseillers techniques de service social des administrations de l'État	46	3	49	97,8	100,0	98,0
		Assistants de service social des administrations de l'État	220	38	258	96,8	94,7	96,5
		Total catégorie A	517	507	1 024	96,5	84,4	90,5
	B	Infirmiers (catégorie B)	5		5	80,0		80,0
Total SS			522	507	1 029	96,4	84,4	90,5
Ensemble			61 392	21 499	82 891	63,2	65,8	63,9

1. Seuls ont été comptabilisés dans ce tableau les agents contractuels BIATSS de droit public sur missions permanentes (relevant des dispositions des articles 4, 6, 6 bis, 22 bis et 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, des articles L. 123-5, L. 711-1 et L. 954-3 1° du code de l'éducation, du décret n° 95-979 du 25 août 1995 relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la FP et du décret n° 2002-1347 du 7 novembre 2002 portant dispositions générales applicables aux agents non titulaires recrutés dans les SAIC). N'ont pas été comptabilisés les agents contractuels sur missions temporaires, les agents vacataires, les contractuels étudiants et les apprentis. N'ont pas non plus été comptabilisés les agents contractuels exerçant leurs fonctions au sein du réseau des œuvres universitaires et scolaires. Les effectifs présentés sont les personnes physiques rémunérées sous plafond État ou sur ressources propres au cours de l'année 2019, quelle que soit la durée de leur contrat.

2. Secrétaires généraux des établissements d'enseignement supérieur, agents comptables et directeurs généraux du Crous.

3. Les techniciens et les agents techniques de la filière ouvrière sont assimilés respectivement aux corps des techniciens et adjoints techniques de recherche et de formation de la filière ITRF.

© DGRH

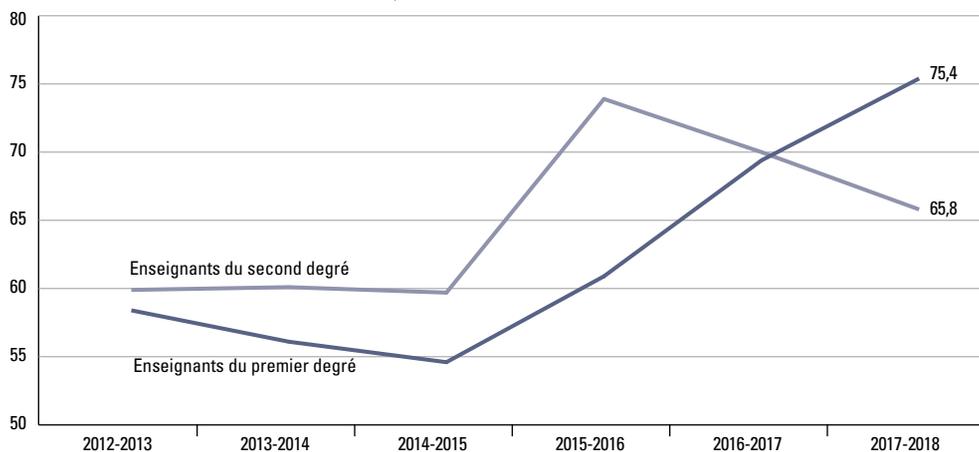
Depuis 2014-2015, le taux d'accès à la formation continue des enseignants du premier degré est en forte augmentation pour atteindre 75 % en 2017-2018 (1). Concernant les enseignants du second degré, après un pic à 74 % en 2015-2016, lié à la réforme du collège, il redescend à 66 % en 2017.

En 2017-2018, 281 300 enseignants du premier degré public et 287 200 enseignants du second degré se sont inscrits à au moins un module de formation. Respectivement, 249 400 et 260 000 d'entre eux se sont présentés à un module de formation (2). 14 600 directeurs d'école ou d'établissements du second degré, 3 300 inspecteurs, 16 900 personnels de l'éducation et 7 000 personnels de l'animation pédagogique ont accédé à un module de formation.

Les enseignants du premier degré qui ont suivi au moins une formation ont passé 3,8 jours en formation dans l'année (3). Ce temps est de 3,5 jours pour les enseignants du second degré (4).

Les modules de formations rattachés à une priorité nationale représentent 80 % de l'ensemble des modules de formations suivis par les enseignants du premier degré, dont 30 % concernent la maîtrise des savoirs fondamentaux à l'école et les nouveaux programmes (5). 66 % des modules suivis par les enseignants du second degré sont rattachés à des priorités nationales.

1 Évolution du taux d'accès en formation, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, ensemble des personnes, titulaires ou non titulaires, en activité et rémunérées au 30 novembre 2017, en mission d'enseignement dans le premier et le second degré public.

© DEPP

Note : dans le premier degré, depuis 2015, des efforts soutenus, tant au niveau de l'interface de saisie « animation pédagogique » que l'accompagnement des services de formation en département, ont amélioré la qualité des remontées et expliquent en partie l'augmentation visible depuis cette date.

Précisions

La formation continue des personnels peut être abordée sous l'angle de la personne, qu'elle soit **inscrite** (ayant « fait acte » de candidature à un module), **retenue** (sa candidature a été retenue par l'administration), **présente** (elle a assisté à au moins une heure de formation sur le module).

Les données de la formation continue sont mises en regard des personnels de l'Éducation nationale (cf. fiche 8.1). On en

déduit le **taux d'inscription**, rapport entre le nombre de personnes inscrites et l'effectif de la population étudiée, et le **taux d'accès**, rapport entre le nombre de personnes présentes et l'effectif de la population étudiée.

Pour en savoir plus

- MENJS-DEPP, 2020, *Bilan social national 2019-2020, Enseignement scolaire*. À paraître.

Source

MENJS-MESRI-DEPP - Exploitation données GAIA, octobre 2019 et panel des agents issus de BSA, novembre 2018.

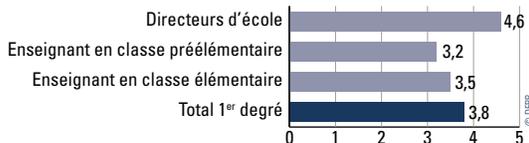
2 Les personnes en formation continue en 2017-2018, selon leur mission

	Personnes inscrites à au moins un module de formation		Personnes retenues à au moins un module de formation	Personnes présentes à au moins un module de formation	
	Effectifs	Taux d'inscription (%)	Effectifs	Effectifs	Taux d'accès (%)
Enseignement du premier degré	281 318	85,1	276 836	249 421	75,4
Enseignement en classe préélémentaire	68 841	85,8	67 557	57 824	72,1
Enseignement en classe élémentaire	132 372	86,3	130 266	116 645	76,1
Enseignement et direction d'école simultanés	38 047	89,0	37 641	37 518	87,8
Remplacement	23 592	79,5	23 138	20 460	68,9
Enseignement répondant à des besoins spécifiques	18 466	74,6	18 234	16 974	68,5
Enseignement du second degré	287 159	72,7	282 881	259 987	65,8
Enseignement sur classes attitrées	262 874	72,9	258 902	237 178	65,8
Agrégés et chaires supérieures	33 164	67,1	32 639	28 876	58,4
Certifiés et PEPS	169 268	74,4	166 490	151 899	66,7
Professeurs de lycée professionnel	39 892	75,2	39 480	36 887	69,5
Enseignants non titulaires	15 085	67,5	14 898	14 487	64,8
Autres titulaires	5 465	67,2	5 395	5 029	61,8
Remplacement	11 650	60,8	11 447	10 706	55,9
Documentation	8 673	90,5	8 625	8 303	86,6
Enseignement répondant à des besoins spécifiques	3 962	71,5	3 907	3 800	68,5
Personnels ayant des missions de direction, d'inspection, d'éducation ou d'animation pédagogique					
Direction d'école sans enseignement et direction d'établissements du second degré	16 261	87,7	16 142	14 613	78,8
Inspection des premier et second degrés	3 362	92,8	3 359	3 284	90,7
Éducation	19 321	84,8	19 158	16 890	74,1
Animation pédagogique	7 338	75,4	7 296	7 004	72,0

► Champ : France métropolitaine + DROM, ensemble des personnes, titulaires ou non titulaires, en activité et rémunérées au 30 novembre 2017.

© DEFP

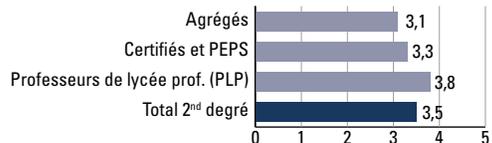
3 Temps passé en formation continue en 2017-2018, par personne présente à au moins une formation, pour les enseignants du premier degré, en jours



► Champ : France métropolitaine + DROM, ensemble des personnes, titulaires ou non titulaires, en activité et rémunérées au 30 novembre 2017, en mission d'enseignement dans le premier degré public.

Lecture : les directeurs d'école non totalement déchargés d'enseignement, présents à au moins une formation ont passé en moyenne 4,6 jours en formation.

4 Temps passé en formation continue en 2017-2018, par personne présente à au moins une formation, pour les enseignants du second degré, en jours



► Champ : France métropolitaine + DROM, ensemble des personnes, titulaires ou non titulaires, en activité et rémunérées au 30 novembre 2017, en mission d'enseignement dans le second degré public.

Lecture : les certifiés et PEPS sur classes attitrées, présents à au moins une formation ont passé en moyenne 3,3 jours en formation.

5 Les priorités nationales de la formation continue en 2017-2018, répartition des modules effectués (en %)

Priorités nationales	Répartition des modules effectués par les enseignants du 1 ^{er} degré	Répartition des modules effectués par les enseignants du 2 nd degré
Formation des nouveaux enseignants, tuteurs, formation de formateurs (F2F)	4,6	8,9
Appropriation des nouveaux programmes pour le cycle maternel	10,3	
Maîtrise des savoirs fondamentaux à l'école, nouveaux programmes, évaluation des acquis du socle (1D)	30,2	
Formations spécifiques 2D		21,0
Cycle 3, liaison école-collège	3,6	3,0
Réussite éducative	7,2	6,7
Prévention de la violence : climat scolaire, gestion de classe	4,2	2,6
Mise en place du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève	6,3	5,3
Numérique et formation ouverte à distance (FOAD)	4,9	14,2
Autres modules sur priorités nationales	8,6	4,6
Modules hors priorités nationales	20,0	33,9
Total	100,0	100,0

► Champ : France métropolitaine + DROM, ensemble des personnes, titulaires ou non titulaires, en activité et rémunérées au 30 novembre 2017, en mission d'enseignement dans le premier et le second degré public.

Lecture : 30,2 % des modules suivis par les enseignants du premier degré correspondent à la priorité nationale « maîtrise des savoirs fondamentaux à l'école, nouveaux programmes, évaluation des acquis du socle ».

© DEFP

Parmi les enseignants français ayant répondu à l'enquête internationale Talis, neuf sur dix déclarent que le contenu et la pédagogie propres aux disciplines enseignées figuraient au programme de leur formation initiale (1). L'utilisation du numérique pour l'enseignement apparaît comme le domaine le moins abordé (53%), mais en Europe, seuls les enseignants anglais sont davantage formés aux TICE. Ce domaine, ainsi que la prise en compte de l'hétérogénéité des élèves et la gestion de la classe sont ceux pour lesquels les enseignants français s'estiment les moins bien préparés : seul un sur quatre ayant abordé ces contenus s'estime bien ou très bien préparé (2).

En 2018, 95 % d'entre eux (soit un taux similaire à celui des autres pays européens) déclarent avoir suivi une

activité de formation continue (formelle ou informelle) au cours des douze derniers mois. Les activités les plus fréquentes sont la participation à des conférences pédagogiques avec des professionnels et/ou des chercheurs ainsi que des cours ou séminaires en présentiel (3).

Pour huit enseignants français sur dix, ces activités portent sur les compétences pédagogiques dans les disciplines enseignées (4). La gestion de la classe et du comportement des élèves est le domaine le moins souvent abordé. Les besoins élevés de formation portent le plus fréquemment sur l'enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers et l'acquisition de compétences TICE (respectivement 47 % et 35 %).

Précisions

Talis, l'enquête internationale sur l'enseignement et l'apprentissage de l'OCDE réalisée tous les cinq ans, documente les pratiques professionnelles et les conditions d'exercice du métier d'enseignant. La France a participé à cette enquête pour le niveau élémentaire pour la première fois en 2018. Talis permet des comparaisons des données françaises avec celles d'autres pays, dont cinq pays européens (Angleterre, Belgique [Flandre], Danemark, Espagne et Suède).

En 2018, 200 écoles de l'enseignement élémentaire en France ont été sélectionnées afin de constituer un échantillon national représentatif. Leurs enseignants ainsi que le directeur ou la directrice d'école ont été sollicités pour répondre à l'enquête.

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 19.22.

1 Comparaison européenne sur la formation initiale des enseignants : domaines abordés, en %

Enseignants ayant abordé les domaines suivants en formation initiale	France	Angleterre	Belgique (Flandre)	Danemark	Espagne	Suède
Contenu propre aux disciplines enseignées	91	97	97	94	86	96
Pédagogie propre aux disciplines enseignées	90	95	98	95	85	93
Pédagogie générale	92	97	98	98	96	95
Pratiques employées en classe dans les disciplines enseignées	86	98	98	89	86	89
Enseignement à des élèves de niveaux différents	64	91	70	64	57	77
Enseignement de compétences transversales	63	80	71	69	59	72
Utilisation des TICE	53	79	49	41	49	40
Gestion de la classe et du comportement des élèves	58	93	77	58	58	73
Suivi de l'apprentissage et de la progression des élèves	58	89	45	67	72	79

► **Champ :** France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteur public et privé (sous contrat), pays européens ayant participé à Talis 2018. © DEFP

Lecture : 91 % des enseignants français interrogés (contre 97 % en Angleterre, par exemple) exerçant en élémentaire déclarent que leur formation initiale abordait le contenu propre aux disciplines qu'ils enseignent.

2 Comparaison européenne sur la formation initiale des enseignants : sentiment de préparation, en %

Enseignants ayant abordé les domaines suivants en formation initiale et rapportant avoir été bien ou très bien préparés	France	Angleterre	Belgique (Flandre)	Danemark	Espagne	Suède
Contenu propre aux disciplines enseignées	61	66	90	92	76	86
Pédagogie propre aux disciplines enseignées	49	68	89	87	69	76
Pédagogie générale	52	73	86	86	71	83
Pratiques employées en classe dans les disciplines enseignées	38	80	86	80	71	78
Enseignement à des élèves de niveaux différents	23	74	41	57	56	74
Enseignement de compétences transversales	34	61	55	69	63	64
Utilisation des TICE	25	51	43	59	51	48
Gestion de la classe et du comportement des élèves	23	69	53	66	58	65
Suivi de l'apprentissage et de la progression des élèves	37	62	47	72	64	67

► **Champ :** France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteur public et privé (sous contrat), pays européens ayant participé à Talis 2018. © DEFP

Lecture : en France, parmi les enseignants français interrogés exerçant en élémentaire qui déclarent que leur formation initiale abordait le contenu propre aux disciplines qu'ils enseignent, 61 % estiment avoir été bien ou très bien préparés sur cet aspect de leur métier (contre 66 % en Angleterre, par exemple).

3 Comparaison européenne sur la participation aux activités de formation continue, en %

Enseignants ayant participé aux activités de formation continue suivantes au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête	France	Angleterre	Belgique (Flandre)	Danemark	Espagne	Suède
Cours ou séminaires en présentiel	71	89	93	72	84	80
Cours ou séminaires en ligne	55	44	7	7	45	35
Conférences pédagogiques avec des professionnels et/ou des chercheurs	75	40	52	45	52	43
Programme de qualification	5	11	15	14	19	5
Visites d'études dans d'autres établissements	8	48	23	6	19	16
Observation de collègues ou auto-observation avec accompagnement	16	67	36	39	23	50
Réseau d'enseignants axé sur la formation continue des enseignants	22	61	27	39	27	49
Lecture d'ouvrages spécialisés	58	70	79	64	42	81

► **Champ :** France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteur public et privé (sous contrat), pays européens ayant participé à Talis 2018. © DEFP

Lecture : 71 % des enseignants français interrogés exerçant en élémentaire déclarent avoir participé à un cours ou séminaire en présentiel au cours des douze derniers mois précédant l'enquête contre, par exemple, 89 % pour la moyenne des enseignants anglais interrogés par Talis.

4 Contenus abordés lors des activités de formation continue et besoins élevés de formation, en %



► **Champ :** France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteur public et privé (sous contrat). © DEFP

1. Parmi les enseignants ayant déclaré avoir suivi au moins une activité de formation continue au cours des douze derniers mois précédant l'enquête.

Lecture : parmi les enseignants français interrogés exerçant en élémentaire qui déclarent avoir suivi une activité de formation continue au cours des douze derniers mois précédant l'enquête Talis, 81 % ont abordé la connaissance et maîtrise des disciplines enseignées dans le cadre de cette activité. Seuls 10 % des enseignants français interrogés exerçant en élémentaire expriment un besoin élevé de formation dans ce domaine.

Les enseignants français ayant répondu à l'enquête internationale Talis sont respectivement 94 % et 77 % à déclarer que le contenu et la pédagogie propres à la discipline enseignée figuraient au programme de leur formation initiale (1). L'enseignement de compétences transversales apparaît comme le domaine le moins abordé (39 %) et c'est sur ce point que l'écart avec la moyenne UE est le plus important (23 points). L'aspect sur lequel les enseignants s'estiment les moins bien préparés est la gestion de la classe et du comportement des élèves : seul un sur trois ayant abordé ce contenu s'estime bien ou très bien préparé.

En 2018, 83 % des enseignants français (contre 94 % pour la moyenne UE) déclarent avoir suivi une activité de formation continue (formelle ou informelle) au cours des douze derniers mois. Les activités les

plus fréquentes consistent en des cours et séminaires en présentiel (2).

Pour sept enseignants sur dix, elles portent sur les compétences pédagogiques dans la discipline enseignée (3). Depuis 2013, les hausses de participation les plus fortes ont concerné la connaissance des programmes scolaires (+ 13 points), les pratiques d'évaluation des élèves et la mise en œuvre d'approches pédagogiques individualisées (+ 12 points). Toutefois, les besoins de formation exprimés par les enseignants sur ce dernier aspect, ainsi que sur l'enseignement aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers, se sont également renforcés et demeurent les plus importants, avec ceux ayant trait aux technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement.

Précisions

Talis, l'enquête internationale sur l'enseignement et l'apprentissage de l'OCDE réalisée tous les cinq ans, documente les pratiques professionnelles et les conditions d'exercice du métier d'enseignant. Pour le niveau collège, la France participe à cette enquête depuis 2013. Talis permet des comparaisons inédites dans le temps et dans l'espace. 48 pays dont 23 membres de l'UE ont participé à l'édition 2018.

En 2018, 200 collèges français ont été sélectionnés afin de constituer un échantillon national représentatif. Leur principal ainsi qu'une vingtaine d'enseignants sélectionnés aléatoirement dans chaque collège ont été sollicités.

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 20.11 ; 19.23.

Source

MENJS-MESRI-DEPP, OCDE, enquêtes internationales Talis.

1 Comparaison européenne sur la formation initiale des enseignants : domaines abordés et sentiment de préparation, en %

	Enseignants ...			
	...ayant abordé les domaines suivants en formation initiale		...et rapportant avoir été bien ou très bien préparés	
	France	UE	France	UE
Contenu propre à la discipline enseignée	94	92	87	85
Pédagogie propre à la discipline enseignée	77	83	63	74
Pédagogie générale	67	86	49	69
Pratiques employées en classe dans la discipline enseignée	73	86	55	77
Enseignement à des élèves de niveaux différents	49	59	44	63
Enseignement de compétences transversales	39	62	49	64
Utilisation des TICE	51	53	47	61
Gestion de la classe et du comportement des élèves	55	67	33	65
Suivi de l'apprentissage et de la progression des élèves	45	66	46	65

► **Champ** : France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteur public et privé (sous contrat), pays membres de l'UE ayant participé à Talis 2018 © DEFP

Lecture : 94 % des enseignants de collège français interrogés déclarent que leur formation initiale abordait le contenu propre à la discipline qu'ils enseignent. Parmi eux, 87 % estiment avoir été bien ou très bien préparés sur cet aspect de leur métier.

Note : la moyenne UE est calculée à partir des données des 22 pays membres de l'UE (hors France) ayant participé à l'enquête Talis 2018.

2 Comparaison européenne sur la participation aux activités de formation continue, en %

Enseignants ayant participé aux activités de formation continue suivantes au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête	France	UE
Cours ou séminaires en présentiel	50	75
Cours ou séminaires en ligne	17	37
Conférences pédagogiques avec des professionnels et/ou des chercheurs	37	44
Programme de qualification	8	15
Visites d'études dans d'autres établissements	11	21
Observation de collègues ou auto-observation avec accompagnement	20	41
Réseau d'enseignants axé sur la formation continue des enseignants	27	34
Lecture d'ouvrages spécialisés	48	60

► **Champ** : France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteur public et privé (sous contrat), pays membres de l'UE ayant participé à Talis 2018 © DEFP

Lecture : 50 % des enseignants de collège français interrogés déclarent avoir participé à un cours ou séminaire en présentiel au cours des douze derniers mois précédant l'enquête contre 75 % pour la moyenne des enseignants de l'UE interrogés par Talis.

Note : la moyenne UE est calculée à partir des données des 22 pays membres de l'UE (hors France) ayant participé à l'enquête Talis 2018.

3 Contenus abordés lors des activités de formation continue et besoins élevés de formation, en %

	Enseignants français ...			
	...ayant abordé les contenus suivants en formation continue (1)		...exprimant un besoin élevé de formation sur les contenus suivants	
	2013	2018	2013	2018
Connaissance et maîtrise de la discipline enseignée	51	58	5	5
Compétences pédagogiques dans la discipline enseignée	63	69	9	9
Connaissance des programmes scolaires	46	59	3	4
Pratiques d'évaluation des élèves	51	63	14	15
Compétences TICE	40	50	25	23
Gestion de la classe et du comportement des élèves	23	24	9	13
Approches pédagogiques individualisées	29	41	19	24
Enseignement aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers	23	30	27	34
Enseignement de compétences transversales	23	28	11	14

► **Champ** : France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteur public et privé (sous contrat) © DEFP

1. Parmi les enseignants ayant déclaré avoir suivi au moins une activité de formation continue au cours des douze derniers mois précédant l'enquête.

Lecture : parmi les enseignants de collège français déclarant avoir suivi une activité de formation continue au cours des douze derniers mois précédant l'enquête Talis, 58 % ont abordé la connaissance et maîtrise de la discipline enseignée dans le cadre de cette activité en 2018 contre 51 % en 2013. En 2018 comme en 2013, 5 % des enseignants français interrogés par Talis expriment un besoin élevé de formation sur ce domaine.

Durant l'année scolaire 2018-2019, 17 670 fonctionnaires de l'Éducation nationale et 2 960 enseignants assimilés titulaires du privé ont pris leur retraite (soit au total 20 630 départs) (1). Ils sont partis en moyenne à l'âge de 61,7 ans (2).

Les enseignants du premier degré public ont été pour la plupart instituteurs pendant au moins quinze ans et bénéficient à ce titre de la possibilité de partir de manière anticipée à 57 ans. Ils sont en moyenne âgés de 60,1 ans au moment de leur départ. Les enseignants assimilés titulaires du premier degré privé sont en moyenne partis près de quatre mois plus tard que leurs homologues du public.

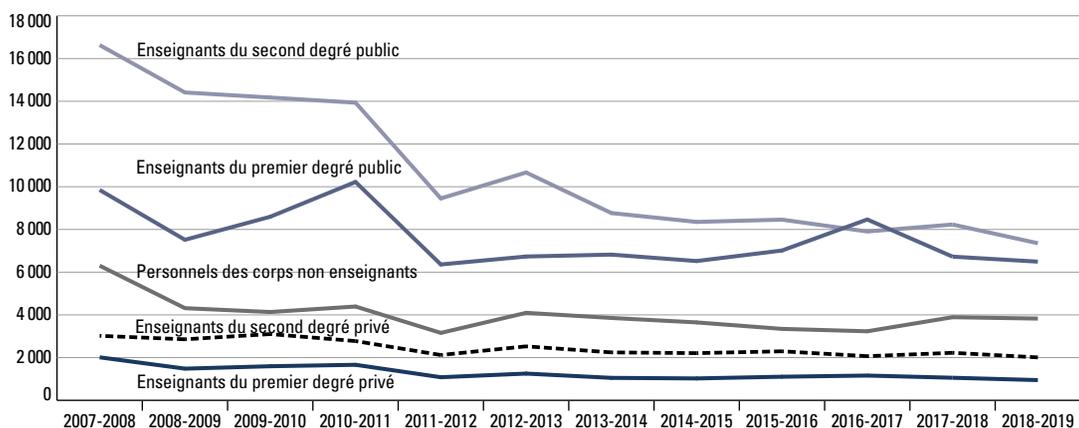
Les enseignants du second degré public, ainsi que les titulaires non enseignants, sont en moyenne âgés de 62,6 ans lors de leur départ, les enseignants assimilés

titulaires du privé sont partis en moyenne un peu plus tard à l'âge de 62,8 ans.

Les nouvelles retraitées sont légèrement plus jeunes : en 2018, elles partent en moyenne neuf mois avant les hommes. Néanmoins, au sein de chaque corps, l'âge moyen des départs en retraite des femmes ne bénéficiant pas du dispositif « parent de trois enfants » est plus proche de celui des hommes.

À la suite des réformes, l'âge moyen des départs à la retraite des personnels de l'Éducation nationale a tendance à augmenter (3) (4). La baisse brutale de l'âge moyen de départ en retraite des femmes et la hausse du nombre total de départ en 2011 révèle principalement la mise en extinction du dispositif réservé aux « parents de trois enfants » suite à la réforme de 2010.

1 Évolution du nombre de départs en retraite, par regroupement de corps



► Champ : France métropolitaine + DROM, titulaires du secteur public, et maîtres agréés et enseignants assimilés titulaires du privé sous contrat.

Lecture : entre le 1^{er} octobre 2018 et le 30 septembre 2019, 6 492 enseignants titulaires du premier degré sont partis à la retraite.

Note : départs entre le 1^{er} octobre et le 30 septembre de l'année suivante.

© DEPP

Précisions

Les départs anticipés des parents de trois enfants et plus -

Jusqu'en 2011, les parents de trois enfants et plus (ayant exercé de manière effective au moins quinze ans dans la fonction publique et s'étant arrêtés au moins deux mois à la naissance de chacun de leurs enfants) pouvaient partir quand ils le souhaitaient. L'arrêt de ce dispositif a été programmé lors de la réforme des retraites de 2010 et son bénéfice a été restreint à partir du 1^{er} juillet 2011.

Pour en savoir plus

- MENJS-DEPP, 2020, *Bilan social 2019-2020, Enseignement scolaire*. À paraître.

Source

MENJS-MESRI-DEPP, fichiers de fin de fonction des annuaires 2005-2013, panel des personnels issu de BSA, novembre 2019.

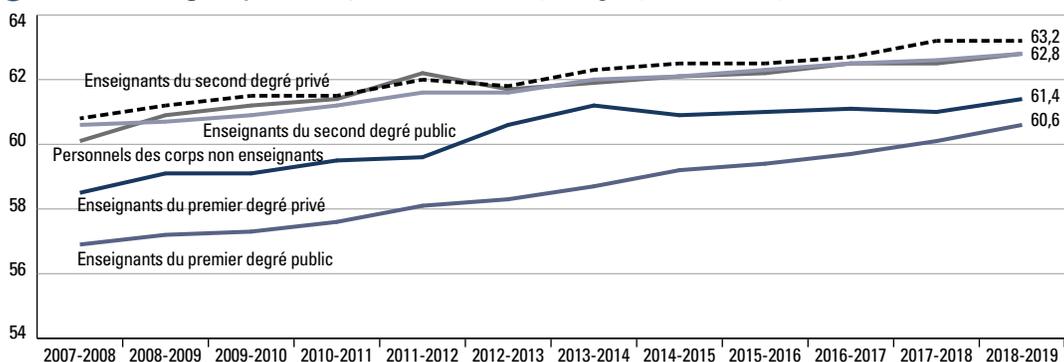
2 Âge moyen des départs par regroupement de corps et sexe durant l'année scolaire 2018-2019

	Hommes	Femmes	Hors départs mères de trois enfants	Mères de trois enfants	Ensemble
Enseignants du premier degré public	60,6	59,9	60,1	58,3	60,1
Enseignants du second degré public	62,8	62,5	62,8	58,3	62,6
Enseignants du premier degré privé	61,4	60,3	60,8	58,0	60,4
Enseignants du second degré privé	63,2	62,7	62,9	58,3	62,8
Personnels d'encadrement	63,2	62,9	63,1	59,7	63,0
Vie scolaire	62,9	62,4	62,7	59,0	62,6
Personnels ASS (administratifs, sociaux et de santé)	62,6	62,4	62,6	59,2	62,5
Ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation, personnels des bibliothèques	62,3	62,5	62,7	59,5	62,4
Ensemble	62,3	61,5	61,7	58,4	61,7
Effectifs	6 847	13 783	12 736	1 047	20 630

► Champ : France métropolitaine + DROM, titulaires du secteur public, et enseignants assimilés titulaires du privé sous contrat.

© DEFP

3 Évolution de l'âge moyen des départs des hommes, par regroupement de corps (1)

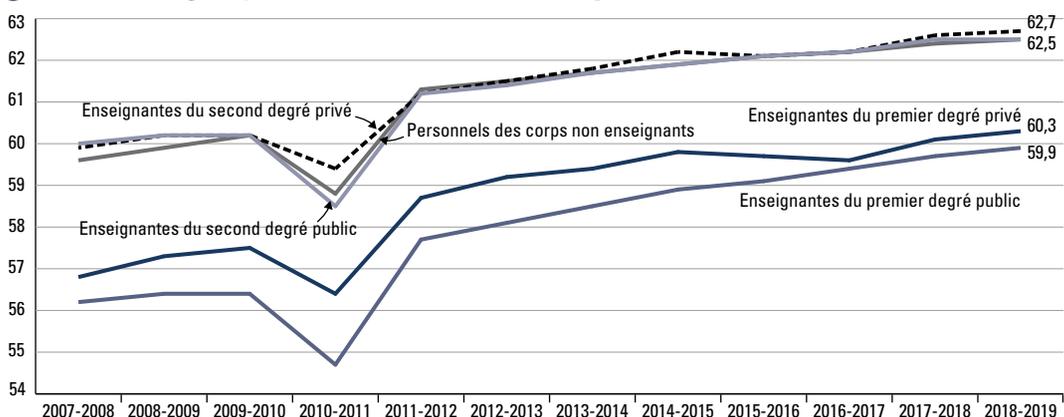


► Champ : France métropolitaine + DROM, titulaires du secteur public, et enseignants assimilés titulaires du privé sous contrat.

© DEFP

1. L'évolution des âges de départ à la retraite s'explique principalement par les effets des réformes des retraites de 2003 et 2010. La réforme des retraites de 2003 a principalement porté sur le calcul de la pension de retraite : une augmentation progressive de la durée d'assurance nécessaire à l'obtention d'une pension à taux plein a été mise en place ainsi qu'une décote et une surcote. La réforme des retraites de 2010 s'inscrit dans la continuité de la précédente (poursuite de l'augmentation de la durée d'assurance nécessaire à l'obtention d'une retraite à taux plein). Cependant, sa mesure principale est une augmentation progressive de l'âge à partir duquel un fonctionnaire peut partir en retraite.

4 Évolution de l'âge moyen des départs des femmes, par regroupement de corps (1)



► Champ : France métropolitaine + DROM, titulaires du secteur public, et enseignants assimilés titulaires du privé sous contrat.

© DEFP

1. Similairement aux hommes, l'évolution des âges de départ s'explique principalement par les réformes de 2003 et 2010 (voir note 1 du graphique 3) et par la modification du dispositif de départ anticipé pour parent de trois enfants (voir « Précisions »).

En 2019, dans l'enseignement public, 10 508 postes ont été offerts aux concours externes de professeurs des écoles (y compris le troisième concours) (2). À la session de droit commun, le nombre de postes baisse de 9% par rapport à 2018, de 10% pour les admis (1). Ainsi, le taux de couverture fléchit de nouveau, soit 92% contre 94% en 2018. Cependant, 620 candidats ont été admis à la session supplémentaire, organisée pour pallier le manque d'admis dans les académies de Créteil et de Versailles, donc le taux de couverture global s'établit à 98% (près de 100% en 2018).

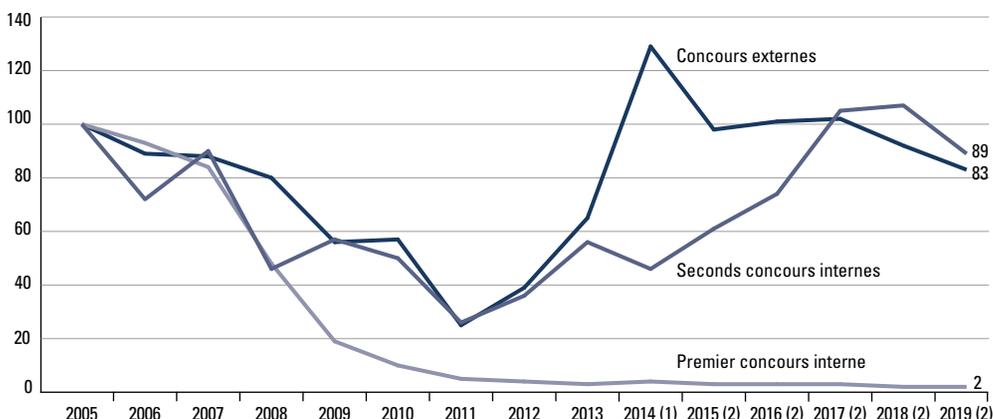
Par ailleurs, 422 postes sont proposés à l'ensemble des concours internes, 130 postes au titre du premier concours, réservé aux instituteurs titulaires, et 292

au titre des seconds concours. Au premier concours interne, l'offre de postes est stable. Quatre postes ouverts sur dix sont pourvus comme en 2018. Aux seconds concours internes, l'offre de postes recule de 19%, après une hausse tendancielle ces quatre dernières années, et de 18% pour les admis. Ainsi, le taux de couverture est stable avec près de huit postes sur dix pourvus.

Dans l'enseignement privé sous contrat, 1 223 contrats sont ouverts, dont neuf sur dix dans la voie externe (3). L'offre de postes dans cette voie augmente de 39% par rapport à 2018, le nombre d'admis de 33%. Alors qu'en 2018 tous les postes de la voie externe sont pourvus, le taux de couverture s'établit à 96% en 2019.

1 Évolution du nombre d'admis aux concours de personnels enseignants du premier degré public, base 100 en 2005

Indice



► Champ : France métropolitaine + DROM + COM.

1. La session exceptionnelle est prise en compte.

2. La session supplémentaire du concours externe est prise en compte.

© DEPP

Précisions

Par rapport aux années précédentes, les données relatives aux COM et à la Nouvelle-Calédonie sont intégrées à la fiche afin d'harmoniser l'ensemble des publications de la DEPP.

Admis - Candidats admis sur liste principale.

Taux de couverture - Rapport du nombre d'admis au nombre de postes ou de contrats, en pourcentage. Il quantifie la part de postes non pourvus par manque de candidats retenus sur liste principale. D'autres postes peuvent ne pas être pourvus à la suite des désistements des admis sur liste principale.

Concours de recrutement des enseignants du secteur public, concours de recrutement des enseignants du secteur privé sous contrat - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 19.24 ; 18.13 ; 17.13 ; 16.15.

- Séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif : les personnels.

- MENJS-DEPP, 2020, *Bilan social 2019-2020, Enseignement scolaire*. À paraître.

Source

MENJS-MESRI-DEPP, bases de données sur les concours.
MENJS-MESRI-DGRH-DAF.

2 Évolution du nombre de postes et d'admis aux concours de personnels enseignants du premier degré public

		2005	2010	2015 (1)	2018 (1)	2019 (1)
Concours externes, session de droit commun	Postes	12 500	7 000	11 758	11 489	10 508
	Présents	57 324	37 520	30 855	33 240	32 380
	Admis	12 435	7 029	11 627	10 802	9 701
	Taux de couverture (%)	99,5	100,4	98,9	94,0	92,3
Concours externes, session supplémentaire	Postes			500	650	700
	Présents			5 027	5 464	3 917
	Admis			500	650	620
	Taux de couverture (%)			100,0	100,0	88,6
Tous concours externes	Postes	12 500	7 000	11 758	11 489	10 508
	Présents	57 324	37 520	35 882	38 704	36 297
	Admis	12 435	7 029	12 127	11 452	10 321
	Taux de couverture (%)	99,5	100,4	103,1	99,7	98,2
Premier concours interne	Postes	3 089	450	147	130	130
	Présents	4 235	472	150	89	74
	Admis	2 934	303	90	50	52
	Taux de couverture (%)	95,0	67,3	61,2	38,5	40,0
Seconds concours internes	Postes	250	165	192	361	292
	Présents	1 630	661	581	1 036	962
	Admis	261	130	159	280	231
	Taux de couverture (%)	104,4	78,8	82,8	77,6	79,1
Tous concours	Postes	15 839	7 615	12 097	11 980	10 930
	Présents	63 189	38 653	36 613	39 829	37 333
	Admis	15 630	7 462	12 376	11 782	10 604
	Taux de couverture (%)	98,7	98,0	102,3	98,3	97,0
Recrutements réservés	Postes			40	20	
	Présents			26	12	
	Admis			14	7	
	Taux de couverture (%)			35,0	35,0	

► **Champ : France métropolitaine + DROM + COM.**

© DEPP

1. Les postes ouverts à la session supplémentaire visent à compenser la déperdition prévisionnelle de la session de droit commun : au global, il y a donc 10 508 postes à pourvoir aux concours externes en 2019.
2. À partir de la session 2017, le concours externe et le second concours interne de recrutement de professeurs des écoles sont organisés à Mayotte. Auparavant, il s'agissait de concours spécifiques qui alimentaient le corps des instituteurs de la fonction publique de l'État recrutés à Mayotte.

Note : les recrutements réservés, dans le cadre du dispositif « loi Sauvadet », ont été organisés de 2013 à 2018.

3 Évolution du nombre de contrats et d'admis aux concours de personnels enseignants du premier degré privé sous contrat

		2011	2015	2018	2019
Concours externes	Contrats	738	835	800	1 111
	Présents	2 365	3 357	3 657	3 923
	Admis	652	815	800	1 061
	Taux de couverture (%)	88,3	97,6	100,0	95,5
Premier concours interne	Contrats	58	30	22	22
	Présents	6	38	16	17
	Admis	5	11	8	13
	Taux de couverture (%)	8,6	36,7	36,4	59,1
Seconds concours internes	Contrats	107	37	75	90
	Présents	624	117	103	143
	Admis	65	34	39	54
	Taux de couverture (%)	60,7	91,9	52,0	60,0
Tous concours	Contrats	903	902	897	1 223
	Présents	2 995	3 512	3 776	4 083
	Admis	722	860	847	1 128
	Taux de couverture (%)	80,0	95,3	94,4	92,2
Recrutements réservés	Contrats		510	370	
	Présents		814	304	
	Admis		445	210	
	Taux de couverture (%)		87,3	56,8	

► **Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

© DEPP

Note : les recrutements réservés, dans le cadre du dispositif « loi Sauvadet », ont été organisés de 2013 à 2018.

En 2019, à la session de droit commun, 32 380 candidats se sont présentés aux différents concours externes de professeurs des écoles du public, soit 3 % de moins qu'en 2018, pour une offre de postes en recul de 9 % (1). Les académies de Créteil et de Versailles proposent le plus de postes, 1 740 et 1 830, pour 740 à Lille, 441 à Lyon, et moins de 400 dans chacune des autres académies. C'est aussi dans ces quatre académies que les candidats se sont présentés le plus massivement.

Des académies comme Créteil et Versailles se caractérisent par des taux d'attractivité faibles, à peine plus d'un présent pour un poste, alors que la moyenne nationale s'établit à trois pour la session de droit commun. Des académies bénéficient d'une attractivité plus forte, comme Rennes (dix présents pour un poste) et Montpellier (huit présents).

Pour presque toutes les académies, chaque poste offert est pourvu. Le taux de couverture se dégrade pour l'académie de Créteil, passant de 78 % en 2018

à 73 % hors la session supplémentaire organisée pour la cinquième année consécutive. Si l'académie de Versailles enregistre de nouveau un déficit, le taux de couverture est stable (81 %) hors la session supplémentaire organisée pour la deuxième année.

Dans chacune des deux académies, la session supplémentaire reste attractive avec un taux de candidature très supérieur à celui des concours externes : quatre candidats présents pour un poste à Créteil, près de dix à Versailles. Le taux de couverture faiblit pour l'académie de Créteil, 84 % de postes pourvus contre la totalité en 2018.

Pour les concours externes de professeurs des écoles du privé sous contrat, les deux tiers des académies offrent plus de vingt contrats : celles de Rennes et Nantes proposent de nouveau le plus de contrats, soit 113 et 100 (2). Les taux de candidature les plus faibles se trouvent dans les académies de Créteil et de Reims (moins de deux présents pour un contrat). Pour presque toutes ces académies, chaque poste ouvert est pourvu.

Précisions

Admis - Candidats admis sur liste principale.

Présents - Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou ayant envoyé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Taux de candidature - Rapport du nombre de présents au nombre de postes.

Taux de couverture - Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en pourcentage. Il quantifie la part de postes non pourvus par manque de candidats retenus sur liste principale. D'autres postes peuvent ne pas être pourvus à la suite des désistements des admis sur liste principale.

Concours de recrutement des enseignants du secteur public, concours de recrutement des enseignants du secteur privé sous contrat - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 19.24 ; 18.13 ; 17.13 ; 16.15.

Source

MENJS-MESRI-DEPP, bases de données sur les concours.

1 Concours externes de recrutement de professeurs des écoles du public par académie en 2019 (concours externe, externe spécial langues régionales et troisième concours confondus)

Académies	Postes (1)	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
Session de droit commun	10 508	32 380	3,1	9 701	92,3
Aix-Marseille	320	1 723	5,4	320	100,0
Amiens	250	919	3,7	250	100,0
Besançon	115	493	4,3	115	100,0
Bordeaux (2)	273	1 710	6,3	274	100,4
Caen (2)	163	801	4,9	164	100,6
Clermont-Ferrand	96	434	4,5	96	100,0
Corse	65	211	3,2	56	86,2
Créteil	1 740	1 978	1,1	1 274	73,2
Dijon	210	654	3,1	210	100,0
Grenoble	310	1 327	4,3	310	100,0
Lille	740	2 278	3,1	740	100,0
Limoges	115	400	3,5	115	100,0
Lyon	441	1 999	4,5	441	100,0
Montpellier	163	1 275	7,8	163	100,0
Nancy-Metz	320	920	2,9	319	99,7
Nantes	355	1 344	3,8	355	100,0
Nice (2)	225	913	4,1	226	100,4
Orléans-Tours	244	1 067	4,4	244	100,0
Paris (2)	384	688	1,8	385	100,3
Poitiers	203	837	4,1	203	100,0
Reims	240	564	2,4	240	100,0
Rennes (2)	118	1 133	9,6	119	100,8
Rouen	230	937	4,1	230	100,0
Strasbourg (2)	295	882	3,0	309	104,7
Toulouse	350	1 622	4,6	350	100,0
Versailles	1 830	2 354	1,3	1 485	81,1
Guadeloupe	66	347	5,3	66	100,0
Guyane	175	422	2,4	175	100,0
Martinique	57	346	6,1	56	98,2
Mayotte	160	437	2,7	160	100,0
La Réunion	240	1 293	5,4	240	100,0
Polynésie française	15	72	4,8	11	73,3
Session supplémentaire	700	3 917	5,6	620	88,6
Créteil	500	1 990	4,0	420	84,0
Versailles	200	1 927	9,6	200	100,0
Tous concours externes	10 508	36 297	3,5	10 321	98,2
Rappel 2018	11 489	38 704	3,4	11 452	99,7

1. Les postes ouverts à la session supplémentaire visent à compenser la déperdition prévisionnelle de la session de droit commun : au global, il y a donc 10 508 postes à pourvoir aux concours externes. © DEFP

2. Le nombre d'admis aux concours externes est supérieur au nombre de postes grâce à un report de postes non pourvus aux concours internes.

2 Concours externes de recrutement de professeurs des écoles du privé sous contrat par académie en 2019 (concours externe, externe spécial langues régionales et troisième concours confondus)

Académies offrant plus de 20 contrats	Contrats	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
Aix-Marseille	37	149	4,0	37	100,0
Amiens	30	68	2,3	30	100,0
Besançon	22	44	2,0	18	81,8
Bordeaux	53	177	3,3	38	71,7
Caen	22	109	5,0	22	100,0
Créteil	98	152	1,6	91	92,9
Dijon (1)	22	68	3,1	26	118,2
Grenoble	38	157	4,1	38	100,0
Lille	99	266	2,7	99	100,0
Lyon	60	240	4,0	60	100,0
Montpellier	30	125	4,2	23	76,7
Nancy-Metz	25	57	2,3	19	76,0
Nantes	100	534	5,3	100	100,0
Orléans-Tours	48	161	3,4	46	95,8
Paris (1)	72	193	2,7	83	115,3
Poitiers	24	67	2,8	24	100,0
Reims	27	46	1,7	19	70,4
Rennes	113	574	5,1	112	99,1
Rouen	25	74	3,0	25	100,0
Versailles	53	170	3,2	53	100,0

1. Le nombre d'admis aux concours externes est supérieur au nombre de contrats grâce à un report de contrats non pourvus aux concours internes. © DEFP

En 2019, 12 860 postes ont été offerts aux **concours de personnels enseignants** du second degré public : 10 180 pour les **concours externes** et 2 680 pour les concours internes (2). Par rapport à 2018, l'offre baisse de nouveau aux concours externes (- 3 %) tandis qu'elle augmente aux concours internes (+ 18 %).

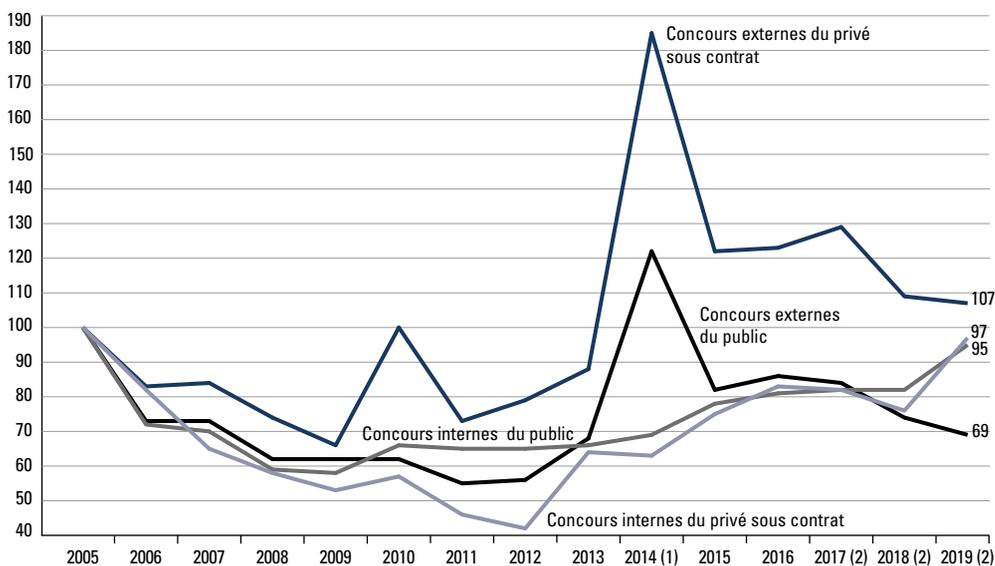
Aux concours externes, le nombre de candidats déclarés admis diminue deux fois plus vite (- 7 %) que l'offre de postes. Ainsi, le taux de couverture se détériore, soit 90 % au lieu de 94 % en 2018. Aux concours internes, le nombre d'admis augmente de 16 %, le taux de couverture s'établit à 96 % (97 % en 2018).

2 941 contrats ont été ouverts aux **concours enseignants du second degré privé sous contrat**. Par rapport à 2018, l'offre augmente exclusivement aux concours internes (CAER) (+ 34 %), elle est stable pour les concours externes (Cafep) (3). Aux concours externes, le nombre d'admis diminue (- 2 %), et comme dans le public, le taux de couverture fléchit, passant de 98 % à 96 %. Contrairement au public, le taux de couverture de la voie externe est plus élevé. Aux concours internes, le nombre d'admis est en hausse de 28 % ; 91 % des postes sont pourvus contre 95 % en 2018.

En 2019, le volume de candidats admis est environ une fois et demie plus important qu'en 2010 (1). Il se situe actuellement à un niveau proche de celui de la session 2005, à l'exception des concours externes du public.

1 Évolution du nombre d'admis aux concours de personnels enseignants du second degré, base 100 en 2005

Indice



► Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. La session exceptionnelle est prise en compte.
2. Le concours externe spécial de l'agrégation est pris en compte.

© DEPP

Précisions

Admis - Candidats admis sur liste principale.

Taux de couverture - Rapport du nombre d'admis au nombre de postes ou de contrats, en pourcentage. Il quantifie la part de postes non pourvus par manque de candidats retenus sur liste principale. D'autres postes peuvent ne pas être pourvus à la suite des désistements des admis sur liste principale.

Concours de recrutement des professeurs agrégés - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 19.25 ; 18.14 ; 17.14 ; 16.16.
- Séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif : les personnels.
- MENJS-DEPP, 2020, *Bilan social 2019-2020, Enseignement scolaire*. À paraître.

Source

MENJS-MESRI-DEPP, bases de données sur les concours.

2 Évolution du nombre de postes et d'admis aux concours de personnels enseignants du second degré public

		2005	2010	2015	2018 (1)	2019 (1)
Agrégation	Postes	2 890	1 992	2 865	2 585	2 610
	Admis	2 872	1 986	2 649	2 466	2 484
Capes	Postes	9 155	5 684	8 219	7 008	6 845
	Admis	9 124	5 673	7 151	6 616	6 242
Capeps (2)	Postes	920	490	865	700	730
	Admis	920	490	865	700	730
Capet	Postes	765	275	670	620	770
	Admis	757	275	588	588	669
CAPLP	Postes	2 480	1 644	2 145	1 905	1 905
	Admis	2 356	1 591	1 789	1 713	1 651
Tous concours	Postes	16 210	10 085	14 764	12 818	12 860
	Présents	108 561	66 759	62 358	61 305	59 762
	Admis	16 029	10 015	13 042	12 083	11 776
	Taux de couverture	98,9	99,3	88,3	94,3	91,6
Concours externes	Postes	13 475	8 300	12 609	10 538	10 180
	Présents	80 222	43 954	42 845	44 229	42 079
	Admis	13 316	8 237	10 933	9 861	9 195
	Taux de couverture	98,8	99,2	86,7	93,6	90,3
Concours internes	Postes	2 735	1 785	2 155	2 280	2 680
	Présents	28 339	22 805	19 513	17 076	17 683
	Admis	2 713	1 778	2 109	2 222	2 581
	Taux de couverture	99,2	99,6	97,9	97,5	96,3
Recrutements réservés	Postes			2 805	2 163	
	Présents			2 399	1 375	
	Admis			1 283	612	
	Taux de couverture			45,7	28,3	

► **Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

© DEPP

1. Le concours externe spécial de l'agrégation est pris en compte.
2. Les concours internes du Capeps ont été gelés de 2007 à 2009.

Note : les recrutements réservés, dans le cadre du dispositif « loi Sauvadet », ont été organisés de 2013 à 2018.

3 Évolution du nombre de contrats et d'admis aux concours de personnels enseignants du second degré privé sous contrat

		2005	2010	2015	2018	2019
Concours externes (Cafep)	Contrats	1 300	1 800	1 450	1 200	1 200
	Présents	8 559	5 605	5 279	6 579	6 486
	Admis	1 077	1 073	1 315	1 179	1 152
	Taux de couverture	82,8	59,6	90,7	98,3	96,0
Concours internes (CAER)(1)	Contrats	2 925	980	1 300	1 300	1 741
	Présents	7 155	7 319	7 037	6 125	6 164
	Admis	1 628	924	1 225	1 231	1 580
	Taux de couverture	55,7	94,3	94,2	94,7	90,8
Tous concours	Contrats	4 225	2 780	2 750	2 500	2 941
	Présents	15 714	12 924	12 316	12 704	12 650
	Admis	2 705	1 997	2 540	2 410	2 732
	Taux de couverture	64,0	71,8	92,4	96,4	92,9
Recrutements réservés	Contrats			800	600	
	Présents			1 542	859	
	Admis			732	408	
	Taux de couverture			91,5	68,0	

► **Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

© DEPP

1. Les concours internes du Capeps ont été gelés de 2007 à 2009.

Note : il s'agit de l'ensemble des concours externes (Cafep) et internes (CAER), soit les équivalents du Capes, Capeps, Capet, CAPLP et agrégation pour l'enseignement privé sous contrat. Pour l'agrégation, seuls des concours internes (CAER) sont organisés.

Les recrutements réservés, dans le cadre du dispositif « loi Sauvadet », ont été organisés de 2013 à 2018.

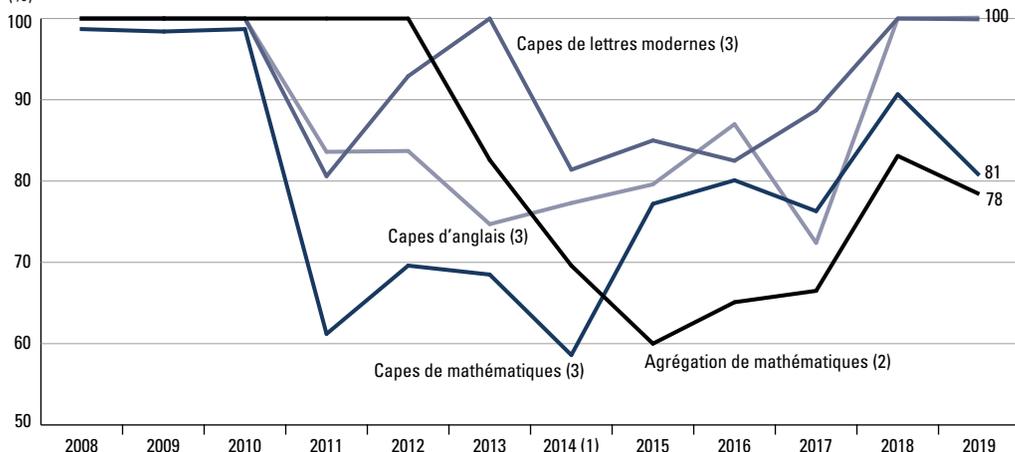
En 2019, le nombre de candidats présents baisse de nouveau aux concours externes (- 5 % en moyenne), plus sensiblement aux Capet (- 12 %) et CAPLP (- 8 %); les effectifs continuent d'augmenter au Capests (+ 5 %) depuis plusieurs sessions (2). Le taux de candidature se maintient autour de quatre présents pour un poste. Près d'un millier de postes n'est pas pourvu en 2019 par manque de candidats sur la liste principale, contre un peu moins de 700 à la session précédente. La dégradation du taux de couverture est notamment sensible pour les sections scientifiques du Capes externe : 68 % des postes ouverts en physique-chimie sont pourvus contre la totalité en 2018. En mathématiques, le déficit devient deux fois plus élevé (81 % de postes pourvus au lieu 91 %) (1). Les difficultés de

recrutement s'accroissent à l'agrégation externe de mathématiques, le taux de couverture passe de 83 % à 78 %. Des disciplines historiquement sous tension au Capes (lettres modernes et anglais) combinent tous leurs postes pour la seconde année. Le Capet externe multiplie par trois son déficit (84,5 % de postes couverts pour 95 % en 2018).

Aux concours internes, les présents sont un peu plus nombreux (+ 4 %) qu'en 2018, face à une offre en hausse de 18 %. Malgré un recul, on compte près de sept présents pour un poste offert. Le taux de couverture se dégrade notamment au CAPLP de mathématiques-physique chimie, 83 % de postes pourvus contre la totalité en 2018.

1 Évolution du taux de couverture aux concours externes selon les disciplines

Taux de couverture (%)



► Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. La session exceptionnelle est prise en compte.
2. Y compris le concours externe spécial ouvert depuis 2017.
3. Y compris les troisièmes concours.

© DEPP

Précisions

Admis - Candidats admis sur liste principale.

Présents - Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou ayant envoyé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Taux de candidature - Rapport du nombre de présents au nombre de postes.

Taux de couverture - Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en pourcentage. Il quantifie la part de postes non pourvus par manque de candidats retenus sur liste principale. D'autres postes peuvent ne pas être pourvus à la suite des désistements des admis sur liste principale.

Concours de recrutement des enseignants du secteur public, concours de recrutement des enseignants du secteur privé sous contrat - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 19.25; 18.14; 17.14; 16.16.

Source

MENJS-MESRI-DEPP, bases de données sur les concours.

2 Nombre de postes, de présents et d'admis selon le groupe de disciplines en 2019

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
Agrégation (1)										
Disciplines scientifiques	610	3 245	5,3	522	85,6	267	3 005	11,3	267	100,0
<i>dont : mathématiques</i>	407	1 567	3,9	319	78,4	160	1 295	8,1	160	100,0
<i>physique-chimie</i>	133	1 006	7,6	133	100,0	42	876	20,9	42	100,0
Disciplines littéraires et sciences humaines	424	2 714	6,4	407	96,0	322	2 841	8,8	322	100,0
<i>dont : lettres modernes</i>	127	750	5,9	127	100,0	120	1 269	10,6	120	100,0
<i>philosophie</i>	73	719	9,8	73	100,0	27	277	10,3	27	100,0
Langues	274	1 470	5,4	269	98,2	183	1 910	10,4	183	100,0
<i>dont : anglais</i>	161	866	5,4	156	96,9	70	985	14,1	70	100,0
<i>espagnol</i>	50	299	6,0	50	100,0	37	549	14,8	37	100,0
Disciplines professionnelles	203	1 659	8,2	187	92,1	73	913	12,5	73	100,0
<i>dont : économie et gestion</i>	94	736	7,8	81	86,2	46	438	9,5	46	100,0
<i>sciences industrielles de l'ingénieur</i>	94	719	7,6	91	96,8	19	426	22,4	19	100,0
Disciplines artistiques	64	531	8,3	64	100,0	40	546	13,7	40	100,0
Éducation physique et sportive	40	387	9,7	40	100,0	110	952	8,7	110	100,0
Total Agrégation	1 615	10 006	6,2	1 489	92,2	995	10 167	10,2	995	100,0
Évolution 2019/2018 (2)	0,3	-6,5	-0,4	-0,5	-0,7	2,1	1,5	-0,1	2,6	0,5
Capès (3)										
Disciplines scientifiques	2 006	5 463	2,7	1 622	80,9	315	1 180	3,7	314	99,7
<i>dont : mathématiques</i>	1 361	2 661	2,0	1 099	80,7	212	683	3,2	211	99,5
<i>physique-chimie</i>	385	1 159	3,0	263	68,3	43	211	4,9	43	100,0
Disciplines littéraires et sciences humaines	1 972	7 525	3,8	1 882	95,4	367	1 892	5,2	349	95,1
<i>dont : lettres modernes</i>	898	2 001	2,2	897	99,9	155	521	3,4	155	100,0
<i>histoire et géographie</i>	542	2 887	5,3	542	100,0	72	578	8,0	72	100,0
Langues	1 600	5 735	3,6	1 501	93,8	280	985	3,5	269	96,1
<i>dont : anglais</i>	917	2 851	3,1	918	100,1	167	478	2,9	156	93,4
<i>espagnol</i>	362	1 771	4,9	362	100,0	66	389	5,9	66	100,0
Disciplines artistiques	240	1 136	4,7	240	100,0	63	261	4,1	63	100,0
Langages spéciaux	2	5	2,5	2	100,0	-	-	-	-	-
Total Capès	5 820	19 864	3,4	5 247	90,2	1 025	4 318	4,2	995	97,1
Évolution 2019/2018 (2)	-5,7	-4,2	0,0	-9,6	-3,9	22,8	1,6	-0,9	22,8	0,1
Capeps	650	4 291	6,6	650	100,0	80	825	10,3	80	100,0
Évolution 2019/2018 (2)	3,2	5,5	0,1	3,2	0,0	14,3	13,3	-0,1	14,3	0,0
Capet (3)	650	2 653	4,1	549	84,5	120	699	5,8	120	100,0
<i>dont : économie et gestion</i>	281	1 383	4,9	236	84,0	58	409	7,1	58	100,0
<i>sciences industrielles de l'ingénieur</i>	280	567	2,0	225	80,4	42	191	4,5	42	100,0
Évolution 2019/2018 (2)	21,5	-11,7	-1,5	8,5	-10,1	41,2	37,6	-0,2	46,3	3,5
CAPLP (3)										
Disciplines d'enseignement général	426	1 930	4,5	426	100,0	129	503	3,9	109	84,5
<i>dont : mathématiques-physique chimie</i>	217	629	2,9	217	100,0	58	133	2,3	48	82,8
<i>lettres-histoire et géographie</i>	114	675	5,9	114	100,0	31	195	6,3	31	100,0
Disciplines professionnelles	1 019	3 335	3,3	834	81,8	331	1 171	3,5	282	85,2
<i>dont : biotechnologies</i>	210	343	1,6	148	70,5	75	213	2,8	64	85,3
<i>économie et gestion</i>	174	1 205	6,9	174	100,0	35	341	9,7	35	100,0
Total CAPLP	1 445	5 265	3,6	1 260	87,2	460	1 674	3,6	391	85,0
Évolution 2019/2018 (2)	-9,1	-8,1	0,0	-11,5	-2,3	46,0	6,2	-1,4	34,8	-7,1
Tous concours	10 180	42 079	4,1	9 195	90,3	2 680	17 683	6,6	2 581	96,3
Évolution 2019/2018 (2)	-3,4	-4,9	-0,1	-6,8	-3,3	17,5	3,6	-0,9	16,2	-1,2

► Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.

© DEPP

Disciplines scientifiques - sections mathématiques, physique-chimie (agrégation et Capes); sciences de la vie, de la Terre et de l'Univers (agrégation); sciences de la vie et de la Terre (Capes). **Disciplines littéraires et sciences humaines** - sections philosophie, lettres classiques et modernes, histoire et géographie, sciences économiques et sociales (agrégation et Capes); grammaire (agrégation); documentation (Capes). **Langues** - sections langues vivantes étrangères (options allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, japonais, russe.) (agrégation et Capes); hébreu (agrégation); portugais (Capes); section langue russe (Capes); langues de France (options basque, catalan, occitan-langue d'oc) (agrégation); langues régionales (options basque, breton, catalan, occitan-langue d'oc, créole) (Capes). **Disciplines artistiques** - sections musique, arts (agrégation); éducation musicale et chant choral, arts plastiques (Capes). **Langages spéciaux** - section langue des signes française (Capes externe et troisième concours créés en 2010). **Disciplines d'enseignement général (CAPLP)** - sections mathématiques-physique chimie, lettres-histoire et géographie, langues vivantes-lettres (options allemand-lettres, anglais-lettres, espagnol-lettres). **Disciplines professionnelles** - sections biochimie-génie biologique (agrégation); économie et gestion, sciences et techniques médico-sociales (agrégation, Capet et CAPLP); sciences industrielles de l'ingénieur (agrégation et Capet); hôtellerie-restauration, arts appliqués, biotechnologies (Capet et CAPLP); génies industriel, civil, mécanique, électrique, réparation et revêtement en carrosserie, bâtiment, conducteurs routiers, esthétique-cosmétique, coiffure (CAPLP).

1. Le concours externe spécial de l'agrégation est pris en compte.
2. Évolution en pourcentage, en point pour le taux de candidature et le taux de couverture.
3. Y compris les troisièmes concours.

Au cours de la dernière décennie, le nombre de personnes admises aux concours de direction est stable depuis 2013 et aux concours d'inspections depuis 2011. Le nombre d'admis aux concours de personnels de vie scolaire est variable selon les années (1).

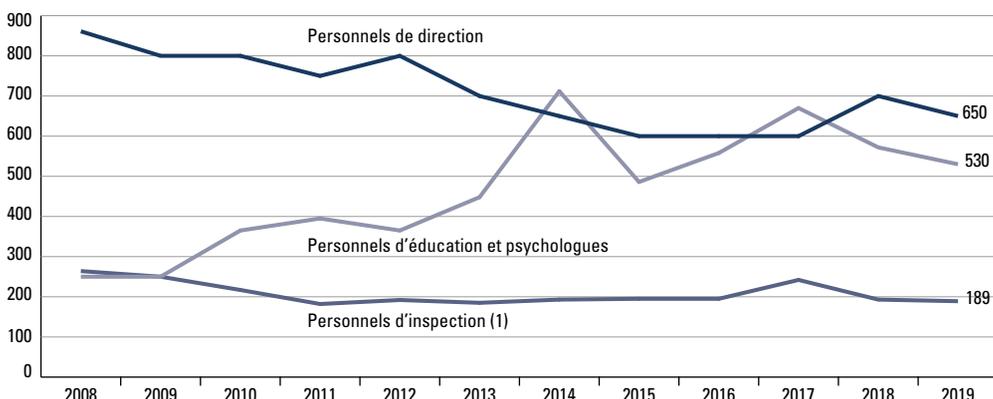
Au concours unique de personnels de direction, le nombre de postes ouverts passe à 650, contre 700 en 2018, mais le nombre de présents augmente, portant le taux de candidature à cinq présents pour un poste (2). Tous les postes sont pourvus pour la onzième session consécutive.

Au concours d'inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN), 115 postes sont offerts, comme de 2013 à 2017. Le nombre d'inscrits diminue (3). Six dossiers sont examinés pour un poste. Tous les postes d'IEN sont pourvus, comme quasiment toutes les années précédentes. Au concours d'inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR), 80 postes sont offerts pour la sixième année

consécutive (hors concours supplémentaire organisé en 2017). Les inscrits sont plus nombreux qu'en 2018, le taux de candidature se maintient à près de quatre dossiers examinés pour un poste. Six postes sont restés vacants.

Aux concours de conseillers principaux d'éducation (CPE), 330 postes sont ouverts (4). Cette offre baisse au concours externe, elle est stable pour l'interne. Les présents sont moins nombreux au concours externe, à l'inverse du concours interne. La sélectivité reste forte avec onze présents pour un poste au concours externe, et vingt-quatre à l'interne. Aux concours de psychologues de l'Éducation nationale (PsyEN), 200 postes sont offerts. Le nombre de postes diminue au concours externe, il est stable pour l'interne. Les présents sont moins nombreux pour chacun des concours. Le taux de candidature est de quatre présents pour un poste au concours externe, cinq à l'interne. Tous les postes ont été pourvus à l'ensemble des concours de personnels de vie scolaire, comme les années précédentes.

1 Évolution du nombre d'admis aux concours de personnels d'encadrement et de vie scolaire



► Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. Le concours supplémentaire d'IA-IPR ouvert en 2017 est pris en compte.

© DEPP

Précisions

Présents - Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou ayant envoyé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Admis - Candidats admis sur liste principale.

Taux de candidature - Rapport du nombre de présents au nombre de postes.

Taux de couverture - Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en pourcentage. Il quantifie la part de postes non

pourvus par manque de candidats retenus sur liste principale. D'autres postes peuvent ne pas être pourvus à la suite des désistements des admis sur liste principale.

Concours de recrutement de personnels d'encadrement et de vie scolaire - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- MENJS-DEPP, 2020, *Bilan social 2019-2020, Enseignement scolaire*. À paraître.

Source

MENJS-MESRI-DEPP, bases de données sur les concours (personnels d'éducation et psychologues).
MENJS-MESRI-DGRH (personnels de direction et d'inspection).

2 Concours de personnels de direction

		2008	2010	2015	2018	2019
Personnels de direction (1)	Postes	880	800	600	700	650
	Présents	3 222	3 909	3 633	3 077	3 368
	Admis	861	800	600	700	650
	Taux de couverture	97,8	100,0	100,0	100,0	100,0

► **Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

© DEPP

1. Depuis la session 2018, un seul concours d'accès à la classe normale des personnels de direction est organisé, compte tenu de la fusion des grades de première et de seconde classes de ce corps.

3 Concours de personnels d'inspection

		2008	2010	2015	2018	2019
Inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN)	Postes	178	135	115	125	115
	Inscrits (2)	856	1 533	855	750	729
	Admis	177	135	115	123	115
	Taux de couverture	99,4	100,0	100,0	98,4	100,0
Inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) (1)	Postes	108	85	80	80	80
	Inscrits (2)	284	360	279	280	306
	Admis	87	82	80	70	74
	Taux de couverture	80,6	96,5	100,0	87,5	92,5
Tous concours	Postes	286	220	195	205	195
	Inscrits (2)	1 140	1 893	1 134	1 030	1 035
	Admis	264	217	195	193	189
	Taux de couverture	92,3	98,6	100,0	94,1	96,9

© DEPP

► **Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

1. Le concours supplémentaire d'IA-IPR ouvert en 2017 est pris en compte.

2. Candidats dont le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) est examiné dans le cadre de l'épreuve d'admissibilité.

4 Évolution du nombre de postes, de présents et d'admis aux concours de personnels d'éducation et de psychologues

		2008	2010	2015	2018	2019	
Conseillers principaux d'éducation (CPE)	Externe (2)	Postes	200	250	310	270	260
		Présents	4 890	3 653	3 210	3 088	2 893
		Admis	200	250	310	270	260
		Taux de couverture	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Interne (3)	Postes		50	65	70	70
		Présents		2 741	1 817	1 584	1 682
		Admis		50	65	70	70
		Taux de couverture		100,0	100,0	100,0	100,0
Psychologues de l'Éducation nationale (PsyEN) (1)	Externe	Postes	50	50	90	192	160
		Présents	524	395	529	807	674
		Admis	50	50	90	192	160
		Taux de couverture	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Interne (3)	Postes		15	21	40	40
		Présents		58	87	261	209
		Admis		15	21	40	40
		Taux de couverture		100,0	100,0	100,0	100,0
Tous concours	Postes	250	365	486	572	530	
	Présents	5 414	6 847	5 643	5 740	5 458	
	Admis	250	365	486	572	530	
	Taux de couverture	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
Recrutements réservés	Postes			155	137		
	Présents			134	156		
	Admis			62	84		
	Taux de couverture			40,0	61,3		

© DEPP

► **Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

1. En 2017, un nouveau corps unique de psychologues a été créé. Il rassemble les métiers de psychologue scolaire dans le premier degré, de conseiller d'orientation-psychologue et directeur de centre d'information et d'orientation dans le second degré. Jusqu'en 2016, les concours de conseillers d'orientation psychologues (COP) ne concernaient que le second degré ; les psychologues du premier degré étaient sous le statut des professeurs des écoles.

2. Y compris le troisième concours.

3. Les concours internes ont été gelés de 2007 à 2009.

En 2019, 2 981 postes sont offerts aux **concours de personnels ASS** soit une baisse moyenne de 8 % par rapport à 2018 (1). 86 % des postes sont destinés à la filière administrative. Globalement, les présents sont moins nombreux, principalement dans la voie externe. Le taux de candidature est plus élevé dans chacune des deux voies de recrutement de la filière administrative, épargnée par la crise du recrutement. En revanche, les faibles ratios de présents par poste aux concours de la filière sociale et de santé expliquent en partie les difficultés persistantes de recrutement. À l'exemple du concours de médecin, un candidat est présent pour deux postes, et le taux de couverture est de 43 % de postes pourvus.

87 postes ont été ouverts aux concours de personnels des bibliothèques contre 103 en 2018, la baisse est importante dans la voie interne (2). En 2019 est organisé le recrutement de magasiniers des bibliothèques principaux, la session précédente avait eu lieu en 2017.

Ainsi, le nombre de présents augmente sensiblement dans les deux voies. Le taux de candidature moyen s'élève à 40 présents pour un poste aux concours externes et 27 aux concours internes. Tous les postes sont pourvus.

L'offre de postes aux **concours de personnels ITRF** augmente en moyenne de 15 % entre 2018 et 2019, soit 2 256 postes (3). La hausse est plus forte aux concours externes. 58 % des postes sont offerts pour les catégories B et C (technicien, adjoint technique). Le nombre de présents diminue de 10 % aux concours externes, et augmente dans des proportions similaires aux concours internes. Le taux de candidature moyen est assez comparable entre les deux voies de recrutement. Les ratios sont plus faibles pour les concours de catégories B et C qui enregistrent les plus forts taux de couverture. Tous corps et voies confondus, la branche d'activité professionnelle « gestion et pilotage » (BAPJ) rassemble 44 % des lauréats.

Précisions

Présents - Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou ayant envoyé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), ou un rapport d'activité. Pour les concours de médecin, de conseiller technique de service social et d'assistant de service social, il s'agit des candidats présents à l'épreuve orale d'admission.

Admis - Candidats admis sur liste principale.

Taux de candidature - Rapport du nombre de présents au nombre de postes.

Taux de couverture - Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en pourcentage. Il quantifie la part de postes non pourvus par manque de candidats retenus sur liste principale. D'autres postes peuvent ne pas être pourvus à la suite des désistements des admis sur liste principale.

Pour en savoir plus

- MENJS-DEPP, 2020, *Bilan social 2019-2020, Enseignement scolaire*. À paraître.

Source

MENJS-MESRI-DEPP, bases de données sur les concours.
MENJS-MESRI-DGRH (personnels des bibliothèques, ITRF).

1 Concours de personnels ASS, session 2019

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
Attaché d'administration (1)	-	-	-	-	-	90	3 016	33,5	90	100,0
Secrétaire administratif de classe normale (2)(3)	666	7 316	11,0	661	99,2	525	7 500	14,3	525	100,0
Secrétaire administratif de classe supérieure (3)	43	743	17,3	43	100,0	62	1 462	23,6	62	100,0
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe (2)	608	6 383	10,5	608	100,0	563	6 022	10,7	563	100,0
Total filière administrative	1 317	14 442	11,0	1 312	99,6	1 240	18 000	14,5	1 240	100,0
Évolution 2019/2018 (7)	-8,2	-16,2	-1,0	-8,0	0,2	-10,5	-1,1	1,4	-10,5	0,0
Médecin (4)	56	29	0,5	24	42,9	-	-	-	-	-
Conseiller technique de service social (5)	-	-	-	-	-	23	68	3,0	23	100,0
Assistant de service social	48	356	7,4	48	100,0	28	38	1,4	13	46,4
Infirmier (6)	269	2 314	8,6	254	94,4	-	-	-	-	-
Total filière sociale et de santé	373	2 699	7,2	326	87,4	51	106	2,1	36	70,6
Évolution 2019/2018 (7)	-0,3	-14,2	-1,2	-5,2	-4,6	6,3	19,1	0,2	9,1	1,8
Total	1 690	17 141	10,1	1 638	96,9	1 291	18 106	14,0	1 276	98,8
Évolution 2019/2018 (7)	-6,5	-15,9	-1,2	-7,5	-1,0	-10,0	-1,0	1,2	-10,1	-0,2

► **Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

1. Le recrutement externe d'attaché d'administration se fait par la voie des instituts régionaux d'administration (IRA).
2. Depuis 2012, les concours de secrétaire administratif de classe normale et d'adjoint administratif sont des concours interministériels.
3. Y compris administration centrale.
4. Depuis la session 2009, le concours de médecin est un concours unique sur titres et travaux comptabilisé dans les concours externes.
5. Le concours unique de conseiller technique de service social est comptabilisé dans les concours internes.
6. Depuis la session 2004, le concours d'infirmier est un concours unique comptabilisé dans les concours externes.
7. Évolution en % pour les effectifs ; en point pour les taux.

Note : à compter du 1^{er} janvier 2017, la structure des corps de catégorie C est modifiée. Les adjoints administratifs de 1^{re} classe sont intégrés dans le grade d'adjoint administratif principal de 2^e classe.

© DEFP

2 Concours de personnels des bibliothèques, session 2019

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
Conservateur (1)(2)	12	263	21,9	12	100,0	8	86	10,8	8	100,0
Bibliothécaire (1)	11	578	52,5	11	100,0	4	259	64,8	4	100,0
Bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale	11	830	75,5	11	100,0	9	315	35,0	9	100,0
Bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure	3	48	16,0	3	100,0	2	65	32,5	2	100,0
Magasinier principal des bibliothèques	18	510	28,3	18	100,0	9	125	13,9	9	100,0
Total	55	2 229	40,5	55	100,0	32	850	26,6	32	100,0
Évolution 2019/2018 (3)	-3,5	24,3	9,0	-3,5	0,0	-30,4	17,6	10,9	-28,9	-2,2

► **Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

1. Le concours externe spécial est pris en compte.
2. Le concours de conservateur des bibliothèques réservé aux élèves et anciens élèves de l'École nationale des chartes, et aux candidats justifiant d'un diplôme ou d'un titre reconnu équivalent à la troisième année de scolarité de cette école, est comptabilisé avec le concours interne de conservateur.
3. Évolution en % pour les effectifs ; en point pour les taux.

Note : les concours externe et interne de magasinier principal des bibliothèques sont organisés à la session 2019, la session précédente avait eu lieu en 2017.

© DEFP

3 Concours de personnels ITRF, session 2019

Corps	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
Par corps										
Ingénieur de recherche	67	972	14,5	54	80,6	67	862	12,9	52	77,6
Ingénieur d'études	288	6 779	23,5	245	85,1	177	3 385	19,1	143	80,8
Assistant ingénieur	150	2 124	14,2	120	80,0	193	5 254	27,2	165	85,5
Technicien	412	2 868	7,0	346	84,0	306	2 518	8,2	293	95,8
Adjoint technique	350	1 524	4,4	278	79,4	246	1 360	5,5	222	90,2
Par BAP										
A : sciences du vivant, de la terre et de l'environnement	107	959	9,0	97	90,7	66	269	4,1	59	89,4
B : sciences chimiques et sciences des matériaux	85	553	6,5	78	91,8	44	185	4,2	41	93,2
C : sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique	68	405	6,0	48	70,6	9	39	4,3	9	100,0
D : sciences humaines et sociales	15	304	20,3	14	93,3	3	15	5,0	2	66,7
E : informatique, statistiques et calcul scientifique	174	2 129	12,2	138	79,3	88	838	9,5	69	78,4
F : culture, communication, production et diffusion des savoirs	103	1 448	14,1	93	90,3	78	537	6,9	71	91,0
G : patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention	316	877	2,8	210	66,5	179	644	3,6	147	82,1
J : gestion et pilotage	399	7 592	19,0	365	91,5	522	10 852	20,8	477	91,4
Total	1 267	14 267	11,3	1 043	82,3	989	13 379	13,5	875	88,5
Évolution 2019/2018 (1)	18,9	-10,0	-3,6	9,3	-7,2	10,8	9,8	-0,2	10,5	-0,2

► **Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

1. Évolution en % pour les effectifs ; en point pour les taux.

© DEFP